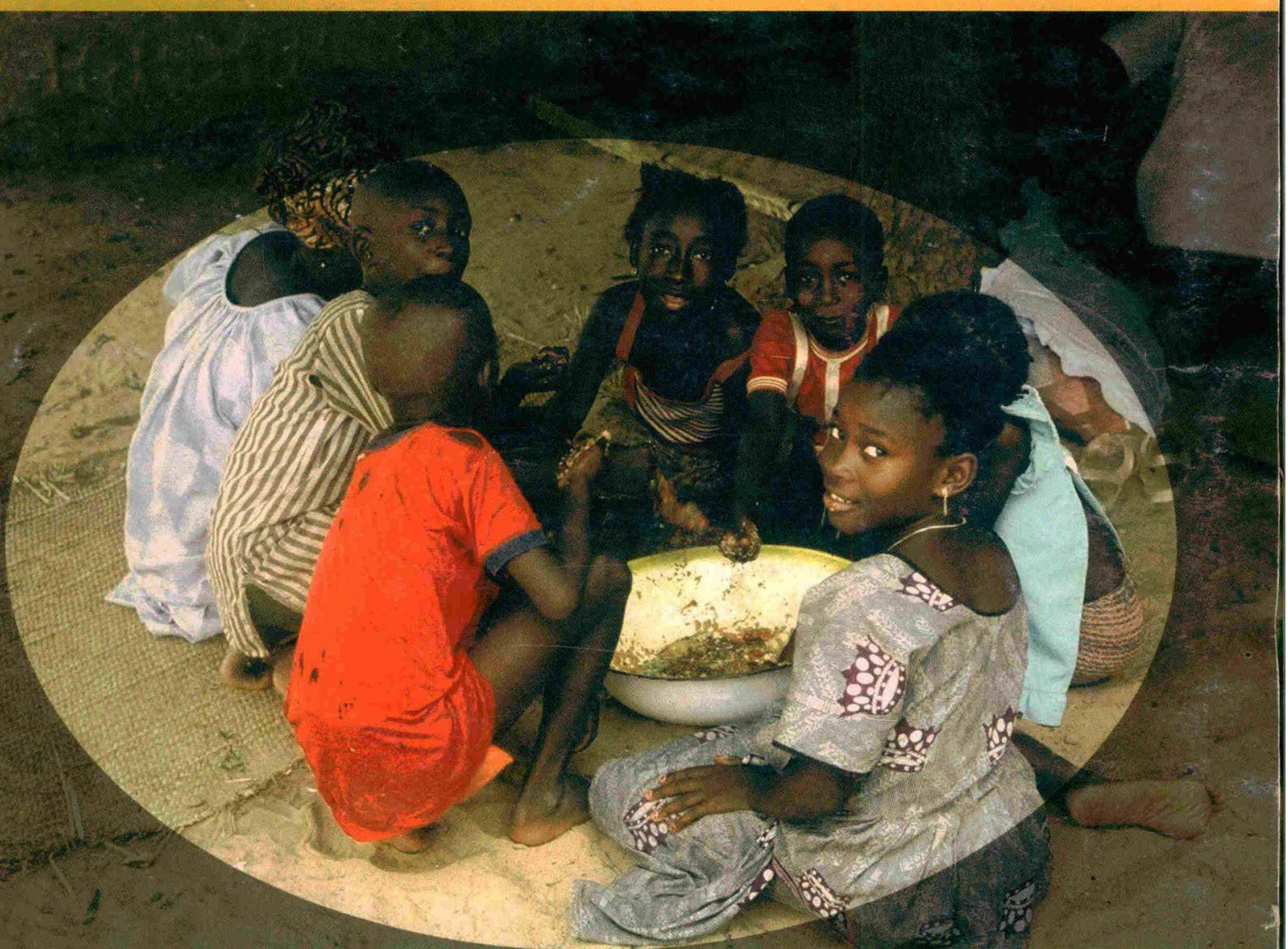


1076

SAHEL 21 :

le refus de la misère,

le choix d'une sécurité alimentaire durable



COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS DE LUTTE
CONTRE LA SÉCHERESSE AU SAHEL



CPIESS



EN FINIR AVEC LA FAIM...

Un Sahélien sur deux vit en dessous du seuil de pauvreté, un sur trois affronte quotidiennement les affres de la faim et de la malnutrition. Dans le monde, c'est près de 3 milliards de personnes qui vivent avec moins de deux dollars par jour et plus de 800 millions de personnes qui restent confrontées à la faim.

À la faveur du cinquantième anniversaire des Nations Unies¹, la communauté internationale s'est engagée à réduire de moitié la proportion de pauvres et de personnes confrontées à la faim. Dans le Sahel, l'insécurité alimentaire est au cœur des préoccupations depuis les grandes sécheresses des années 70 puis 80.

Malgré les progrès accomplis depuis 20 ans, force est de constater que le droit à l'alimentation auquel chaque Sahélien peut légitimement prétendre ne s'est pas traduit dans les réalités. L'insécurité alimentaire massive ronge nos sociétés, sape les fondements du développement socio-économique et s'oppose à une gestion durable des ressources naturelles.

Le Sahel voit sa population doubler tous les 25 ans. Cette population est de plus en plus urbaine, et ses modes de consommation alimentaire évoluent. Les fondements sociaux qui accordaient une importance cruciale à la solidarité sont en pleine mutation. À la faveur de la démocratisation et de la libéralisation, nos États se sont désengagées au profit des acteurs de la société civile et des opérateurs du secteur privé. Notre environnement, notre culture et notre économie sont confrontés aux multiples défis posés par la globalisation. Toutes ces évolutions ont des impacts importants sur les conditions de la sécurité alimentaire. Elles nous obligent à promouvoir de nouvelles approches qui prennent en compte la complexité des causes de l'insécurité alimentaire, ainsi que ses multiples formes, et qui responsabilisent l'ensemble des acteurs.

L'élaboration du cadre stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel, puis des stratégies nationales et régionale s'est appuyée sur un processus permanent de concertation entre les États, les acteurs de la société civile, les opérateurs économiques, les organisations professionnelles et les partenaires internationaux. Ce processus ouvre désormais des perspectives nouvelles. À chacun maintenant d'en tirer les conséquences. Garantir la sécurité alimentaire relève d'une responsabilité collective.

Les collectivités locales et les acteurs de la société civile et du secteur privé sont les acteurs les plus proches des problèmes. Ils sont au contact direct des situations de crise, et construisent les bases du développement durable. Le renforcement de leurs capacités pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle relève de l'intérêt général.

Du côté des États, notre responsabilité est de veiller quotidiennement à ce que les enjeux alimentaires soient au cœur de chacune de nos décisions, soient intégrés dans chacune de nos réformes de politiques publiques. Il est du rôle des États d'harmoniser les politiques au sein des espaces régionaux. C'est le gage de l'efficacité de l'action publique. C'est à ce prix que peut se construire un espace politique soudé, un espace économique et commercial dynamique pour les producteurs et les entreprises, un espace social assurant la solidarité et la réduction des inégalités. C'est aussi à ce prix que nous pourrons peser dans les négociations internationales.

Du côté de la communauté internationale, la responsabilité est aussi très importante. Les enjeux alimentaires interpellent les règles du commerce international, les politiques agricoles dans les pays développés et bien entendu les politiques de coopération au développement. La cohérence et la coordination des partenaires internationaux sera déterminante pour le devenir des sociétés sahéliennes.

Une sécurité alimentaire fondée sur la valorisation des ressources locales et tournant le dos à une dépendance croissante vis-à-vis des marchés internationaux est possible dans le Sahel. Elle s'inscrit dans une perspective plus large qui inclut la lutte contre la pauvreté, le développement humain durable et l'intégration régionale.

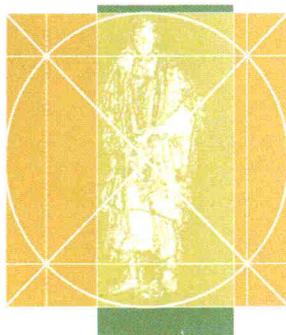
C'est cette option, capable de rendre sa dignité à chaque Sahélienne et Sahélien, que l'ensemble des acteurs publics et privés ont choisi de promouvoir.

Amadou Toumani TOURÉ

Président de la République du Mali
Président en exercice du CILSS



SOMMAIRE



Avant-propos

En finir avec la faim...

Sommaire

Sigles et acronymes

1^{er} CAHIER : La sécurité alimentaire au Sahel : état des lieux et évolutions récentes

FICHE A La sécurité alimentaire au Sahel

FICHE A1 L'évolution des politiques alimentaires

FICHE A2 Les stratégies d'information

2^e CAHIER : Les enjeux et les défis du Sahel

FICHE B Nourrir 100 millions de Sahéliens en 2025 !

FICHE B1 Une opportunité pour l'agriculture

FICHE B2 Lier lutte contre la pauvreté et sécurité alimentaire

FICHE B3 Développer la coopération régionale

FICHE B4 Renforcer l'intégration régionale

FICHE B5 Améliorer la gouvernance de la sécurité alimentaire

3^e CAHIER : Vers une sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté : le cadre stratégique, les stratégies nationales et la stratégie régionale

FICHE C Le cadre stratégique de sécurité alimentaire

Les stratégies nationales :

FICHE C1 Burkina Faso

FICHE C2 Cap-Vert

FICHE C3 Gambie

FICHE C4 Guinée-Bissau

FICHE C5 Mali

FICHE C6 Mauritanie

FICHE C7 Niger

FICHE C8 Sénégal

FICHE C9 Tchad

FICHE C10 La stratégie régionale et le programme opérationnel

Les chiffres-clés

Bibliographie et sites internet

SIGLES ET ACRONYMES

ACP	Groupe Afrique–Caraïbes–Pacific
ACMAD	<i>African Centre of Meteorological Application for Development</i>
ADPIC	Accord sur les Droits de Propriété Intellectuelle
AEDES	Agence Européenne pour le Développement et la Santé
AGRHYMET	Centre régional de formation et d'applications opérationnelles AGRo-HYdro-MÉTéorologique (CILSS)
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accord de Partenariat Économique
ASS	Afrique SubSaharienne
BAD	Banque Africaine de Développement
CASPAR	Cellule Agro-Sylvo-Pastorale pour la sécurité Alimentaire
CEA	Commission Économique pour l'Afrique
CÉDÉAO	Communauté Économique Des États d'Afrique de l'Ouest
CÉMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
Ces/Drs	Conservation des Eaux et des Sols/Défense et Restauration des Sols
CILSS	Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIPV	Convention Internationale pour la Protection des Végétaux
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce Et le Développement
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DIAPER	Diagnostic Permanent
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EMPA	<i>EMPresa Pública de Abastecimiento</i> – Entreprise publique d'approvisionnement
FAIMO	<i>Frente de Alta Intensidade de Mão de Obra</i> – Fronts d'activités à haute intensité de main-d'œuvre
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation
FED	Fonds Européen de Développement
FEWS	<i>Famine Early Warning System</i> (USAID)
FMI	Fonds Monétaire International
FSA	Fonds de Sécurité Alimentaire
IDH	Indicateur du Développement Humain
INRA-ESR	Institut National de la Recherche Agronomique – département d'Économie et Sociologie Rurales
INSAH	INstitut du SAhel (CILSS)
IRAM	Institut de Recherche et d'Application des Méthodes de Développement
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
LCP/SRP	Lutte Contre la Pauvreté/Stratégie de Réduction de la Pauvreté
MOAVE	<i>MOAgem de Cabo Verde</i> – Minoterie du Cap-Vert
NEPAD/NOPADA	NOUveau PArtneriat pour le Développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de Coopération pour le Développement Économique
OIE	Organisation Internationale de l'Élevage
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMM	Organisation Météorologique Mondiale
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OPVN	Office des Produits Vivriers du Niger
OTC	Obstacles Techniques au Commerce
PAN/LCD	Plan d'Action National/Lutte contre la Désertification
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PASR/AO	Programme d'Action Sous-Régional de lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest et au Tchad
PED	Pays En Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays les Moins Avancés
PNB	Produit National Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
Ppte	Pays Pauvres Très Endettés
PRÉGEC	Unité d'appui « PRÉvention et GEstion des Crises alimentaires » (CILSS)
PRMC	Programme de Restructuration du Marché Céréalier
RÉFESA	RÉseau des FEmmes SAhéliennes
ROPPA	Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles d'Afrique de l'Ouest
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal
SAP	Système d'Alerte Précoce
SD(s)R	Stratégie de Développement (du Secteur) Rural
SIAP	Système Intégré d'Alerte Précoce
SIM	Système d'Information sur les Marchés
SMIAR	Système Mondial d'Information et d'Alerte Rapide sur l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
TEC	Tarif Extérieur Commun
UE	Union Européenne
UÉMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UMA	Union du Maghreb Arabe

La sécurité alimentaire au Sahel



GRÂCE À DES CIEUX PLUS CLÉMENTS, le Sahel n'a pas connu de famine depuis près de 20 ans. Bon an, mal an, la production agricole a réussi à s'adapter à la croissance démographique. Pourtant la faim reste encore un problème quotidien pour un Sahélien sur trois. Une insécurité alimentaire essentiellement liée à la pauvreté et qui handicape durablement les perspectives de développement.

Durablement marquée par les images des populations et des animaux décimés par les grandes sécheresses des années 70, puis 80, l'opinion publique internationale associe souvent le Sahel à la sécheresse et aux famines. Pourtant, depuis près de 20 ans, le Sahel n'a pas connu de crise alimentaire majeure. Malgré la croissance très rapide de la population, la quantité d'aliments disponible par habitant est restée globalement stable, essentiellement en raison de l'augmentation de la production agricole de la région. Ce tableau global ne doit pas faire oublier qu'une très large frange de la population sahélienne ne parvient pas à se nourrir correctement. Les conditions permettant de satisfaire ces besoins de manière durable sont encore loin d'être réunies.

17 MILLIONS DE SAHÉLIENS SOUS-ALIMENTÉS

On estime que 17 millions de Sahéliens, soit 23 % de la population totale, connaissent une insécurité alimentaire chronique, qui prend différentes formes : la sous-alimentation (consommation en calories inférieure aux besoins minimaux) ou la malnutrition (carences en micro-nutriments, vitamines... souvent provoquées par une alimentation trop peu diversifiée). Les catégories les plus touchées sont les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées. Quelques données chiffrées donnent une idée de l'ampleur du phénomène :

- le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans qui connaissent une insuffisance pondérale varie de 22 à 43 % (excepté au Cap-Vert où ce taux est beaucoup plus faible);
- les pays sahéliens les plus peuplés connaissent des taux d'insuffisance pondérale néo-natale situés entre 10 et 21 %;
- pour l'ensemble des pays du CILSS, près de 40 % des populations souffrent d'insécurité alimentaire passagère.

La malnutrition pénalise les futures capacités de développement du Sahel, en réduisant les capacités physiques et intellectuelles des enfants et en renforçant leur vulnérabilité aux affec-

tions. De plus, la sous-alimentation et la malnutrition affectent la productivité des adultes et donc leur capacité à se procurer les ressources suffisantes pour satisfaire les besoins du ménage.

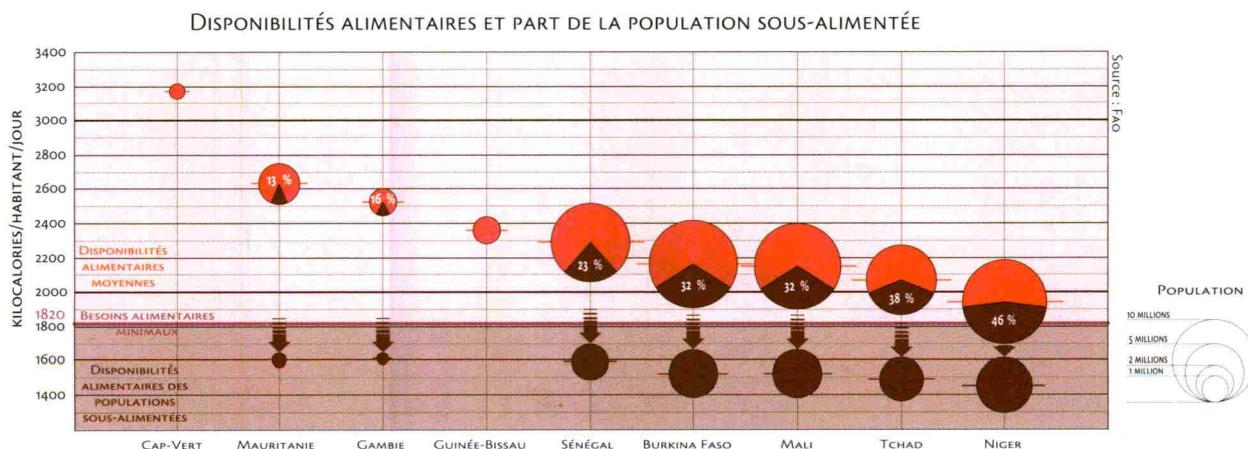
INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE CHRONIQUE ET CONJONCTURELLE : LES DEUX VISAGES D'UN MÊME MAL

Dans l'ensemble du Sahel, l'insécurité alimentaire revêt deux dimensions :

- l'insécurité alimentaire chronique ou structurelle, qui résulte essentiellement du caractère massif de la pauvreté. Celle-ci est d'autant plus prégnante que l'agriculture et l'élevage, piliers de la plupart des économies des pays sahéliens, sont confrontés à de fortes contraintes. Par ailleurs, la richesse créée par les autres secteurs d'activité reste peu dynamique et inégalement répartie. Ainsi, globalement, l'insécurité alimentaire structurelle des ménages sahéliens relève davantage de problèmes d'accèsibilité (insuffisance de revenu) que d'une disponibilité insuffisante des denrées sur les marchés;
- l'insécurité alimentaire conjoncturelle, correspond aux difficultés alimentaires qui affectent périodiquement certaines catégories de la population et dont l'intensité est variable (depuis les pénuries limitées dans le temps et dans l'espace jusqu'aux crises généralisées). Les populations les plus vulnérables à ce risque

« Je songe tout à trac que j'ai faim. Mais, "faim" n'est peut-être pas le mot adéquat. Une expression plus juste et mesurée pour décrire mon expérience présente serait sans doute : une putain de voracité qui me tord les tripes. [...] Faim me frappe de plein fouet. Faim m'estourbit de son pied-de-biche. Faim s'amuse de moi. Ai-je déjà mentionné le fait que je n'ai rien mangé depuis plus de trois jours ? Et alors ? direz-vous. Mais j'ai vécu pire que ça ! Il y a quatre jours par exemple, je n'avais rien mangé depuis cinq jours [...]. À jeûner plus longtemps, je deviendrais aveugle, fou, ou bien je mourrais. »

Robert McLIAM WILSON, *Ripley Bogle*, 1989



La grande majorité des exploitations agricoles sahariennes sont confrontées à de fortes contraintes de trésorerie et à un aléa climatique important, qui constitue une source de risque qui n'est couvert par aucun mécanisme d'assurance, privé ou public. Ces contraintes sont l'un des facteurs expliquant que l'augmentation de la production de céréales au cours des années 1990 résulte essentiellement d'un accroissement des superficies alors que, durant la même période, les prix d'achat aux producteurs ont augmenté en termes réels. Elles expliquent également la persistance, voire l'accentuation, des fluctuations saisonnières des prix. Au Mali, par exemple, la libéralisation du marché céréalier s'est traduite par un renforcement de l'intégration spatiale des marchés mais aussi par une augmentation de l'instabilité intra-annuelle des prix, à la production comme à la consommation. Cette instabilité pèse lourdement sur la sécurité alimentaire des ménages les plus pauvres, en ville comme dans les zones rurales.

Encadré n°3 : UNE DÉPENDANCE ALIMENTAIRE ACCRUE

Les disponibilités céréalières moyennes par habitant se sont améliorées sensiblement sous le double effet de l'augmentation de l'offre saharienne et des importations extra-africaines. Inférieures à 300 000 tonnes au début des années 60, les importations extra-régionales avoisinaient 1,3 million de tonnes tout au long des années 80. Malgré de bonnes récoltes en moyenne depuis le début des années 90, la sous-région importe entre 1,5 et 2,2 millions de tonnes. À eux seuls la Mauritanie et le Sénégal réalisent 60 % des importations de la zone CILSS.

La production de riz s'est accrue de 30 % au cours des dix dernières années, répondant ainsi en partie à l'appréciation de la place du riz dans les systèmes alimentaires. En revanche, la production de céréales sèches (mil, sorgho et maïs) ne s'est accrue que de 15 % sur la même période. Alors que ces dernières représentaient 80 % de la consommation céréalière à la fin de la décennie 80, elles n'en représentent plus qu'à peine 75 % dix ans plus tard, et ce au profit du riz et du blé.

En résumé, en 10 ans :

- la production globale progresse de 19 %;
- la production par habitant régresse de 6 %;
- les importations globales progressent de 65 %;
- les importations par habitant progressent de 32 %.

UNE RÉGION EMBLÉMATIQUE POUR LES POLITIQUES ALIMENTAIRES

L'impact de la famine de 1973/74 sur les opinions publiques occidentales s'est traduit par une forte mobilisation de la communauté internationale en faveur du Sahel. Dans un premier temps, celle-ci a pris la forme de dons massifs d'aide alimentaire. Très vite, les effets pervers de cette forme d'assistance se sont fait sentir et ont été dénoncés, en particulier par les ONG : découragement des producteurs, déstabilisation des marchés, développement de mentalités d'assistés, etc. Le dialogue qui s'est noué entre les pays sahariens et la communauté des donneurs, notamment dans le cadre du Réseau de prévention des crises alimentaires (CILSS/Club du Sahel-OCDE), a contribué à faire évoluer le contenu des politiques d'appui à la sécurité alimentaire. De composante essentielle, l'aide alimentaire en nature est ainsi devenue une composante mineure des stratégies de sécurité alimentaire, sous le double effet d'une amélioration des disponibilités alimentaires dans le Sahel et d'une utilisation plus judicieuse de cet instrument.

À partir du début des années 1980, les agences de coopération ont privilégié des appuis visant l'amélioration du marché, en cohérence avec les logiques de libéralisation et de retrait de l'État : appuis aux systèmes d'information (voir fiche A2), aux

Texte officiel de la Charte de l'Aide alimentaire

Ce document a reçu l'adhésion unanime des États membres du CILSS et des pays donateurs membres du Club du Sahel (Canada, Communauté Économique Européenne, États-Unis d'Amérique, France, Pays-Bas, République Fédérale Allemande). Il a été formellement approuvé par les chefs d'État du CILSS au cours de leur réunion au sommet de Guinée-Bissau le 10 février 1990.

Les parties concernées

- 1 - considérant l'importance de l'aide alimentaire pour lutter contre la faim et la malnutrition ;
- 2 - considérant l'opportunité de faire de l'aide alimentaire une composante active du dispositif général d'aide au développement visant à créer la capacité nationale de disposer des denrées alimentaires nécessaires, soit en les produisant, soit en recourant à des importations commerciales ;
- 3 - considérant le souhait exprimé par les donateurs et les bénéficiaires d'améliorer l'utilité de cette aide, en s'appuyant sur les leçons de l'expérience acquise et les réflexions engagées à son sujet ;
- 4 - considérant la nécessité d'adapter, sur les plans qualitatif et quantitatif et dans la mesure du possible, l'aide alimentaire aux besoins des populations cibles, dans des

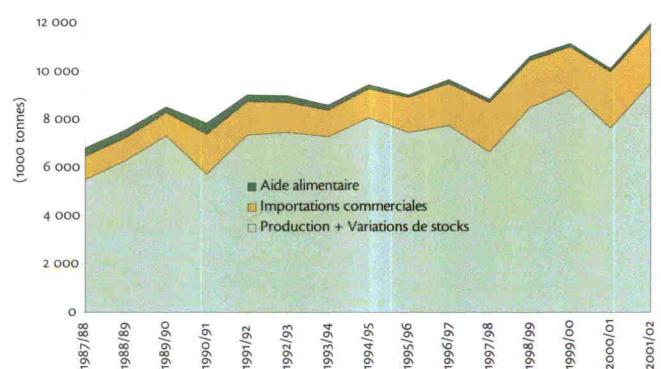
réformes des offices céréaliers, aux politiques sectorielles privilégiant le renforcement des acteurs de la société civile et des opérateurs privés. Ces stratégies ont mis en avant la prévention des crises conjoncturelles, en accordant une importance particulière à l'alerte précoce, et à la gestion des crises : mobilisation des stocks de sécurité, appui aux banques de céréales, mobilisation de céréales dans les zones excédentaires pour les acheminer vers les zones déficitaires, ou mise en place d'opérations « vivres contre travail ».

Depuis quelques années, certains donateurs soutiennent les pays sahariens dans la définition de stratégies plus intégrées de sécurité alimentaire, en privilégiant une approche reliant la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire structurelle. L'adoption du cadre stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel, a permis d'élargir cette approche à l'ensemble des neuf pays sahariens et de compléter les stratégies nationales par une stratégie régionale complémentaire (voir 3^e cahier).

¹ Adopté par le deuxième forum des sociétés sahariennes et la 13^e conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays membres du CILSS – Novembre 2000 – Bamako.

Lieu d'expérimentation de nombreuses innovations en matière de politique de sécurité alimentaire, le Sahel tente à nouveau avec ses partenaires internationaux de mettre en œuvre des politiques qui prennent en compte la complexité de la sécurité alimentaire et tentent d'y apporter des réponses durables.

Évolution du bilan céréalier sous-régional (zone CILSS)



Les stratégies d'information



Les dispositifs d'information sur la sécurité alimentaire au Sahel sont reconnus comme relativement performants par rapport à d'autres régions en développement. Ceci est le résultat de 25 ans d'initiatives multiples à l'échelle nationale et, surtout régionale, par les pays sahéliens avec l'appui de la communauté internationale. Cependant, la pérennité de ces systèmes d'information est rarement assurée, alors qu'ils doivent répondre à de nouveaux besoins liés aux stratégies de réduction de la pauvreté.

Jusqu'à la fin des années 1970, l'information sur la sécurité alimentaire demeure parcellaire. Il s'agit surtout de fournir des statistiques sur la production agricole pour répondre aux besoins de la comptabilité nationale.

DES DISPOSITIFS D'INFORMATION EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Au cours des années 1980, le CILSS impulse, avec l'appui du projet DiAPer Permanent¹, l'élaboration de bilans céréaliers annuels.

En fournit une estimation quantifiée des différentes composantes de l'offre et de la demande en céréales, ces bilans ont pour objectif de déterminer les besoins d'importation (importations commerciales et aides alimentaires) de chaque pays. Parallèlement, suite à la famine de 1984-1985, émergent les systèmes d'alerte précoce (SAP), destinés à cibler les aides d'urgence. Cette période voit également

le développement des outils de suivi de la campagne agricole (agrométéorologie, hydrologie) dont le centre AGRHYMET (CILSS) et le SMIAR (FAO) sont les promoteurs.

À la fin des années 1980, la libéralisation du commerce céréalier entraîne la mise en place des systèmes d'information sur les marchés (SIM). Puis, au cours des années 90, des dispositifs nationaux de coordination, chargés d'analyser l'ensemble des informations (production, prix, vulnérabilité...) sont créés afin de renforcer le pilotage des politiques de sécurité alimentaire.

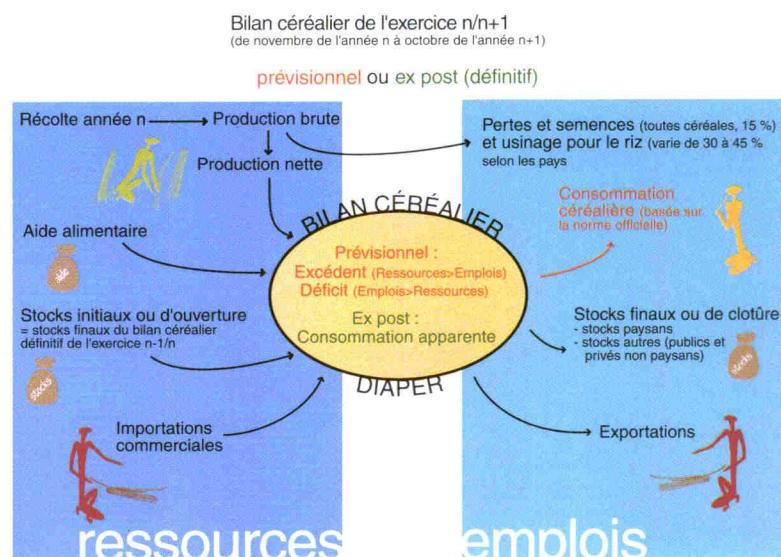
Si la quasi-totalité de ces dispositifs d'information sont insérés, au niveau national, dans des structures publiques et, au niveau régional, au sein des centres spécialisés du CILSS, on assiste depuis quelques années à l'émergence de nouveaux systèmes d'information, visant à satisfaire les besoins spécifiques d'information d'agences de coopération ou d'ONG et, plus récemment, d'organisations socio-professionnelles.

LES BILANS CÉRÉALIERS : UNE RÉFÉRENCE COMMUNE AUX NEUF PAYS DU CILSS

Chaque année, les pays du CILSS construisent un bilan céréalier national dans une double perspective : anticiper le déroulement de la commercialisation et déceler suffisamment tôt les risques de difficulté alimentaire, à partir d'une estimation précoce du volume des récoltes ; suivre le déroulement de la campagne. À

cette fin, le bilan prévisionnel établi dans un premier temps sur la base des estimations de récoltes est actualisé en cours de campagne sur la base des résultats définitifs de l'enquête agricole.

Ce bilan repose sur une quantification des différentes composantes de l'offre en céréales (production, stocks de l'année précédente et importations) et des différents postes de demande (pertes après récolte, consommation par les hommes, par les animaux et par les industries, exportations). La production céréalière nationale est estimée sur la base d'une enquête statistique, qui, avant la récolte, s'appuie sur les déclarations des paysans (estimation) et, ultérieurement, mesure la production effective d'un échantillon de parcelles. La méthodologie de ces enquêtes agricoles annuelles est semblable pour chacun des pays du CILSS. Les stocks détenus par les paysans et les commerçants sont évalués à partir d'enquêtes dont la fiabilité est généralement considérée comme moins bonne que celle de l'enquête agricole (seuls les stocks publics de sécurité alimentaire sont connus avec précision, mais ils ne représentent qu'une faible partie des stocks totaux). Les importations sont quantifiées sur la base des statistiques douanières, qui enregistrent relativement bien les achats effectués sur les marchés internationaux, mais sous-estiment fortement les céréales en provenance des pays voisins. Cette sous-estimation du commerce transfrontalier régional pose également un problème pour mesurer le poste « exportations » du bilan céréalier. Enfin, la consommation humaine est évaluée à partir d'une norme de consommation (exprimée en kilos par an et par habitant), spécifique à chaque pays et identique d'une année à l'autre.



DES DISPOSITIFS FONCTIONNELS MAIS INCOMPLETS ET FRAGILES

Depuis près de vingt ans, la région sahélienne a édifié un indéniable savoir faire dans la prévision des crises alimentaires. L'existence d'un système de veille permanente impliquant les acteurs nationaux, régionaux et internationaux permet d'alerter sur le risque d'une dégradation de la situation alimentaire provoquée par une sécheresse, une inondation ou encore une attaque parasitaire. Les dispositifs d'information demeurent, par contre, insuffisamment outillés pour suivre l'évolution de la vulnérabilité de groupes socio-économiques minoritaires et évaluer les répercussions d'autres sources d'insécurité alimentaire comme la pauvrisation urbaine, l'instabilité des prix des denrées de première nécessité, les conflits armés et les tensions politiques... Une compréhension plus précise des causes et effets de l'insécurité alimentaire doit servir à mieux articuler les actions d'urgence avec les interventions de développement.

Les informations sur l'offre alimentaire, la vulnérabilité et les marchés ont permis de mieux connaître certains déterminants de la sécurité alimentaire. Les tendances des prix sur les marchés, l'évolution des récoltes des principales productions agricoles ou le suivi du profil de la pauvreté sont devenus des informations indispensables au pilotage de la politique de sécurité alimentaire. Celui-ci deviendrait encore plus performant par une meilleure intégration de données régionales et internationales, par une plus grande disponibilité d'analyses par filière agricole, par l'incorporation de données sur les inégalités et le VIH/SIDA ou encore par un meilleur suivi des impacts des projets et programmes réalisés. Aussi, la concertation entre acteurs publics et privés pourrait être dynamisée si davantage d'informations étaient recueillies, traitées et diffusées au niveau infra-national et si des investigations plus régulières permettaient de mieux suivre la dynamique des facteurs d'insécurité alimentaire.

Pour accroître sensiblement la qualité de l'information, il s'agit au préalable de sécuriser le fonctionnement de la plupart des systèmes d'information. La pérennité de nombreux d'entre eux est loin d'être garantie en raison de financements et de situations institutionnelles précaires. Après une période d'investissements massifs des partenaires extérieurs, l'internalisation des dispositifs d'enquêtes a eu le plus souvent du mal à entrer dans les faits.

Les priorités accordées aujourd'hui à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire offrent désormais de nouvelles



UNITE DE PREVENTION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES
(PRESEC)

PREAVIS SUR LA SITUATION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE ET LES PERSPECTIVES DE RECOLTES DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2002/2003 AU SAHEL

Préavis du 20 septembre 2002

L'incertitude domine la campagne agricole 2002/2003

Résumé

Dans l'ensemble du Sahel la situation alimentaire est avant tout marquée par des prix des céréales très élevés, en augmentation de 40 %. Ces niveaux de prix records, à priori favorables pour les producteurs exécutifs peuvent en revanche des difficultés d'accès aux vivres pour les ménages à faible revenu, en particulier les plus pauvres. A quelques semaines des récoltes, les prix restent élevés sur la plupart des marchés, et particulièrement dans les pays et les zones où les perspectives de production sont plutôt pessimistes.

La physionomie de la campagne est très hétérogène. Les perspectives de récoltes sont par conséquent nuancées. Rien n'est définitivement joué au jour d'aujourd'hui et la situation générale du Sahel peut encore évoluer dans un sens comme dans l'autre d'ici la fin de l'hivernage, en fonction du régime des pluies d'ici à fin octobre.

On distingue quatre groupes de pays au regard des perspectives de récoltes et de l'insécurité alimentaire :

- le Niger où les perspectives de récolte sont « moyennes à bonnes » ;
- le Burkina Faso, le Tchad et le Mali où les perspectives de récoltes sont « moyennes à médiocres » ;
- le Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau et le Cap-Vert où les perspectives sont « médiocres » ;
- la Mauritanie constitue le cas le plus préoccupant de la région, avec des perspectives très mauvaises, après plusieurs années de difficultés.

Selon les conditions de fin d'hivernage, la production des pays du CILSS devraient se situer entre huit (8) millions (hypothèse la plus pessimiste) et onze (11) millions de tonnes (hypothèse la plus optimiste)

Un ensemble de mesures de prévention sont préconisées pour limiter dès maintenant l'impact d'un éventuel mauvais hivernage.

perspectives pour les systèmes d'information. Mais pour saisir ces opportunités de fonder une nouvelle génération en matière de dispositif d'information, il est essentiel de progresser sur quelques questions centrales : comment améliorer la capacité des dispositifs d'information à répondre à la diversification des besoins des utilisateurs ? Comment faire de l'information un véritable outil de dialogue politique sur les politiques publiques au niveau décentralisé, national et régional, et un outil de pilotage, de coordination et de suivi-évaluation des interventions ? Quelles conséquences en tirer sur les stratégies d'internalisation et de financement des dispositifs ? Comment sécuriser la qualité de l'information et en garantir l'indépendance alors même qu'elle redevient un élément stratégique du jeu des acteurs au sein de l'espace sahélien d'une part, entre le Sahel et la communauté internationale, d'autre part ?



L'évolution des politiques alimentaires



LES POLITIQUES ALIMENTAIRES DANS LE SAHEL ont profondément évolué depuis 20 ans. Retrait de l'État, libéralisation des marchés et rationalisation de l'aide alimentaire, montée en puissance du dialogue États-donateurs, développement des systèmes d'information et renforcement des dispositifs d'intervention en cas de crise, sont les maîtres mots de la période.

Au cours des années 1960 et surtout durant la décennie 1970, la plupart des États sahéliens ont opté pour des politiques d'autosuffisance alimentaire accordant une place prépondérante à l'intervention de l'État. Le secteur privé était exclu du commerce intérieur (de gros) et du commerce extérieur des produits agricoles de base.

ANNÉES 1960 ET 1970 : LE RÔLE PRÉDOMINANT DE L'ÉTAT

L'État exerçait un contrôle strict de l'économie à travers la fixation autoritaire des prix et des marges à tous les niveaux. Les quantités mises en marché étaient également étroitement contrôlées à travers l'action des monopoles (notamment les sociétés publiques de la filière riz : office du Niger au Mali, SAED au Sénégal, RINI au Niger...) et des monopsonies (les offices céréaliers) ainsi que par le biais des systèmes de licences et quotas, à l'importation comme à l'exportation.

Outre leur rôle de régulation du commerce intérieur, dont ils avaient souvent le monopole, les offices céréaliers jouaient également un rôle essentiel dans la gestion des aides alimentaires : ils en assuraient le stockage et la distribution, gratuite le plus souvent. Ils étaient tenus d'acheter les céréales à un prix rémunératrice aux producteurs et de les revendre aux consommateurs (principalement les fonctionnaires) à des prix compatibles avec le pouvoir d'achat de ces derniers, c'est à dire des prix subventionnés. Dans ces conditions, les offices présentaient un déficit d'exploitation structurel.

L'État intervenait également fortement au niveau de la production, à travers un établissement public de crédit agricole, un système de distribution des intrants agricoles (souvent subventionnés) et la mise en place d'organisations paysannes (coopératives, associations villageoises...) étroitement contrôlées par l'administration.

Le décalage était cependant grand entre le rôle théorique de la puissance publique et son emprise effective sur l'activité économique. Dans plusieurs pays, il a été estimé que les offices céréaliers ne contrôlaient en fait que 20 % à 30 % de la commercialisation des céréales dont ils avaient en principe le monopole. Pour des raisons de niveaux de prix, et surtout de délais de paiement, les paysans préféraient vendre aux opérateurs privés, même s'ils encourraient le risque de payer des amendes.

Dès le début des années 1980, il est apparu que ces politiques n'avaient pas l'effet escompté sur l'intensification de la production agricole. De plus, elles contribuaient de façon non négligeable aux déficits publics, qui devenaient de moins en moins soutenables et ont conduit à la mise en place des programmes

d'ajustement structurel (PAS). Ces réformes économiques, exigées par les bailleurs de fonds (notamment les institutions de Bretton Woods), visaient une amélioration significative des principaux agrégats macro-économiques par la réduction des dépenses publiques et la promotion d'une économie de marché.

DEPUIS LES ANNÉES 1980 : LA LIBÉRALISATION INTERNE...

En fait, au Sahel, comme dans de nombreux pays en développement, les politiques de libéralisation mises en œuvre dans le cadre des PAS recouvraient trois processus de nature différente, qui ont souvent été confondus :

- la transition d'une économie administrée à une économie de marché, qui était l'objectif immédiat des PAS;
- la transition d'une économie régie par des oligopoles à une économie concurrentielle, qui constitue l'objectif ultime des politiques de libéralisation. La réussite de cet objectif implique de changer les règles du jeu économique et social : amélioration de l'état de droit, garantie de l'accès à l'information, renforcement du pouvoir de négociation des producteurs, élargissement de l'accès aux marchés financiers...;
- la transition d'une économie de subsistance à une économie d'échanges. Cette transition se déroule sur un pas de temps beaucoup plus long que les deux autres et se réalise à des rythmes différents selon les catégories d'acteurs. Elle est liée au processus de développement dans son ensemble.

En ce qui concerne plus particulièrement les marchés céréaliers, les réformes mises en œuvre au cours des années 1980 cherchaient à obtenir plusieurs résultats, en particulier :

- le relèvement des prix des céréales, qui devait engendrer une amélioration du revenu des producteurs et, à terme, une augmentation de la production;
- la libéralisation du commerce des céréales, qui devait permettre un approvisionnement plus fluide des marchés;
- la suppression des interventions directes des États sur les marchés et la promotion du secteur privé, qui devaient permettre à la fois de réduire les coûts de commercialisation et de contribuer à résorber les déficits publics. En retrouvant une meilleure situation financière, les États seraient en mesure de réajuster les salaires des fonctionnaires, rendant ainsi supportable par ceux-ci l'augmentation du prix des céréales.

À travers cet ensemble de « cercles vertueux », il était attendu une amélioration de la sécurité alimentaire, à la fois au niveau des ménages ruraux et au niveau global de chacun des pays. Cependant, ces mesures qui ont été formellement semblables dans tous les pays n'ont pas donné des résultats identi-

**ENCADRÉ N°2 : LE DISPOSITIF RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET
DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES**

Le CILSS anime le dispositif régional de veille de la situation alimentaire dont les objectifs sont les suivants :

- faire une évaluation précise et régulièrement ajustée de la situation agricole et alimentaire au niveau national et régional;
- identifier les zones et les groupes de populations vulnérables;
- déterminer les actions d'assistance et d'appui nécessaires pour éviter une crise alimentaire ou en limiter l'ampleur;
- mobiliser les dispositifs nationaux, les agences d'aide et les ONG pour mettre en œuvre les interventions jugées les plus appropriées à chaque situation.

Ce suivi exploite l'ensemble des informations produites par les différents dispositifs d'information au niveau national (statistiques agricoles, SIM, SAP), régional (CILSS, FEWS NET) et international (FAO/SMIAR), ainsi que l'information collectée par les ONG ou les donateurs comme le PAM, mais aussi les agences bilatérales.

Le dispositif est marqué par trois étapes essentielles de confrontation et d'analyse régionale de l'information, situées à des moments clés de la campagne agricole et alimentaire :

- la rencontre régionale sur le suivi de la situation agricole et alimentaire intervient en mars : elle établit une première évaluation fondée sur les données de production définitives de la récolte précédente ; elle procède à l'identification des zones et populations potentiellement « à risque » durant la prochaine période de soudure et élaboré une stratégie d'atténuation des risques;
- la réunion restreinte des dispositifs régionaux d'information intervient en juin. Elle procède à un premier bilan des interventions engagées sur la base du diagnostic et des recommandations formulées en mars, réévalue la situation et les besoins. Elle prépare le suivi renforcé de l'hivernage (missions de terrain, appuis aux dispositifs nationaux, etc.);
- la rencontre régionale sur le suivi de la situation agricole et alimentaire et les perspectives de récolte de la campagne agricole en cours, intervient mi-septembre. Elle est l'occasion d'établir un bilan des interventions conduites dans les zones et pour les populations à risques. Sur la base de la configuration de la campagne et d'une confrontation des informations sur son déroulement dans chaque pays, la rencontre formule les premières prévisions de récolte (scénario optimiste, moyen, pessimiste) destiné à anticiper un risque de crise majeure. Elle émet un préavis sur la situation agricole et alimentaire.

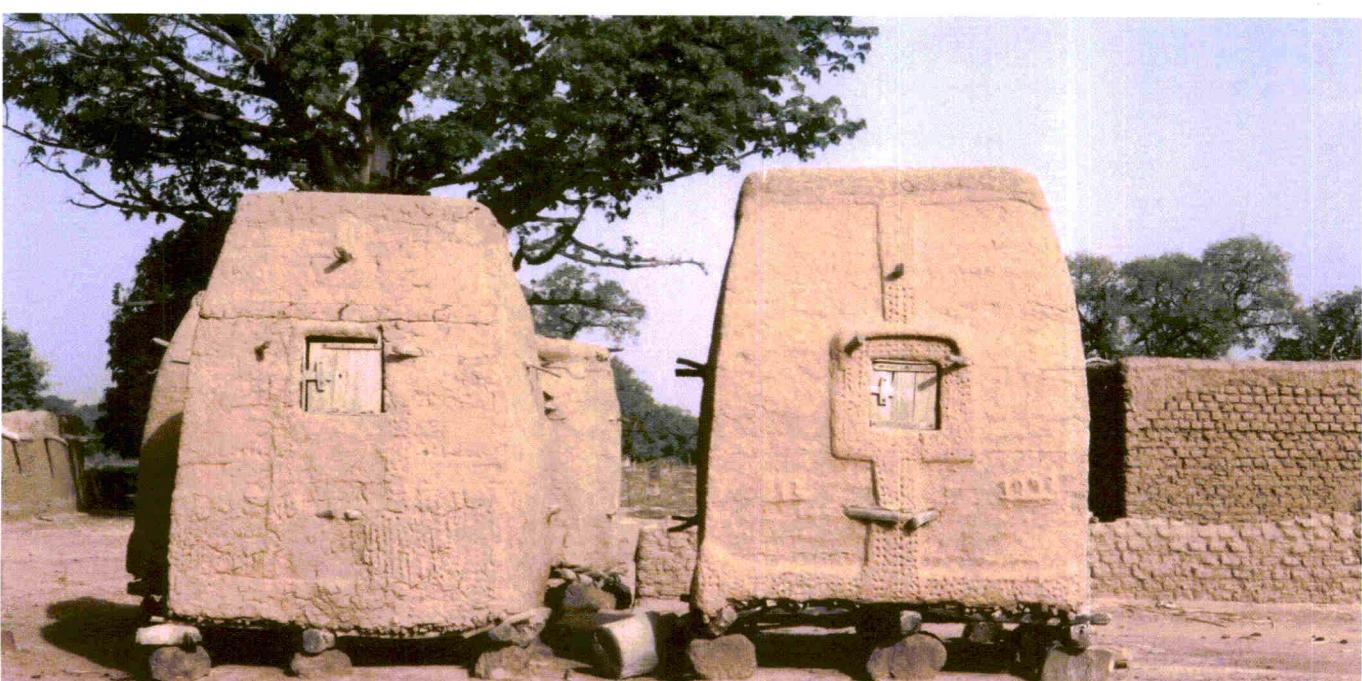
Le dispositif mobilise les principaux acteurs de la sécurité alimentaire au niveau régional. Il joue par conséquent une fonction de coordination et de concertation, qui permet de mieux anticiper les crises et d'améliorer les réponses qui y sont apportées.

À l'initiative du CILSS et de ses partenaires extérieurs, un dispositif régional de prévention des crises alimentaires a été progressivement mis en place. Il est constitué principalement des composantes « information », avec notamment toutes les actions mises en œuvre ou coordonnées par le centre AGRHYMET, et



« concertation/coordination », à travers les activités du PRÉGEC (Unité de prévention et de gestion des crises alimentaires) et la réunion annuelle du réseau de prévention des crises alimentaires au Sahel (encadré n°2). Il n'existe pas d'actions d'atténuation de crises mises en œuvre au niveau régional ; cependant, en 1990, les pays du CILSS et plusieurs donateurs ont signé la « charte de l'aide alimentaire », qui définit les principes d'utilisation de cet instrument afin de limiter ses impacts négatifs sur le fonctionnement des marchés nationaux et le renforcement des capacités des groupes vulnérables.

À l'issue des nombreuses évolutions qu'elles ont connu, les politiques de sécurité alimentaire des pays sahariens sont aujourd'hui confrontées à un enjeu de taille : parvenir à une réelle cohérence entre les actions de prévention et atténuation des crises et celles visant une amélioration structurelle de la sécurité alimentaire. En effet, trop souvent encore, les interventions de court terme contrecarrent les résultats recherchés par les actions de long terme, que ce soit dans le domaine du renforcement des organisations de la société civile, de la gestion des ressources naturelles ou de l'amélioration du fonctionnement des marchés... L'importance de cet enjeu se trouve renforcé avec l'adoption, par tous les pays de la région, d'une stratégie de réduction de la pauvreté.



Nourrir 100 millions de Sahéliens en 2025 !



ALORS QUE LE SAHEL ne parvient pas à nourrir sa population actuelle, il peut sembler bien utopique d'envisager cet objectif avec une population qui double tous les 25 ans. C'est pourtant cette option qui est volontairement retenue par la société civile et les responsables sahéliens. Mais pour rendre sa dignité à chaque Sahélien, il faudra relever de multiples défis.



La sécurité alimentaire est obtenue lorsque chaque ménage dispose de façon permanente de la nourriture dont il a besoin (voir encadré n°1). En considérant cette définition, il apparaît que la réduction de l'insécurité alimentaire constitue à la fois un objectif stratégique et un moyen. Il s'agit d'un objectif dans la mesure où la satisfaction des besoins alimentaires constitue l'un des droits fondamentaux de l'Homme et dans la mesure où une Nation ne peut exclure structurellement une part importante de sa population sans courir des risques majeurs de déstabilisation sociale, environnementale et politique. Il s'agit également d'un moyen, car la couverture des besoins alimentaires représente un réel potentiel de développement économique.

Ce double enjeu que recouvre la notion de sécurité alimentaire a conduit de nombreux pays en développement, et tout particulièrement ceux du Sahel, à inscrire celle-ci comme un champ de l'action publique à travers la définition et la mise en œuvre de stratégies et politiques de sécurité alimentaire. Au Sahel, ces politiques n'atteindront leur objectif que si elles parviennent à relever plusieurs défis, notamment : l'adaptation de l'offre alimentaire à la croissance très rapide et à l'urbanisation de la population, la création des conditions d'une intensification durable de la production agricole, la prise en compte de la diversité des situations d'insécurité alimentaire, l'adaptation aux changements induits par la décentralisation administrative et politique, l'obtention d'une réelle cohérence avec les stratégies de réduction de la pauvreté, la mise à disposition d'informations fiables et adaptées et, enfin, la nécessité de coupler politiques nationales et actions régionales.

RÉPONDRE AUX BESOINS D'UNE POPULATION EN FORTE CROISSANCE ET DE PLUS EN PLUS URBAINE

Le Sahel, qui comptait 55 millions d'habitants en 1999, devra nourrir une population d'environ 85 millions de personnes en 2015 et de l'ordre de 100 millions en 2025. En effet, dans la plupart des pays de la région, la transition démographique n'est pas encore amorcée et les taux de croissance de la population figurent parmi les plus élevés de la planète : 2,7 % pour l'ensemble

ENCADRÉ N°1 : LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

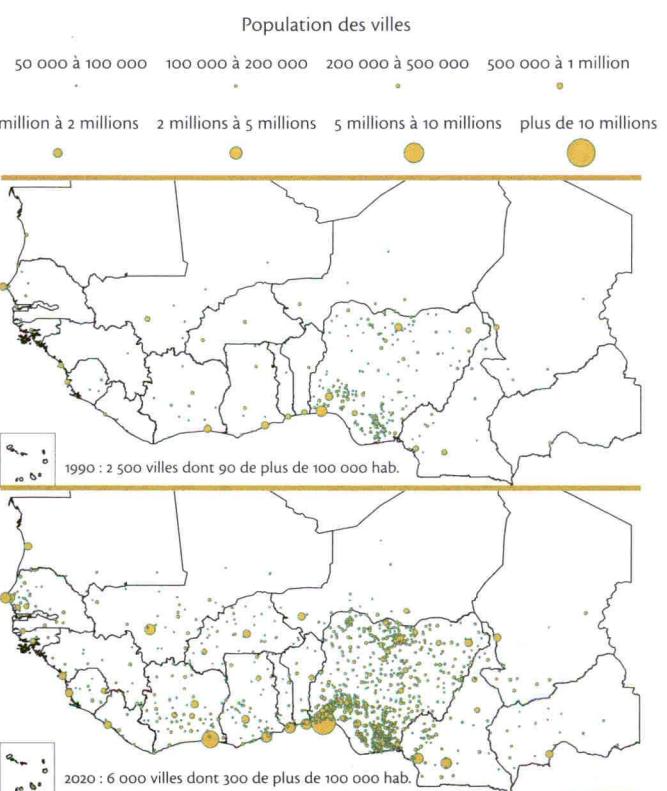
« La sécurité alimentaire existe lorsque tous les être humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive, leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.» (extrait de la déclaration adoptée lors du sommet mondial de l'alimentation, tenu à Rome du 13 au 17 novembre 1996).

sahélien, alors que la moyenne pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne s'élève à 2,4 %.

Cette augmentation rapide de la population totale s'accompagne d'une croissance encore plus forte de la population urbaine. On estime que celle-ci aura triplé d'ici 2025, pour représenter 50 millions d'habitants, soit la moitié de la population totale.

Au regard de l'objectif de sécurité alimentaire, cette mutation fondamentale des sociétés sahéliennes constitue à la fois une contrainte forte et une opportunité majeure. Une contrainte dans la mesure où il faudra des moyens considérables pour améliorer la fourniture des services publics essentiels (santé, éducation, assainissement...), qui est aujourd'hui déjà très insuffisante, que ce soit en ville ou en milieu rural. C'est en même temps une opportunité, car l'accélération de l'urbanisation, en élargissant la taille des marchés agricoles, favorisera le développement agricole et l'intensification des systèmes productifs. Autour de plusieurs villes d'Afrique de l'Ouest, on observe dès à présent une dynamique d'intensification et de diversification de l'agriculture (et d'augmentation du revenu des producteurs), stimulée par la demande urbaine et encouragée par la conjonction de facteurs favorables (sécurité de l'usage du foncier, accès au crédit, appui technique, ressources en eau relativement abondantes...).

ÉVOLUTION DU RÉSEAU DES VILLES DE PLUS DE 100 000 HABITANTS EN AFRIQUE DE L'OUEST – 1990 ET PROJECTION 2020



REFORCER LA COOPÉRATION ET L'INTÉGRATION RÉGIONALES

En Afrique de l'Ouest, la sécurité alimentaire représente l'un des domaines où la coopération régionale a été la plus intense au cours des vingt-cinq dernières années. La création même du CILSS participait d'une volonté des pays de la sous-région, confrontés à des sécheresses dramatiques, de trouver des réponses communes à la crise. Focalisée dans un premier temps autour de la coordination des secours d'urgence, l'institution s'est progressivement organisée, avec notamment l'appui du Club du Sahel, pour affronter les causes plus structurelles de l'insécurité alimentaire. Aujourd'hui, cette coopération est plus que jamais nécessaire et elle doit relever plusieurs défis (voir aussi fiche B3 et B4), en particulier :

- contribuer à une meilleure gestion des interdépendances entre les pays; ces interdépendances correspondent notamment aux politiques sectorielles mises en œuvre dans un pays et qui ont des incidences directes, ou potentielles, sur les conditions de réalisation de la sécurité alimentaire dans d'autres pays (par exemple : gestion des eaux fluviales, normes commerciales, subventions aux intrants...);
- permettre la réalisation d'économies d'échelle dans la résolution de problèmes communs à plusieurs pays. Lorsqu'un problème se pose de manière similaire dans plusieurs pays, ceux-ci peuvent avoir intérêt à s'allier pour rechercher et développer des solutions communes. Une telle approche concerne la recherche/développement, la définition de méthodologies de diagnostic et d'intervention dans des domaines stratégiques tels que la maîtrise de l'eau, la récupération des terres dégradées, la prévention des crises alimentaires, etc.
- favoriser une gestion plus efficace des relations économiques entre la région et le reste du monde. Alors que les négociations s'engagent entre les pays ACP et l'Union européenne autour des futurs accords régionaux de partenariat économique et que l'accord agricole de l'OMC est en cours de renégociation, il s'avère indispensable pour les pays sahéliens de définir et défendre des positions communes et de faire valoir les enjeux spécifiques liés à la sécurité alimentaire dans ces négociations.

L'ensemble de ces démarches de coopération régionale doit

contribuer à construire un espace régional d'intégration cohérent. En effet, l'intégration économique régionale est un facteur positif pour la sécurité alimentaire à travers notamment une meilleure valorisation des complémentarités entre des zones agro-écologiques différentes et un élargissement de la taille des marchés sur lesquels les producteurs agricoles peuvent écouler leurs produits. Résultat des deux effets précédents, l'intégration régionale permet également une amélioration des conditions d'investissement dans la production, la transformation et le commerce des produits agricoles et alimentaires qui, à terme, se traduit par une augmentation (globale et par producteur) des quantités produites et, en principe une baisse des prix des denrées. Lorsque l'intégration régionale s'accompagne d'une certaine protection vis-à-vis des produits alimentaires importés, elle permet un renforcement progressif de la compétitivité des filières de produits vivriers par le développement de la concurrence au sein de l'espace régional. Cette évolution favorise, elle aussi, une baisse des prix des produits alimentaires et peut aboutir, dans certains cas, à générer des recettes supplémentaires d'exportation.

Pour que les processus d'intégration régionale en cours en Afrique de l'Ouest et du Centre aboutissent à ces effets vertueux sur la sécurité alimentaire, ils doivent relever plusieurs défis, notamment (voir également fiche B3) :

- harmoniser les politiques nationales relatives aux échanges et renforcer la cohérence entre les différents projets d'intégration (notamment entre l'UÉMOA et la CÉDÉAO);
- développer les infrastructures de transport et de télécommunications;
- mettre en place des institutions (systèmes d'information, normes, règlement des différends) qui stimuleront les échanges régionaux en permettant de pallier les défaillances ou incomplétudes de marché;
- appuyer les multiples initiatives prises par les opérateurs privés pour développer les échanges régionaux.

Enfin, coopération et intégration régionales doivent contribuer à faire émerger un espace de paix et de sécurité, qui constituent des aspects déterminants pour éviter les crises alimentaires conjoncturelles et bâtir la sécurité alimentaire structurelle.



Une opportunité pour l'agriculture



NOURRIR 100 MILLIONS DE SAHÉLIENS, profiter d'un marché régional de plus de 430 millions de consommateurs dans 20 ans : ce sont les défis que se propose de relever le Sahel en s'appuyant sur la valorisation durable de ses ressources. Développement des investissements, sécurisation des producteurs, organisations des filières et cohérence des politiques publiques sont autant de moyens permettant d'y parvenir.

La régression de la contribution de l'agriculture dans les économies et dans l'emploi est une tendance lourde dans le monde entier. Le Sahel n'y échappe pas. En revanche, malgré une dynamique démographique engendrant une croissance rapide du nombre d'urbains sahéliens, le nombre de ruraux ne diminuera pas. Selon les prospectives disponibles, le Sahel comptera de l'ordre de 50 millions d'urbains et autant de ruraux en 2020, contre respectivement 16 et 38 millions aujourd'hui.

Avec une population rurale qui représente plus de 70 % de la population totale, il va de soi que le marché intérieur potentiel dont dispose chaque producteur est extrêmement étroit. Il n'est pas en mesure de rémunérer le travail et de financer la modernisation des systèmes d'exploitation. C'est la raison pour laquelle les systèmes vivriers répondent dans l'ensemble avant tout à une stratégie d'autoconsommation familiale, et éventuellement d'échanges de proximité. L'accroissement de la taille des familles rurales induit par conséquent un accroissement des surfaces vivrières, sans modification radicale du système productif, tant que les réserves foncières le permettent. Lorsque la pression devient trop forte, on assiste à une dégradation de la fertilité des sols liée au raccourcissement des temps de jachère, non compensée par la mise en œuvre de techniques alternatives telles que les jachères cultivées ou les amendements organiques. L'amélioration des revenus repose alors sur la diversification des activités en dehors du secteur agricole, ou sur l'intensification et le développement de productions bénéficiant d'un marché dynamique, mais sur une partie seulement de la sole. Seules les exploitations céréaliers des zones soudanaises dégagent des excédents réguliers qui alimentent les marchés nationaux et régionaux.

Mais, il n'y a pas pour autant de lien automatique entre l'urbanisation et le développement de l'agriculture. Les pays les plus urbanisés du Sahel sont aussi les pays dont la dépendance ali-

mentaire à l'égard des importations du marché mondial est la plus forte. Les pays côtiers du golfe de Guinée constituent de la même façon un contre exemple.

Pour pouvoir profiter du développement de la demande, plusieurs conditions doivent être réunies. La première est que la base productive puisse effectivement répondre en s'appuyant sur un potentiel de ressources en terres cultivables suffisant. Le Cap-Vert, par exemple, est clairement handicapé sur ce plan. Si on aborde la question au niveau de l'ensemble du Sahel, on est loin d'avoir épousé le potentiel de développement, en particulier, grâce aux bassins de production dans les zones suffisamment arrosées ou irrigables. Mais cela implique une vision régionale des connexions entre bassins de production et bassins de consommation, et une priorité accordée par les politiques publiques à l'intégration régionale plutôt qu'à l'approvisionnement à bas prix sur les marchés mondiaux.

La deuxième condition est que les systèmes de production, orientés vers des logiques d'autosubsistance ou à l'inverse vers des productions destinées à l'exportation, puissent se transformer pour répondre à la demande interne.

Comment améliorer l'environnement économique et institutionnel des producteurs et des acteurs économiques pour impulser ou accompagner une transformation des agricultures, via l'intensification et la diversification des productions ?

LE MARCHÉ, AUSSI INDISPENSABLE QU'INSUFFISANT !

La pauvreté en milieu rural constitue un des facteurs essentiels de la crise de l'agriculture et de l'insécurité alimentaire en milieu rural. L'accroissement des revenus agricoles est par conséquent un objectif déterminant au regard de l'amélioration de la situation alimentaire des ménages ruraux. Mais au-delà, l'augmentation des ressources financières des agriculteurs est à la base d'un



processus d'accumulation progressive indispensable à la mutation des systèmes de production dans le sens d'une augmentation des rendements et d'une exploitation durable des ressources naturelles.

L'élargissement des marchés dont dispose chaque producteur est le moyen le plus sûr, dans des économies libéralisées, de contribuer à l'amélioration des revenus. C'est en cela qu'une évolution significative du rapport entre le nombre de producteurs et de consommateurs est essentielle. Toutefois, l'expérience montre aussi que l'existence d'une demande potentielle n'est pas suffisante pour provoquer une adaptation des agricultures. En particulier, la gestion du risque — risque climatique, risque économique ou commercial — est au centre de la stratégie des producteurs. Par conséquent, une monétarisation accrue de l'agriculture impose que les producteurs soient mieux sécurisés qu'ils ne le sont aujourd'hui.

La volatilité des marchés de produits alimentaires est le premier facteur d'insécurité qui freine les investissements agricoles. Aussi, il est essentiel que les dynamiques d'intégration régionale soient confortées. La construction du marché régional, au sein d'ensembles régionaux cohérents constitue de ce fait un enjeu très important. Ce marché régional ne peut se construire sans une bonne gestion des relations commerciales (harmonisation des politiques aux frontières avec le marché mondial) et la suppression effective des barrières aux échanges sous-régionaux.

Il est tout aussi fondamental que les investissements publics réalisés dans le domaine de l'éducation, la santé, les infrastructures de communication et de transports, etc. privilégiennent le monde rural. Par cette voie « non sectorielle », il s'agit de réduire les déséquilibres villes-campagne, d'améliorer l'accès aux services de santé et d'éducation dont la carence interdit toute stratégie d'investissement au niveau familial et communautaire, et de faciliter enfin la connexion des zones de production avec les bassins de consommation, en limitant les coûts de transaction.

AGRICULTURE ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

La compétitivité de l'agriculture sahélienne tient largement à sa capacité à mettre en valeur les ressources naturelles. Les systèmes de production agricoles, pastoraux et halieutiques ont une relation très forte à leurs milieux naturels. Une exploitation rationnelle et durable de ces milieux nécessite des systèmes de production appropriés, reposant sur des combinaisons de cultures, des modes pertinents d'association agriculture/élevage/foresterie, etc. Le développement des bassins de production et, en particulier, les choix d'investissements en matière de maîtrise de l'eau, de conservation des eaux et des sols, d'aménagements fonciers doivent par conséquent s'inscrire dans une approche territoriale. Cette approche s'inscrit dans le rôle que jouent de manière croissante les collectivités locales en matière de gestion des ressources naturelles, d'arbitrage des conflits sur l'usage des ressources entre les différents utilisateurs, d'adaptation des régimes fonciers, de planification des investissements collectifs (pistes rurales, magasins de stockage...). Les institutions locales ont un rôle important à jouer pour créer les conditions d'une intensification durable des systèmes productifs.

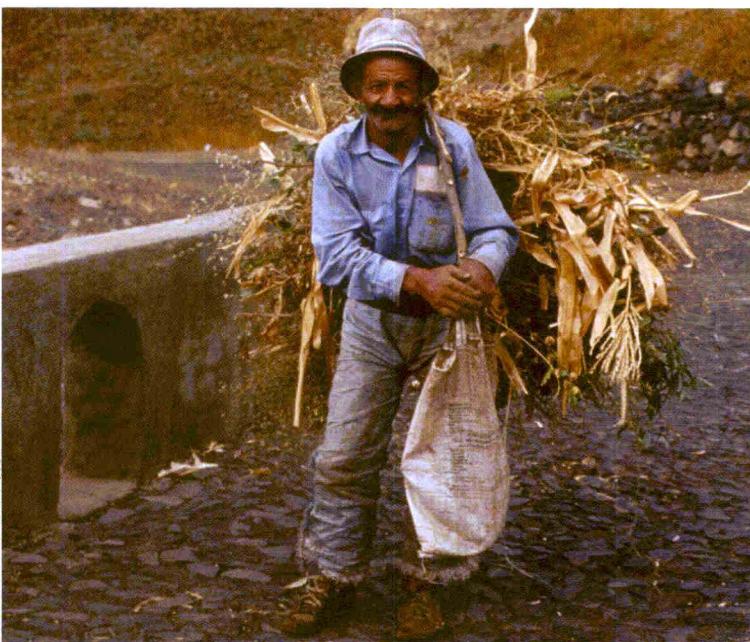
LA STRUCTURATION DES FILIÈRES SOUS-RÉGIONALES

Ces approches territoriales qui ont prioritairement un objectif de gestion rationnelle des ressources naturelles doivent se prolonger

pour les principaux produits par une structuration des filières en aval de la production. L'organisation des filières diffère selon qu'il s'agit des produits à destination des marchés locaux, sous-régionaux ou internationaux. Mais dans tous les cas de figure, elle doit permettre de réduire les coûts, d'améliorer la rémunération des producteurs tout en réduisant les prix aux consommateurs. Il s'agit dans ce domaine d'améliorer la mise en marché des produits par une meilleure organisation des producteurs, de faciliter le transport en améliorant les infrastructures et en supprimant les entraves à la fluidité des marchés (obstacles informels aux échanges : taxes indues, barrages routiers...), de favoriser les investissements dans la transformation des produits agricoles répondant à la demande des consommateurs, etc. Dans des contextes d'économies libéralisées, ce sont avant tout les opérateurs privés et les organisations de producteurs qui doivent investir dans le secteur aval de la production. Cependant, les pouvoirs publics ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en place d'un environnement juridique clair et simplifié, le développement de systèmes d'information fiables et adaptés aux besoins des opérateurs, la mise en place de systèmes de crédit adaptés aux besoins d'investissements et de trésorerie des acteurs, etc.

LES SERVICES AUX PRODUCTEURS

Hormis dans le cas des filières destinées à l'exportation et bénéficiant d'un encadrement important, les producteurs sahéliens restent cruellement démunis en matière d'accès au crédit et aux intrants de production. En l'absence de garantie et face à des revenus extrêmement fluctuants au gré des chocs extérieurs, les établissements de crédit refusent de s'engager activement dans le financement du secteur agricole. Les systèmes financiers décentralisés se sont développés mais couvrent peu les zones vulnérables où le risque est plus grand. Dans ce contexte, les producteurs n'ont pas suffisamment de trésorerie pour intensifier leur production et privilégié des systèmes qui minimisent les risques. De même l'accès aux intrants reste difficile (semenes, engrais, protection des cultures...) à la fois pour des raisons de coûts et de réseaux de commercialisation. Enfin, les systèmes de recherche agricole et de vulgarisation, très affaiblis, ont bien du mal à répondre aux demandes des producteurs soucieux de disposer de nouveaux « itinéraires techniques durables » correspondant aux différents contextes agro-écologiques. C'est sur cet ensemble de services aux producteurs qu'il convient d'agir pour anticiper et accompagner les mutations des systèmes de production.



© Michel DUKHAN, IRD, 1995

Lier lutte contre la pauvreté et sécurité alimentaire



LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, la sécurité alimentaire, et le développement durable constituent désormais trois approches transversales des enjeux de développement. Chacune fait une large place à l'amélioration des conditions de vie des populations et fait l'objet d'une stratégie spécifique. Ces approches sont pourtant étroitement liées et imposent une bonne synergie pour déboucher sur une amélioration durable des principales composantes du développement humain.

La croissance économique se trouve au cœur de la lutte contre la pauvreté. Le secteur primaire et, particulièrement l'agriculture (fiche B1), susceptible d'offrir une plus grande disponibilité de nourriture et d'augmenter les revenus en milieu rural, constitue un des enjeux majeurs de l'amélioration de la situation économique et alimentaire du Sahel.

CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Il faut pour cela, que les effets des politiques de lutte contre la pauvreté se ressentent aussi sur le pouvoir d'achat des urbains pour stimuler la demande solvable en produits agricoles. Le développement des secteurs primaire hors agriculture (mines), secondaire (pour substituer les importations de biens de consommation) et tertiaire est fondamental pour mettre en place cette force d' entraînement.

Une croissance économique nettement supérieure à la croissance démographique ne pourra être durablement obtenue sans améliorer la compétitivité dans ces différents secteurs, sans diversifier la base de production et d'exportation. Or ceci ne va pas sans un environnement économique stable et favorable (stabilité politique et monétaire, lutte contre la corruption, intégration régionale, équilibres budgétaires, modération fiscale...). Une allocation plus équitable des ressources de l'État permettant de réduire les inégalités géographiques et sociales fait aussi partie intégrante d'une stratégie de croissance durable.

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Les économies sahariennes sont parmi les plus sensibles à la dégradation de l'environnement naturel. Aussi, pour voir perdurer la base productive et faire reculer la désertification, il est indispensable de rationaliser la gestion des ressources naturel-

les. Des actions fortes doivent être entreprises pour préserver les sols, améliorer la maîtrise de l'eau, conserver une biodiversité et le couvert forestier, modifier l'approvisionnement énergétique... Malgré des démarriages laborieux, les stratégies de développement durable mises en place au Sahel (PAN/LCD et PASR/Ao notamment) doivent rapidement montrer leur efficacité pour mettre en place des conditions environnementales permettant d'accroître la production alimentaire et de répondre ainsi au défi démographique.

CONDITIONS DE VIE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

En agissant uniquement sur les leviers favorisant la libéralisation économique et commerciale, les ajustements macroéconomiques et financiers prônés par les institutions de Bretton Woods n'ont pas permis d'enregistrer de progrès significatifs au niveau de l'amélioration des conditions de vie des plus pauvres. À la faveur des négociations sur la réduction et la restructuration de la dette, les dimensions sociales de l'ajustement ont dès lors pris une importance croissante. Dernière en date, l'initiative PPT¹ lie directement les annulations de dette aux efforts entrepris par les pays pour réduire la pauvreté. Cette approche de la lutte contre la pauvreté met en avant l'accès aux services essentiels comme facteur d'insertion dans la vie économique et sociale. Avec 69 % des adultes analphabètes dont 78 % des femmes, l'éducation constitue un investissement prioritaire pour assurer les fondations du développement économique et de l'épanouissement humain. Avec 58 % des Sahéliens qui n'ont pas accès aux services de santé, un enfant sur cinq qui décède avant l'âge de 5 ans, et 40 % de la population qui n'ont pas accès aux médicaments et vaccins essentiels, la situation sanitaire impose de renverser une tendance qui freine les capacités actuelle et future de développement. L'impossibilité pour 40 % des habi-

¹ Annulation partielle de la dette des pays pauvres très endettés



tants d'accéder à l'eau potable et pour une proportion encore plus importante d'accéder à l'assainissement hypothèquent lourdement la réussite des investissements en matière de services de santé et d'éducation.

L'exclusion individuelle ou collective (handicapés, enfants des rues...) conditionne la capacité d'accéder à la nourriture et détermine le degré de vulnérabilité face à la variabilité de l'environnement. Si de nombreuses formes de solidarité subsistent pour maintenir une cohésion sociale, elles tendent à s'émousser, au détriment des plus faibles, du fait d'une démographie élevée et d'une forte urbanisation. Cette évolution des formes d'entraide doit être intégrée par les structures compétentes, afin de concevoir des mécanismes de protection et d'insertion idoines. Ceux-ci seront encore plus nécessaire si la croissance économique n'est pas au rendez-vous.

VERS UNE MEILLEURE SYNERGIE ENTRE L'ACCÈS AUX SERVICES ESSENTIELS ET LES FILETS DE SÉCURITÉ

Nombre d'enjeux de sécurité alimentaire et de pauvreté liés à la santé, l'éducation, l'assainissement, l'approvisionnement en eau potable et la nutrition convergent. Ces préoccupations sont désormais prises en charge dans les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités (Cslp) des pays du Cilss². Une

coordination étroite sur les objectifs à atteindre et sur les mesures recommandées doit par conséquent s'effectuer, dès la définition des stratégies de sécurité alimentaire. Elle doit permettre de confirmer que les multiples politiques

sectorielles et programmes sous-sectoriels auxquels les Cslp font référence, permettront d'atteindre effectivement les résultats escomptés sur la situation alimentaire.

Il faut ainsi veiller que des dossiers aussi prioritaires que l'éducation nutritionnelle, la maîtrise de la fécondité, la prévention du VIH/SIDA, la lutte contre le paludisme, l'accroissement de la couverture vaccinale, l'insertion professionnelle par la formation et, de façon plus générale, l'amélioration de l'accès à des services de base de proximité soient bien pris en charge par les politiques de santé, de nutrition, d'éducation et d'hydraulique villageoise.

Il conviendra aussi de s'assurer que les efforts bénéficiant prioritairement au monde rural compte tenu des inégalités croissantes entre les villes et les campagnes. Dans le même esprit, il convient de centrer ces appuis sur l'acteur privilégié qu'est la femme au regard de l'iniquité actuelle entre les deux sexes. Il s'agit aussi d'une question d'efficacité dans la mesure où les investissements dirigés vers les femmes ont en général un impact beaucoup plus important.

Historiquement, la prévention et la gestion des crises alimentaires sont du ressort direct des dispositifs qui s'occupent de la sécurité alimentaire. En dépit d'actions vigoureuses pour réduire la vulnérabilité de l'agriculture sahélienne (fiche B1), l'insécurité alimentaire conjoncturelle n'en disparaîtra pas pour autant. Le passage d'une stratégie de minimisation du risque par les paysans sahéliens, à une stratégie de production destinée au marché ne pourra se faire sans améliorer la politique de filets de sécurité. Les producteurs n'accepteront de prendre des risques liés aux investissements à long terme que s'ils bénéficient de systèmes d'assurance couvrant les pertes occasionnées par les aléas agro-climatiques.

Les investissements réalisés sur le champ social sont aussi for-

tement influencés par les crises conjoncturelles. Mal anticipées ou mal gérées, les crises brutales qui peuvent affecter les zones rurales se traduisent par une paupérisation accrue et un exode qui touche prioritairement les jeunes et les actifs. Ceci a des conséquences importantes sur les résultats obtenus par les politiques de lutte contre la pauvreté. Aussi, une concertation entre la gestion des crises et les politiques de protection sociale et de lutte contre l'exclusion développées dans les Cslp devra être instaurée. La politique de gestion des crises alimentaires devra évoluer pour mieux suivre et mieux diagnostiquer les origines de l'insécurité alimentaire et proposer des réponses plus diversifiées et adaptées à chaque situation. Elle devra aussi mieux articuler les actions d'urgence et de développement pour ne pas remettre en cause la construction de la sécurité alimentaire de long terme. L'implication des acteurs locaux dans la stratégie de prévention, dans la sélection d'interventions d'urgence compatibles avec les stratégies et les programmes locaux de développement constitue désormais un enjeu essentiel. En confiant un rôle accru d'orientation et de décision aux acteurs locaux, une telle décentralisation doit permettre de mobiliser prioritairement les ressources locales et d'éviter des interventions déstructurantes, mal intégré ou trop assistancialistes.

Le suivi de la vulnérabilité et l'évaluation des impacts des politiques de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté constituent également des domaines de synergie. Produire une information de qualité à un coût que les seules ressources propres des États ne peuvent assumer. Or, tant les acteurs nationaux que les bailleurs de fonds sont soucieux de disposer de systèmes appropriés et viables. En coordonnant davantage les dispositifs régionaux avec les systèmes nationaux et les dispositifs nationaux entre eux, les pays favoriseraient un engagement durable des partenaires extérieurs.

Les questions alimentaires se trouvant au cœur des stratégies de réduction de pauvreté, elles doivent bénéficier de la mobilisation des ressources PpTE. Si l'éducation et la santé en sont déjà destinataires, ces ressources devraient également servir à des domaines aussi essentiels que l'instauration de filets de sécurité et le développement des systèmes d'information qui les accompagnent.

ENCADRÉ N°1 : LES EFFETS DU VIH/SIDA SUR LA PRODUCTION AGRICOLE

Le SIDA, par la maladie et la mort, affecte la production alimentaire de plusieurs manières :

- les champs éloignés tendent à être abandonnés et la production totale de l'unité agricole diminue. Les rendements s'amenuisent du fait du retard ou de la mauvaise synchronisation des opérations agricoles essentielles, du manque de ressources pour acheter des intrants agricoles, de l'abandon des mesures de conservation des sols et de la nécessité d'accorder la priorité à la survie immédiate;
- des crédits destinés à la production agricole peuvent être détournés au profit du traitement médical d'un parent malade, de dépenses funéraires ou d'alimentation;
- les cultures à forte intensité de main-d'œuvre sont délaissées au profit de cultures moins exigeantes. La production alimentaire est moins diversifiée, ce qui se ressent sur la qualité nutritionnelle de l'alimentation;
- les ressources générées par l'élevage s'amenuisent. Le bétail est souvent vendu pour payer les frais médicaux et les rites funéraires comprennent parfois des sacrifices d'animaux;
- le fonctionnement des services de transport et de vulgarisation est interrompu lorsque le personnel d'encadrement tombe malade.

Source : FAO-Comité de sécurité alimentaire mondiale, Effets du VIH/SIDA sur la sécurité alimentaire, 2001

Développer la coopération régionale



LES PAYS SAHÉLIENS se sont unis depuis plus de 25 ans pour apporter ensemble des réponses à leurs problèmes communs : la sécurité alimentaire et la lutte contre la désertification. Cette coopération régionale se renouvelle aujourd’hui en impliquant de multiples acteurs. Elle contribue de façon pragmatique à la construction d’espaces régionaux réellement intégrés.

Face à la balkanisation de l'espace politique les dirigeants d'Afrique de l'Ouest ont dès l'indépendance, élaboré des projets d'intégration régionale assez ambitieux. La constitution de blocs régionaux intégrés était perçue comme une voie prometteuse permettant de partager les investissements industriels, et de créer des marchés suffisamment grands pour attirer les investisseurs étrangers, etc. Mais les organisations d'intégration qui ont vu le jour dans les années 1960 et 1970, n'ont pas réussi à concrétiser ces ambitions et l'espace est resté fragmenté, peu intégré. Les années 1980 ont ainsi été marquées par un certain désenchantement vis-à-vis de l'intégration régionale. La priorité était alors donnée aux programmes d'ajustement structurel que les pays ont négocié indépendamment les uns des autres avec les bailleurs de fonds. Cependant, au cours de la dernière décennie, l'intégration régionale a connu un certain regain d'intérêt, avec la création en 1994 de l'UEMOA et, plus récemment, la relance du projet de seconde zone monétaire, regroupant les pays qui n'appartiennent pas à la zone Franc.

Parallèlement à ces hauts et bas des processus d'intégration, les pays de la région ont engagé de nombreuses actions de coopération régionale. Celles-ci se différencient des premiers par des objectifs plus modestes, liés à un domaine d'intervention particulier, et par une configuration géographique variable. Bien souvent, ces actions constituent un apprentissage de l'intégration régionale, permettant aux différentes catégories d'acteurs (décideurs politiques, fonctionnaires, opérateurs privés...) d'apprendre à travailler ensemble au niveau régional.

Si la sécurité alimentaire a été l'un des champs où la coopération régionale ouest-africaine a été la plus intense, c'est parce que, très tôt, dès les crises alimentaires des années 70, il est apparu que l'action régionale constituait l'un des leviers à mobiliser pour

obtenir une amélioration durable de la sécurité alimentaire dans chaque pays.

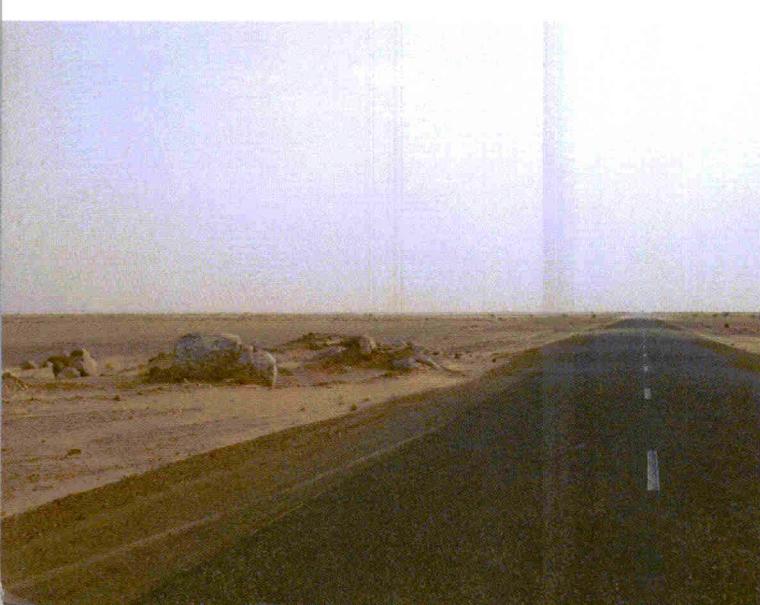
Les thèmes des actions de coopération régionale en matière de sécurité alimentaire sont nombreux et très divers. Schématiquement, ils peuvent être regroupés en trois catégories :

- les actions qui favorisent une meilleure gestion des interdépendances entre les pays;
- les actions qui permettent de réaliser des économies d'échelle dans la résolution de problèmes communs;
- les actions qui permettent aux pays de la région de peser davantage dans leurs relations avec le reste du monde.

GÉRER LES INTERDÉPENDANCES ENTRE LES PAYS

Sous le terme générique d'interdépendances, on considère l'ensemble des actions menées dans un pays qui peuvent avoir des conséquences dommageables chez l'un de ses voisins (les externalités négatives en économie). Ces interdépendances se matérialisent à travers la circulation des biens, des personnes, des animaux ou la présence de ressources naturelles transnationales. Ainsi, dans ce domaine, les actions de coopération régionale peuvent porter sur :

- *la gestion concertée de ressources naturelles communes* à travers des actions telles que : la concertation sur les projets d'aménagement des grands fleuves, afin d'éviter que les prélèvements effectués par un pays (aménagements hydro-agricoles par exemple) ne pénalisent les usagers des pays situés en aval ; la mise en place d'un système harmonisé de régulation des ressources halieutiques afin de garantir le renouvellement de celles-ci ; la concertation sur l'utilisation des ressources (pâturages, bois de feu) situées dans des zones frontalières et exploitées par des acteurs de deux ou plusieurs pays, afin de prévenir les conflits entre les utilisateurs et favoriser une exploitation pérenne de ces ressources ;
- *la surveillance régionale* (pour la prévention et la lutte) des ravageurs des cultures qui se déplacent sur de grandes distances (criquet pèlerin) afin d'éviter qu'un défaut de vigilance dans un pays se traduise par des dégâts importants sur les cultures dans l'ensemble de la région. L'éradication des épizooties relève de la même approche étant donné la grande mobilité régionale du bétail ;
- *l'harmonisation des politiques économiques nationales* dont les écarts créent des distorsions de concurrence entre agriculteurs (par exemple : fiscalité sur les intrants, facturation de l'eau sur les périmètres irrigués) ou freinent le commerce régional des denrées agricoles et alimentaires (réglementation des trans-



ports, fiscalité sur le commerce, contraintes administratives — officielles ou officieuses — aux échanges). La promotion des échanges régionaux nécessite également que les pays se coordonnent au niveau régional pour la mise en place de systèmes régionaux d'information sur les marchés, pour la définition de normes communes relatives aux produits alimentaires et aux intrants agricoles (en particulier les produits phytosanitaires) et pour l'instauration d'un système de règlement des différends;

- *la coordination des actions de prévision des récoltes et des politiques de prévention des crises alimentaires*, afin d'éviter, par exemple, que l'obtention de quantités importantes d'aide alimentaire dans un pays ne viennent perturber le développement du marché céréalier dans les pays voisins.
- la mise en place d'un dispositif commun de veille sur les sources de conflits entre les pays, qui peuvent avoir des effets dommageables sur la sécurité alimentaire.

RÉALISER DES ÉCONOMIES D'ÉCHELLE DANS LA RÉSOLUTION DE PROBLÈMES COMMUNS

Bien que les spécificités nationales soient fortes, les problématiques d'insécurité alimentaire des pays sahéliens présentent de nombreux traits communs et les défis à relever sont, pour la plupart, semblables (voir fiches A et B). Pour des États dont les ressources sont limitées, il est donc indispensable de rechercher, chaque fois que cela s'avère pertinent, la réalisation d'économies d'échelle en conduisant des actions régionales. Cette coopération pour la résolution de problèmes semblables peut se matérialiser dans plusieurs domaines :

- *la définition et la mise en œuvre de programmes de recherche en agronomie et en sciences sociales* à partir des priorités du Sahel et des besoins réels des utilisateurs. Dans ce domaine, la coordination régionale permet, d'une part, d'organiser une certaine division du travail entre les systèmes nationaux de recherche et, d'autre part, d'obtenir des résultats plus probants en raison de la disponibilité d'un plus grand nombre de références comparables entre elles. La gestion rationnelle de l'eau, la conservation et la restauration des sols, la gestion intégrée de la fertilité des sols, la protection phytosanitaire intégrée des cultures, les interrelations entre population et environnement sont parmi les thèmes les plus concernés par une telle coopération régionale;
- *la formation de cadres nationaux et régionaux* (directement ou via la formation de formateurs), pour laquelle une action à l'échelle régionale facilite la valorisation des ressources humaines et des équipements disponibles ; elle offre également l'avantage de renforcer les liens entre des acteurs impliqués dans un même domaine professionnel. L'agrométéorologie, l'hydrologie, la protection intégrée des cultures, la gestion concertée des ressources, la transformation des produits agricoles, l'analyse des filières, des marchés et des politiques commerciales... constituent quelques uns des thèmes clés de formations régionales. Celles-ci peuvent s'adresser à des cadres des administrations, à des responsables d'organisations socioprofessionnelles (organisations paysannes notamment) ou encore à des élus locaux;
- *la capitalisation des expériences accumulées* dans chacun des pays sur les différentes composantes des politiques de sécurité alimentaire. Il s'agit d'offrir la possibilité aux différents acteurs sahéliens, engagés dans une action particulière, de tirer parti des échecs et réussites enregistrés dans d'autres pays. Ce besoin d'échanges et d'analyse d'expériences concerne de très nom-

breux sujets, tels que : la maîtrise de l'eau, la conservation des sols, les règles relatives à l'accès et à l'usage des ressources en milieu pastoral, les conditions de pérennisation des systèmes financiers décentralisés, la diversification des actions d'urgence... Bien souvent, cette capitalisation régionale d'expériences peut aboutir à la mise au point de méthodologies plus performantes, mises en œuvre par la suite dans chacun des pays. À titre d'exemple, on peut citer les méthodologies relatives au suivi des ressources naturelles, au diagnostic de la pauvreté, au ciblage des populations vulnérables, etc.;

- *la définition de normes communes* relatives aux politiques sociales, afin de renforcer l'adhésion de chaque pays à une communauté d'idées et de valeurs, par exemple : la définition des conditions d'accès à l'alimentation et aux services sociaux de base; la promotion des droits des populations pauvres;
- *l'élaboration de dossiers de plaidoyer collectif*, afin d'accroître la sensibilisation de la communauté internationale et régionale à certains des enjeux majeurs de la sécurité alimentaire au Sahel et servir de base technique à l'organisation d'une concertation internationale. La valorisation des ressources en eau du Sahel est certainement le thème prioritaire devant faire l'objet de ce type d'action régionale.

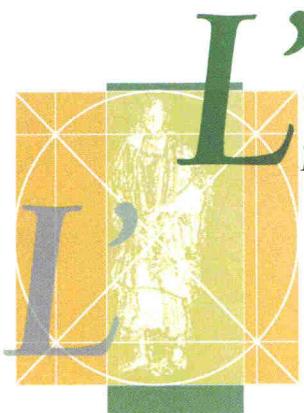
PESER DAVANTAGE DANS LES ENCEINTES INTERNATIONALES

Dans le contexte d'insertion croissante du Sahel dans l'économie mondiale, il est indispensable que les pays unissent leurs efforts pour que leurs intérêts soient davantage pris en compte dans les différentes enceintes où se définissent les règles internationales relatives aux conditions des échanges et aux normes de production et de consommation. Cette dimension de la coopération régionale concerne les différentes négociations en cours à l'OMC et la négociation, qui vient de débuter, d'un accord de partenariat économique avec l'Union européenne (voir la fiche B4) ainsi que les négociations relatives aux conventions internationales sur l'environnement et celles concernant la pêche.

Sur le plan institutionnel, la mise en œuvre de toutes ces actions de coopération régionale peut être très diverse : institutions intergouvernementales, fédérations régionales d'organisations socio-professionnelles, réseaux multi-acteurs (chercheurs, fonctionnaires, représentants de la société civile...), forums ponctuels, institutions privées à qui un mandat est confié par une institution régionale ou un groupe d'États, etc.



Renforcer l'intégration régionale



L'INTÉGRATION RÉGIONALE DES MARCHÉS constitue un vecteur essentiel pour le développement des filières agro-alimentaires et la sécurité alimentaire. Mais la libéralisation interne des échanges doit s'accompagner d'une bonne maîtrise des relations commerciales de la région avec le reste du monde. À cet égard, les négociations à l'OMC et la préparation de l'accord de partenariat économique avec l'Union européenne sont déterminantes.

Les Sahéliens ont choisi de faire reposer la sécurité alimentaire en priorité sur la valorisation des ressources de la région. Ils ne souhaitent pas voir s'accroître la dépendance à l'égard des importations et veulent mettre à profit la croissance de la demande alimentaire pour stimuler la production agricole. L'objectif est de construire un espace de productions et d'échanges réellement intégré à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest d'une part, et de l'Afrique centrale d'autre part.

VERS UNE INTÉGRATION RÉELLE DES MARCHÉS

Dans cette perspective, la libéralisation effective des échanges au sein des ensembles régionaux et l'harmonisation des politiques agricoles, fiscales, etc. sont primordiales. Elles permettent d'élargir la taille des marchés dont bénéficient les producteurs et les opérateurs économiques, d'exploiter les complémentarités entre les bassins de production et par conséquent de diversifier l'offre alimentaire. Elles permettent enfin de réduire les coûts des produits alimentaires (voir fiche B3).

Cette harmonisation des politiques internes intègre la question des normes sanitaires et techniques ainsi que la suppression de tous les obstacles informels aux échanges. Cette approche vise à harmoniser les politiques commerciales aux frontières de l'espace régional de manière à éviter les disparités de taxation des importations qui alimentent des flux de réexportations vers les pays plus protectionnistes. Ces disparités de politiques constituent en effet des obstacles à l'efficacité des stratégies nationales et sous-régionale de sécurité alimentaire. Cette libéralisation interne doit nécessairement s'accompagner d'une approche con-

certée et cohérente de la relation de la région avec le reste du monde de manière à renforcer le poids des pays dans les négociations internationales dans tous les domaines qui affectent les secteurs agricoles et alimentaires.

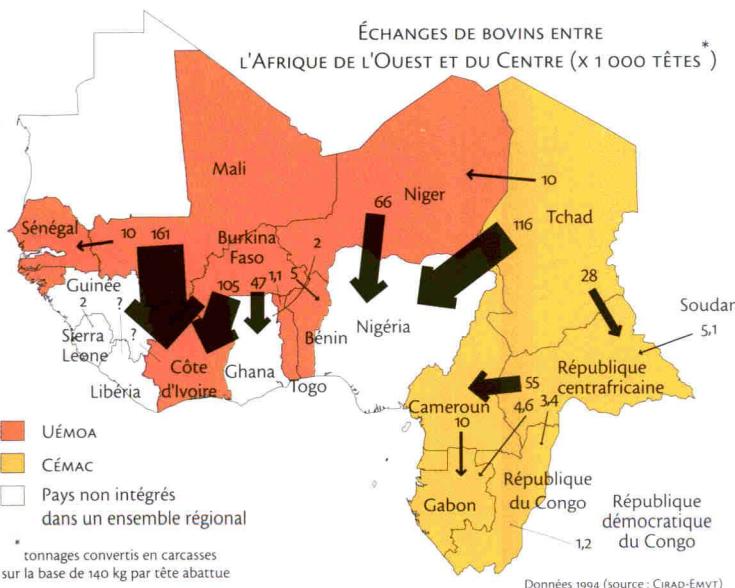
LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU COEUR DES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES

La région est actuellement impliquée dans deux négociations fondamentales pour la sécurité alimentaire des pays sahéliens. La première se déroule dans le cadre de l'OMC. La deuxième s'inscrit dans l'évolution des relations entre l'Union européenne et l'ensemble des pays ACP. Le volet commercial de l'accord de Cotonou prévoit en effet la mise en place d'accords de partenariat économique négociés entre l'UE et les ensembles régionaux (APE). Dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre stratégique de sécurité alimentaire, plusieurs concertations entre les acteurs des sociétés sahéliennes et les responsables des négociations internationales au sein des États se sont déroulées à l'initiative du CILSS et en lien avec les autres organisations d'intégration de la région. Elles ont débouché sur des positions communes qui sont présentées dans cette fiche.

LA NÉGOCIATION À L'OMC

La sécurité alimentaire est explicitement citée dans l'accord agricole de l'OMC comme un des aspects non commerciaux qui peut justifier un traitement spécial pour l'agriculture, afin qu'elle ne soit pas considérée comme un secteur économique parmi d'autres. Pour des raisons de sécurité alimentaire, il serait donc possible d'obtenir le droit d'utiliser des instruments de politique, même s'ils induisent des distorsions commerciales. Cet aspect est essentiel pour les pays sahéliens, compte tenu du caractère stratégique de leurs enjeux de sécurité alimentaire. Il s'agit en effet de développer un degré élevé d'auto-provisionnement alimentaire, pour être suffisamment indépendant des fluctuations des marchés mondiaux, réduire les risques politiques et fournir une l'alimentation qui convient aux populations (modes de consommation différents, qualité des aliments). Sur cette base, les seules lois du marché ne paraissent pas en mesure d'offrir les régulations nécessaires pour créer un environnement économique et commercial porteur pour les producteurs et les acteurs des filières agro-alimentaires. Aussi, les pays sahéliens mettent en avant plusieurs points essentiels :

- le droit de protéger leurs marchés agricoles vis-à-vis de produits concurrentiels qui nuisent au développement de l'agriculture



- une dégradation de la balance commerciale.

A priori les pays enclavés, comme beaucoup de pays sahéliens, qui exportent peu vers l'UE et n'ont pas besoin d'un APE pour conserver l'accès au marché européen, seraient les plus frappés par la concurrence et par la perte de recettes fiscales. A contrario, les pays côtiers non-PMA, qui ont besoin d'intégrer un APE pour maintenir leurs préférences commerciales, seraient moins vulnérables vis-à-vis d'une libéralisation des importations alimentaires.

Au regard de ces enjeux, les principaux points de négociation essentiels pour les pays du CILSS concernent :

- l'accès au marché européen : gestion des protocoles, accès au marché pour les pays-non PMA (liberté d'accès comme pour les PMA ?);
- la concurrence des produits européens sur les marchés des pays du CILSS : période de transition, définition d'une liste de produits sensibles exclus de l'APE, appui pour la transition des filières potentiellement en danger...;
- la compensation des coûts d'ajustements fiscaux et de balance des paiements liés au processus de libéralisation;
- la prorogation du mécanisme de compensation des pertes de recettes d'exportation (STABEX);
- les appuis concernant les autres dimensions du commerce : services, concurrence, propriété intellectuelle, mesures sanitaires et phytosanitaires, commerce et environnement, etc. (soutien des efforts de mise en conformité des législations nationales avec les règles multilatérales).

Ces négociations devraient également prendre en compte les collaborations avec l'UE qui peuvent être développées dans les enceintes internationales, et notamment à l'OMC, de manière à promouvoir une approche commune des négociations multilatérales et favoriser des alliances sur des points stratégiques. Celles-ci devraient être favorisées par la mise en place d'un comité paritaire ministériel sur le commerce. Un appui technique pourrait être négocié pour le suivi et la préparation des négociations.

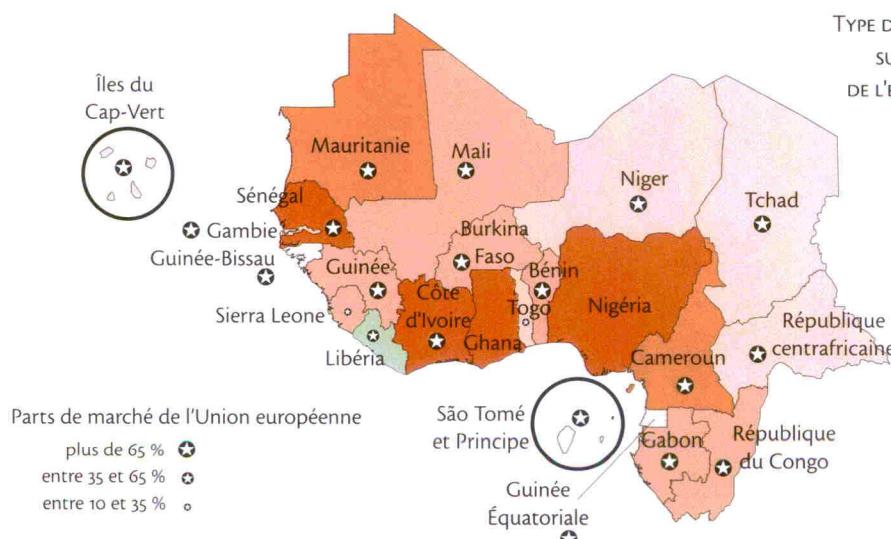
Enfin, étant donné les divergences d'intérêts possibles entre les pays, notamment dans le cadre des négociations avec l'Union européenne, une approche régionale signifie aussi mettre en œuvre une solidarité régionale, c'est à dire définir les contreparties dont bénéficieront les PMA et notamment les pays sahéliens, de manière à éviter que la libéralisation du commerce des produits alimentaires remette en cause les stratégies de développement agricole et de sécurité alimentaire mises en œuvre dans les ces pays.



© Michel DUKHAN / IRD, 1997

Doit également être résolue la question de la gestion des espaces frontières à la zone d'intégration choisie. La négociation conduite dans le cadre de l'Afrique de l'Ouest devra s'articuler avec la négociation conduite entre l'UE et l'Afrique Centrale, de manière à éviter les disparités trop grandes en matière de régime commercial, susceptibles de nourrir des flux commerciaux informels.

Au regard des enjeux de développement agricole et de sécurité alimentaire dans la région d'une part, au regard des enjeux d'intégration régionale et d'insertion dynamique dans le commerce international d'autre part, le débat sur l'APE apparaît comme un enjeu crucial. Il appartient par conséquent aux responsables nationaux et régionaux d'instruire cette discussion sur la base d'une vision claire du processus d'intégration et d'une approche solidaire qui elles seules peuvent permettre de dépasser les divergences d'intérêts nationaux. Des choix précipités ou insuffisamment instruits, pourraient rapidement conduire à complexifier encore plus l'environnement économique et commercial des opérateurs régionaux et contribuer à des replis nationaux et à une dés intégration accrue de l'espace régional.

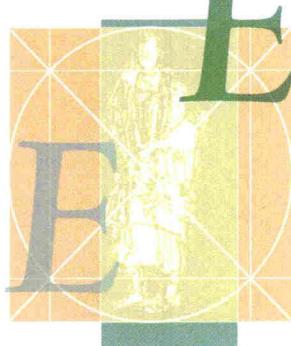


TYPE DE CONCURRENCE ET PLACE DE L'UNION EUROPÉENNE SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS NATIONAUX DE BLÉ DANS L'ENSEMBLE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

Type de marché	Volume des importations nationales (1995-97)
Oligopole	Monopole
■	plus de 200 000 tonnes
■	entre 100 000 et 200 000 tonnes
■	entre 30 000 et 100 000 tonnes
■	entre 15 000 et 30 000 tonnes
■	moins de 15 000 tonnes

Source : Bureau Issala, Cirad, ministère de l'Agriculture

Améliorer la gouvernance de la sécurité alimentaire



ENTRE LE « TOUT MARCHÉ » ET LE « TOUT ÉTAT », les pays sahéliens cherchent de nouvelles formes de gouvernance de la sécurité alimentaire qui combinent les interventions des multiples acteurs publics et privés. Ils recherchent par la concertation et l'action collective à créer les conditions d'un respect du droit à l'alimentation pour tous.

Après les Indépendances, les approches se sont le plus souvent inscrites dans la tradition de construction d'un État fort, centralisateur et interventionniste. Dans le domaine agricole et alimentaire, cela s'est traduit par une volonté de réguler le marché au travers d'offices publics bénéficiant du monopole de la commercialisation (voir fiche A1). Si l'ajustement financier est le plus souvent évoqué pour justifier la libéralisation, l'argument de l'inefficacité des interventions publiques à garantir un fonctionnement efficace des économies alimentaires, dans le double intérêt des producteurs et des consommateurs, n'en a pas été moins déterminant. C'est alors au marché que l'on a confié le soin d'assurer la sécurité alimentaire des populations, en conservant seulement une possibilité d'intervention publique en cas de crise alimentaire grave. Ceci se fait au travers de l'entretien et de la mobilisation ciblée du stock national de sécurité.

Dès cette époque va s'instaurer une « approche dual » qui continue, encore aujourd'hui, de régir pour l'essentiel les interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire. En temps normal, autrement dit en l'absence de crise grave, le marché et ses opérateurs privés (producteurs, commerçants, etc.) ont de fait la responsabilité de gérer la sécurité alimentaire, et l'État s'abstient de toute intervention qui pourrait théoriquement biaiser le fonctionnement du marché. Il va se limiter en pratique à réduire les dissymétries dans l'accès à l'information, de sorte que tous les acteurs de la chaîne puissent négocier sur des bases équitables. La mise en place des systèmes d'information sur les marchés s'inscrit précisément dans cette perspective. En pérío-

de de crise, à l'inverse, les acteurs publics — l'État bien sûr, mais aussi les organisations internationales et les agences d'aide — vont reprendre leur rôle de « garant de la sécurité alimentaire ». Il vont en fait pallier les défaillances du marché et son incapacité à satisfaire la demande alimentaire. Ces défaillances de marché, dont les acteurs publics tirent la légitimité de leur intervention, ne sont en général pas considérées comme relevant de la responsabilité des acteurs, quels qu'ils soient, mais avant tout comme le résultat d'aléas naturels. Les hausses de prix ne sont imputées qu'aux seuls déficits d'offre de production.

MIEUX D'ÉTAT ET PLUS D'ACTEURS PRIVÉS

C'est précisément ce partage des rôles : « le marché en temps normal, les budgets publics en cas de crise », qui s'avère aujourd'hui totalement inadapté. En considérant la sécurité alimentaire dans sa définition internationale (voir encadré fiche B), il va de soi que celle-ci n'est pas assurée pour l'ensemble des Sahéliens, même hors des périodes de crise climatique. La campagne 2001-2002 est symptomatique à cet égard : alors que les productions agricoles ont été bonnes dans l'ensemble du Sahel, les indicateurs de sécurité alimentaire ne sont pas immédiatement « passés au vert », loin s'en faut. Les marchés, par exemple, n'ont jamais enregistré des prix aussi élevés, même par rapport aux années où les récoltes étaient nettement moins bonnes. Les ménages confrontés à des difficultés d'accès à l'alimentation liées à la faiblesse de leurs ressources sont dans une situation de



crise quasi structurelle. Pour eux, du fait de leur très faible pouvoir d'achat, la défaillance du marché est quotidienne. Or, au cours des 15-20 dernières années, les politiques publiques, soutenues par les donateurs, n'ont pas considéré le rôle de garant de la sécurité alimentaire structurelle comme étant de leur ressort, estimant, implicitement, que l'alimentation était un bien strictement « privé ».

Les débats qui se sont développés ces dernières années dans la communauté internationale d'une part, et au sein du Sahel d'autre part, visent au contraire à considérer la sécurité alimentaire au titre des biens communs ou des biens publics. Si la sécurité alimentaire n'est pas assurée, les conséquences affectent toute la collectivité (déplacements de population, migrations, émeutes...), au-delà des personnes directement touchées. La collectivité a donc intérêt à ce que la société dans son ensemble connaisse un bon niveau de sécurité alimentaire.

Cette notion de bien commun ou de bien collectif est à l'origine de la réflexion sur le rôle de l'État et des différents acteurs dans la réalisation de la sécurité alimentaire. Elle a traversé l'ensemble du processus d'élaboration des stratégies nationales et régionale de sécurité alimentaire. À la différence de la lutte contre la pauvreté qui replace l'État, et plus largement tous les pouvoirs publics, au centre de la stratégie, dans la mesure où l'approche se concentre sur la disponibilité des services publics (qui ne sont pas considérés comme du ressort du secteur privé), la sécurité alimentaire relève d'une responsabilité beaucoup plus floue. Bien public ne signifie pas en effet un retour de l'État dans la sphère de la production ou la commercialisation des biens alimentaires. Le débat porte plutôt sur la responsabilité de l'État comme représentant de la collectivité pour garantir le respect du droit à l'alimentation pour chaque individu.

Ce droit peut être en partie assumé par le marché. Il l'est d'autant plus que le marché fonctionne bien. Mais celui-ci, en particulier dans le Sahel n'est pas en mesure d'assumer toute la charge de la sécurité alimentaire, en particulier vis-à-vis des ménages les plus démunis, et donc partiellement insolubles. À nouveau, les réponses implicites apportées à ces exclus du marché, ont été de créer une forme de second marché, au travers de l'aide alimentaire fournie gratuitement ou à prix social, c'est à dire subventionné. Cette option se heurte à une difficulté majeure : les besoins d'assistance sont tels, au regard de la proportion de la population sahélienne concernée, que les aides alimentaires, financées par les fonds publics nationaux ou internationaux, ne sont pas du tout en mesure d'y répondre. Et, si elles l'étaient, elles poseraient de tels problèmes de désorganisation des marchés et de découragement des acteurs, qu'elles rendraient encore plus incertaine l'amélioration durable de la sécurité alimentaire.

Ces enjeux soulèvent les questions suivantes : comment parvenir à une clarification des rôles respectifs des différents acteurs publics et privés ? Quelles sont les différentes échelles auxquelles ces problèmes doivent être abordés ? Comment articuler ces échelles « de gouvernance », entre les niveaux les plus décentralisés, le territoire national, l'espace régional et le niveau international ?

La plupart des principes qui ont été élaborés dans le cadre stratégique de sécurité alimentaire contribuent à esquisser des éléments de réponse à ces questions complexes (voir 3^e cahier).

CLARIFIER LE RÔLE DES ACTEURS

La question centrale qui anime les acteurs et décideurs sahéliens

est de parvenir à redéfinir des formes de régulation. Autrement dit, quels sont les instruments de politique publique, conformes avec le développement d'une économie de marché et compatibles avec les capacités financières des économies sahéliennes, qui peuvent être mis en œuvre ? Ce débat porte principalement sur les moyens d'améliorer le fonctionnement des marchés en favorisant une réelle concurrence entre opérateurs et en développant les investissements permettant de réduire les coûts de transaction, coûts qui sont *in fine*, assumés par les consommateurs. À l'évidence, la capacité de l'État de faire respecter les législations nationales et communautaires (droit commercial, droit des affaires, lutte contre la corruption, etc.) sont des éléments primordiaux. Le développement des systèmes d'information, leur indépendance et leur efficacité, participent aussi des missions régaliennes de l'État, même si ils peuvent être mis en œuvre dans le cadre de contrats de prestations du service privé. Au-delà, il reste tout un champ de réflexions à développer autour des instruments d'intervention permettant de mieux réguler les marchés, lorsque l'intérêt général est en jeu. La structuration des organisations paysannes constitue aussi un élément central d'un rééquilibrage des rapports de force sur le marché, et d'une répartition différente des marges. À ce titre, l'intérêt public commande à la collectivité de favoriser cette structuration (législation sur les organisations, appuis institutionnels, etc.). Il en va de même pour les autres acteurs de la société civile.

La plupart des dispositifs de gestion de la sécurité alimentaire n'intègrent qu'à la marge, lorsqu'ils le font, les opérateurs et les organisations socioprofessionnelles. Une réelle association de ceux-ci aux dispositifs de concertation, pouvant déboucher sur des engagements contractuels, participerait d'une gouvernance collective de la sécurité alimentaire. C'est cet objectif qui est visé dans le cadre des dispositifs de pilotage et de suivi-évaluation de la stratégie régionale de sécurité alimentaire.

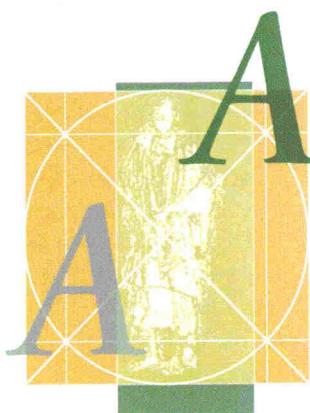
ARTICULER DIFFÉRENTES ÉCHELLES DE GOUVERNANCE

Les processus de décentralisation en cours dans le Sahel offrent des opportunités nouvelles pour repenser la gestion de la sécurité alimentaire en accordant une attention importante aux acteurs locaux, notamment les collectivités décentralisées. Pour ces derniers, le champ d'intervention va des diagnostics des situations d'insécurité alimentaire à l'identification des interventions les plus adéquates au contexte local, en passant par une meilleure valorisation des ressources locales (humaines, financières, alimentaires, etc.). C'est aussi au niveau des territoires locaux que l'articulation entre la gestion des ressources naturelles et les enjeux de développement agricole et de sécurité alimentaire peut se traduire par des approches de planification locale qui prennent en compte la globalité et la complexité des problèmes.

Le niveau national restera cependant une échelle de gouvernance essentielle, ne serait-ce que parce que les disparités territoriales obligent les États soucieux de cohésion nationale, à organiser des transferts de ressources au profit des territoires les moins bien dotés. C'est aussi à cette échelle que les dispositifs d'information, de concertation sur les politiques publiques, d'intégration des multiples dimensions de la sécurité alimentaire dans l'action publique prennent tout leur sens. Enfin, le niveau régional est évidemment le complément indispensable, en raison des nombreuses interdépendances qui se sont déjà nouées entre les économies nationales (voir fiches B3 et B4).

Le cadre stratégique de sécurité alimentaire

FICHE 6



ADOPTÉ PAR LES ÉTATS ET LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, le « cadre stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel » vise à éradiquer la faim. Au carrefour de la lutte contre la pauvreté, du développement agricole et de l'intégration régionale, il représente une approche renouvelée des politiques de sécurité alimentaire, des relations entre les acteurs et des articulations entre les niveaux local, national, régional et international.

Le cadre stratégique de sécurité alimentaire plonge ses racines dans le « processus Sahel 21 » lancé en 1995 par le CILSS, avec l'appui de ses partenaires. Pour la première fois de leur histoire, les populations sahéliennes, leurs organisations et réseaux étaient invités à se prononcer sur leur avenir. Le forum des sociétés sahéliennes qui a précédé le sommet des chefs d'État de Banjul (1997) a constitué une étape fondamentale pour les Sahéliennes et les Sahéliens. Dans chacun des pays, souvent jusqu'à des niveaux très décentralisés, il était l'aboutissement d'un long processus d'analyse du passé et de réflexion sur l'avenir.

UNE VISION PARTAGÉE PAR L'ENSEMBLE DES ACTEURS

Appuyé par le CILSS et les États membres, le processus Sahel 21 se voulait une rupture par rapport aux pratiques du passé où seuls les décideurs publics et la communauté internationale étaient juges des stratégies de développement et où les préoccupations des bénéficiaires étaient rarement bien prises en considération.

Dans le cadre de ce forum, les Sahéliens ont exprimé, dans leur déclaration finale, leur propre vision de l'avenir à la veille du xxie siècle (cf. encadré n°1), et formulé cinq priorités :

- asseoir le développement du Sahel sur une politique volontariste de promotion des ressources humaines;
- renforcer les capacités des institutions à tous les niveaux;
- assurer le développement rapide et durable des productions agricoles, animales, forestières et halieutiques;
- assurer la croissance et la diversification économique pour profiter des marchés régionaux et occuper une place dans la mondialisation des échanges;
- insérer l'économie sahélienne dans une perspective d'intégration régionale et d'insertion croissante dans l'économie mondiale.

Les chefs d'États et de Gouvernements, comme les acteurs de la société civile, ont immédiatement souhaité traduire cette vision et ces priorités, dans des actions concrètes, capables d'infléchir les tendances lourdes qui se dessinaient dans le Sahel et d'impulser les évolutions nécessaires. Conformément à son mandat, le CILSS s'est engagé à le faire dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la gestion des ressources naturelles, qui restent deux priorités stratégiques pour les pays sahéliens. Mais désormais, les stratégies ou les politiques ne peuvent plus être définies en conservant les méthodes du passé. D'une part, leur légitimité dépendra désormais de la qualité du dialogue et de la concertation dont elles auront fait l'objet dans la phase d'élaboration.

ENCADRÉ N°1 : SAHEL 21, UNE VISION

EXTRAIT DE LA DÉCLARATION DU FORUM DES SOCIÉTÉS SAHÉLIENNES BANJUL – 1997

- les Sahélien(ne)s sont unanimes à souhaiter que la population soit considérée comme la première des ressources et que son potentiel soit amélioré et démultiplié, par le renforcement des compétences et la promotion des ressources humaines;
- ils aspirent à un Sahel reverdi, riche de la diversité de ses productions rurales basées sur une gestion des ressources naturelles mais aussi moins dépendantes des caprices de la nature, en particulier grâce à une maîtrise accrue de l'eau et de la fertilité des sols, mais aussi un Sahel dont l'économie se développe et se diversifie;
- les Sahélien(ne)s souhaitent évoluer dans un espace social, politique, culturel et économique harmonisé tout en restant conformes aux intérêts de chacun de leurs pays. Ils souhaitent générer une économie et une culture sahéliennes plus affirmées, conciliant leurs valeurs propres et l'adaptation aux transformations en cours et à venir;
- en particulier, ils réaffirment leur attachement aux valeurs essentielles qui fondent la société sahélienne : l'attachement à la famille et à la communauté; le respect et l'assistance aux parents et aux grands-parents, la responsabilité collective dans l'éducation des enfants et de la jeunesse; la conscience collective des biens communautaires; la protection des faibles et des plus pauvres; l'accueil et le respect de l'étranger; la tolérance, le dialogue et la concertation comme moyens de résolution des problèmes; l'esprit de partage, de solidarité et d'entraide;
- les Sahélien(ne)s tiennent aussi à vivre dans des sociétés et des espaces dont les fondements seraient consolidés et le fonctionnement rendu plus conforme à leurs attentes, eux qui sont les femmes et les hommes qui les animent. C'est ainsi que le Sahel peut développer son identité collective et, par là, une intégration régionale effective. Celle-ci donnerait aux pays du CILSS un poids accru sur la scène régionale et internationale. Elle autoriserait la redéfinition de leurs relations de coopération et d'échanges avec le reste du monde;
- uni autour d'un projet partagé pour la génération à venir, stimulé par la mise en commun des forces vives des pays qui le constituent, le Sahel sera moins dépendant de l'aide et en mesure de renégocier avec ses partenaires le contenu et les modalités du partenariat qui lui conférera la place et le rôle dont ses filles et ses fils rêvent pour le prochain siècle.

D'autre part, leur mise en œuvre ne peut plus relever ni des seuls États, ni d'une organisation intergouvernementale.

C'est l'ensemble de ces raisons qui ont conduit à privilégier une approche de nature stratégique, qui cherche progressivement à rapprocher les points de vue, élaborer des compromis, prendre en considération l'ensemble des politiques, des programmes, des stratégies d'acteurs, etc. pour pouvoir en assurer progressivement la convergence.

par des crises politiques qui, même si elles ne se développent pas au cœur du Sahel, sont en mesure d'affecter les conditions d'alimentation de ses populations au travers des interdépendances des marchés et des groupes socio-économiques. La prévention des crises au travers de l'alerte précoce reste un des moyens les plus efficaces d'intervenir en amont et de limiter le recours à des aides alimentaires dont la gestion reste chaotique et source de perturbation des économies alimentaires;

- *le renforcement des capacités des acteurs et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire* constitue un enjeu fondamental dans la région. Reconnue comme un bien collectif, la sécurité alimentaire ne peut cependant être assurée par les seules institutions publiques. L'objectif d'une sécurité alimentaire pour tous les Sahéliens implique une action combinée d'une multitude d'acteurs agissant au sein de chacun des espaces nationaux et de l'espace sous-régional et international. La stratégie de sécurité alimentaire s'inscrit dans le contexte de la réforme de l'État et de la décentralisation de la gestion des affaires publiques, ainsi que dans la perspective d'une intégration accrue des économies ouest-africaines. Dans ce contexte, le développement des capacités de chaque type d'acteurs, en particulier les organisations de producteurs, les organisations de femmes, les opérateurs économiques, les élus et cadres des collectivités décentralisées, est essentiel. De même, la construction d'un dialogue politique permanent entre les différentes échelles de gouvernance et entre les différents acteurs est à la base d'une coordination efficace du jeu des acteurs. Ce dialogue ne peut se développer sans une base informationnelle de qualité relative aux différentes dimensions de la sécurité alimentaire : productions, marchés, vulnérabilité, politiques publiques.

DIX PRINCIPES STRUCTURENT L'APPROCHE STRATÉGIQUE

Le cadre stratégique part du constat que la construction de la sécurité alimentaire orientée vers la réduction de la pauvreté ne peut durablement progresser sans, d'une part une volonté politique forte et, d'autre part une méthode d'opérationnalisation exigeante fondée sur l'implication de l'ensemble des acteurs publics, privés et de la société civile. Cette méthode implique le respect par l'ensemble de ces acteurs de principes directeurs partagés par tous, à tous les niveaux :

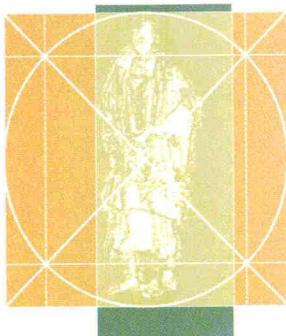
- *principe de différenciation* : la prise en compte de la diversité des situations nationales et infra-nationales constitue un élément fondamental pour la mise en place de réponses appropriées aux problématiques spécifiques d'insécurité alimentaire de chaque pays.
- *principe de complémentarité et de subsidiarité* : ce principe vise à responsabiliser au maximum les acteurs au niveau où les problèmes se posent et à ne transférer au niveau supérieur que les questions qui ne trouvent pas de réponse pertinente et cohérente au seul niveau inférieur. Dans la pratique, certaines dimensions de la sécurité alimentaire peuvent être principalement traitées au niveau national, d'autres impliquent des efforts d'harmonisation au niveau sous-régional. D'autres enfin, relèvent principalement de la coopération ou de l'intégration sous-régionale;
- *principe de décentralisation et de bonne gouvernance* : il s'agit d'améliorer la gouvernance en s'appuyant sur les processus de décentralisation et de développement local (principe de subsidiarité); l'implication effective des acteurs privés et des organisations socio-professionnelles dans la mise en œuvre de la stra-

tégie; une gestion saine, transparente et efficace des ressources nationales et internationales;

- *principe de participation* : l'approche participative se fixe comme objectif la négociation des choix collectifs et doit déboucher sur des compromis acceptés par les acteurs. Elle doit permettre d'impliquer dans les mécanismes institutionnels, aux niveaux local, national ou régional, l'ensemble des acteurs responsables dans le domaine de la sécurité alimentaire pour favoriser l'amélioration des performances du stade de la conception à la mise en œuvre des stratégies et programmes;
- *principe de partenariat multi-acteurs et inter-institutionnel* : la reconnaissance du caractère multidimensionnel de la sécurité alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté implique l'adoption dans chaque pays d'une stratégie de sécurité alimentaire négociée avec l'ensemble des acteurs concernés et impliquant les différents départements ministériels dont les prérogatives concernent l'une ou l'autre des dimensions de la sécurité alimentaire. Il en va de même au niveau sous-régional;
- *principe d'équité* : il s'agit de diriger prioritairement les interventions vers les couches pauvres et, en particulier, améliorer la prise en compte des femmes — qui sont les plus touchées par la pauvreté — dans la définition et la mise en œuvre des stratégies, des programmes et projets de sécurité alimentaire, compte tenu du rôle principal qu'elles jouent tant dans le domaine de la production agricole, que de la transformation alimentaire;
- *principe de responsabilité partagée* : Le renforcement des processus démocratiques passe par un contrôle de l'action publique par les sociétés. La mise en œuvre du cadre stratégique repose sur la responsabilité de chaque acteur qui doit rendre compte de son action devant la collectivité;
- *principe de transparence, de bonne gestion des affaires publiques et d'obligation de rendre compte* : la responsabilisation porte sur les résultats obtenus mais aussi sur la gestion des ressources financières. La construction des mécanismes de suivi-évaluation doit avoir pour souci de favoriser une totale transparence;
- *principe de cohérence* : il s'agit de parvenir à intégrer les enjeux de sécurité alimentaire dans l'orientation des politiques macro-économiques, des politiques sectorielles et dans les stratégies de lutte contre la pauvreté;
- *principe de coordination et de leadership sahélien* : la coordination et l'harmonisation des interventions des différents acteurs de la communauté nationale, sous-régionale et internationale, dans le cadre d'un leadership assuré par les acteurs sahéliens est un principe essentiel d'amélioration de la gouvernance de la sécurité alimentaire dans le Sahel. Ce leadership doit pouvoir s'exprimer dans la détermination des priorités des stratégies et des programmes.

Le cadre stratégique est fondé sur la conviction qu'il est possible d'assurer la sécurité alimentaire de tous les Sahéliens, malgré la croissance démographique et l'urbanisation, en s'appuyant principalement et prioritairement sur une valorisation durable des ressources de la sous-région et en exploitant les complémentarités économiques et naturelles avec les autres pays de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Nord.

Les pays sahéliens considèrent que l'objectif de sécurité alimentaire pour tous peut être atteint si des stratégies volontaristes sont mises en œuvre dans chaque pays, si ces stratégies sont cohérentes au niveau sous-régional, intègrent les différentes dimensions de la sécurité alimentaire, et associent l'ensemble des acteurs à leur définition et à leur mise en œuvre.



Pays enclavé, le Burkina Faso connaît un climat soudano-sahélien (de 300 mm au nord à 1200 mm au sud) caractérisé par de fortes variations annuelles de la pluviométrie. La population, estimée à 11,5 millions d'habitants en 2000, réside à plus de 80 % en zone rurale avec de fortes disparités de densité (100 hab/km² au plateau central contre 32 hab/km² en moyenne en milieu rural). L'accroissement démographique (la population totale a plus que triplé en un demi siècle) du fait d'une pratique agricole itinérante et de l'utilisation du bois comme source d'énergie induit une forte dégradation de l'environnement. Cette pression démographique combinée à la faible fertilité naturelle des sols et à la régression du régime de précipitations depuis 1970 a abouti à une diminution des ressources en eau, en terres cultivables et en couvert végétal. Ce processus entraîne aussi un fort courant de migrations internes vers les zones moins peuplées ou les centres urbains et de migrations externes, en particulier, vers la Côte d'Ivoire.

PRÉDOMINANCE DE L'AGRICULTURE DANS L'ÉCONOMIE

L'économie burkinabé repose essentiellement sur les secteurs de l'agriculture et de l'élevage qui, malgré leur faible productivité, fournissent environ 40 % du PIB et 80 % des recettes à l'exportation. Au cours des dernières années, le Burkina Faso a enregistré un taux de croissance de l'ordre de 5 % en moyenne par an. Les programmes d'ajustement de l'économie ont permis de rétablir la croissance et de réduire les déséquilibres financiers intérieurs et extérieurs. Cependant, l'économie reste marquée par une faible diversification des biens échangeables et les performances demeurent dépendantes des aléas climatiques et de la fluctuation des prix de quelques produits (céréales, coton, bétail).

Malgré les récents progrès macro-économiques, la pauvreté touche, en 1998, près d'un habitant sur deux au Burkina Faso et est marquée par de fortes inégalités dans la répartition des revenus (les 20 % les plus riches concentrent plus de la moitié du revenu national). Elle constitue un phénomène particulièrement marqué en milieu rural (incidence de pauvreté absolue de 51 % en milieu rural contre 16,5 % en milieu urbain). Les ménages agricoles constituent 90 % de l'ensemble des pauvres, avec près du tiers d'entre eux vivant dans des conditions d'extrême pauvreté. Les agriculteurs dépendant des cultures de subsistance sont les plus affectés et tirent la moitié de leurs revenus d'activités non agricoles.

Cette pauvreté monétaire est accentuée par un déficit en services de base si bien que l'espérance de vie n'atteint que 47

ans (IDH, 2002), le taux de mortalité infantile s'établit à 94 % (Eds, 1993) et le taux de scolarisation combiné ne s'élève qu'à 23 % (IDH, 2002). Le Burkina est par conséquent classé au 169^e rang sur 173 pays selon l'indicateur de développement humain publié en 2002. L'état nutritionnel de la population s'en ressent avec une couverture des besoins énergétiques estimée à 2245 calories et un taux de malnutrition chronique de 29 % (Insd, 1996). Des régimes alimentaires déséquilibrés accentuent l'état de malnutrition par des carences en protéines, en vitamines et en micro-nutriments. L'expansion rapide du VIH/SIDA (taux de séroprévalence de l'ordre de 7,2 %) complique encore les conditions d'existence.

DES CRISES LIÉES AUX ALÉAS CLIMATIQUES ET À LA PAUVRETÉ

L'insécurité alimentaire revêt deux dimensions. L'insécurité alimentaire chronique résulte de l'insuffisance des revenus monétaires générés par les activités du secteur primaire et de l'absence en milieu rural d'opportunités dans les autres secteurs de l'économie. Consécutive à des aléas agro-climatiques, à des conflits ou troubles sociaux qui émaillent la sous-région ou encore aux fluctuations des cours des matières premières, l'insécurité alimentaire conjoncturelle touche périodiquement les populations vulnérables : principalement les ménages ruraux vivant dans les zones où la production agricole est incertaine et où les sources alternatives de revenus sont limitées, mais aussi certains groupes sociaux urbains.

Depuis 1991, le Burkina Faso s'est engagé dans de profondes réformes visant à moderniser et diversifier la production agricole et sa commercialisation. Le cadre institutionnel de pilotage de la politique céréalière et de la sécurité alimentaire a été renouvelé par la création d'un dispositif de concertation entre le Gouvernement, les opérateurs économiques, les ONG et les bailleurs de fonds et la mise en place de structures d'information, de coordination des actions et de gestion d'un stock de sécurité. La fréquente résurgence d'années alimentaires difficiles a limité l'efficacité de ce dispositif à la prévention et gestion des crises conjoncturelles.

Le Gouvernement s'est doté courant 2000 d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté visant à centrer la stratégie de développement économique sur un meilleur impact des politiques publiques et sur la nécessité d'accroître le pouvoir d'achat des populations les plus défavorisées et de leur offrir un meilleur cadre d'épanouissement social.



Quatre principes généraux d'action guident la stratégie : la responsabilité publique de l'atteinte de la sécurité alimentaire, la concertation permanente multi-acteurs et inter-institutionnelles, le rôle central des populations dans le choix des investissements dont ils sont bénéficiaires et la coordination des actions, des aides de l'État et des partenaires au développement.

La stratégie repose sur cinq objectifs spécifiques.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1

AUGMENTER DURABLEMENT LE NIVEAU DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE NATIONALE ET SA VALEUR AJOUTÉE

L'accroissement de plus de 5 % par an de l'offre alimentaire sera basé sur une intensification et une diversification des productions agro-sylvo-pastorales. La préservation de la fertilité des sols et la maîtrise de l'eau dont l'extension de la petite irrigation, l'accès aux facteurs de production (sécurisation foncière, intrants, équipements, formation et appui-conseil) et au crédit, ainsi que le développement des filières porteuses constitueront les axes prioritaires en faveur des producteurs. Cet objectif sera poursuivi en s'assurant d'une gestion rationnelle des ressources naturelles, en favorisant la professionnalisation des organisations des opérateurs impliqués et en stimulant l'amélioration de la qualité des produits agricoles commercialisés.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°2

RENFORCER LES CAPACITÉS DU MARCHÉ AFIN DE FACILITER L'ACCÈS AUX PRODUITS ALIMENTAIRES

Afin d'améliorer la disponibilité alimentaire sur les marchés et de réduire l'instabilité des prix à la consommation, les mesures préconisées viseront à favoriser les investissements, la formation et l'information des opérateurs privés et des organisations de producteurs en matière de commercialisation, de transformation et de conservation. Les échanges seront également accrus grâce à la densification du réseau de communications et à une meilleure intégration du marché national dans l'espace sous-régional. Enfin, les acteurs des filières agro-alimentaires devront être davantage informés et concertés sur les implications des politiques agricoles et commerciales en cours de définition (accord UE/ACP et OMC).

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3

AMÉLIORER DURABLEMENT LES CONDITIONS ÉCONOMIQUES ET NUTRITIONNELLES DES POPULATIONS PAUVRES ET DES GROUPES VULNÉRABLES

Réduire la vulnérabilité des populations pauvres passe par le développement de revenus complémentaires moins sensibles aux aléas des productions agricoles. Cet objectif repose sur la promotion d'activités génératrices de revenus et l'extension de l'accès au crédit dans le monde rural. La diminution de la malnutrition nécessite aussi d'assurer l'accès aux soins de santé maternelle et infantile, de renforcer la couverture en eau potable et

d'accroître l'éducation nutritionnelle de la population, particulièrement des femmes et des jeunes filles. Une meilleure alimentation sera promue par une consommation d'aliments riches en vitamines et micro-nutriments et par un renforcement de la sécurité sanitaire des aliments.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°4

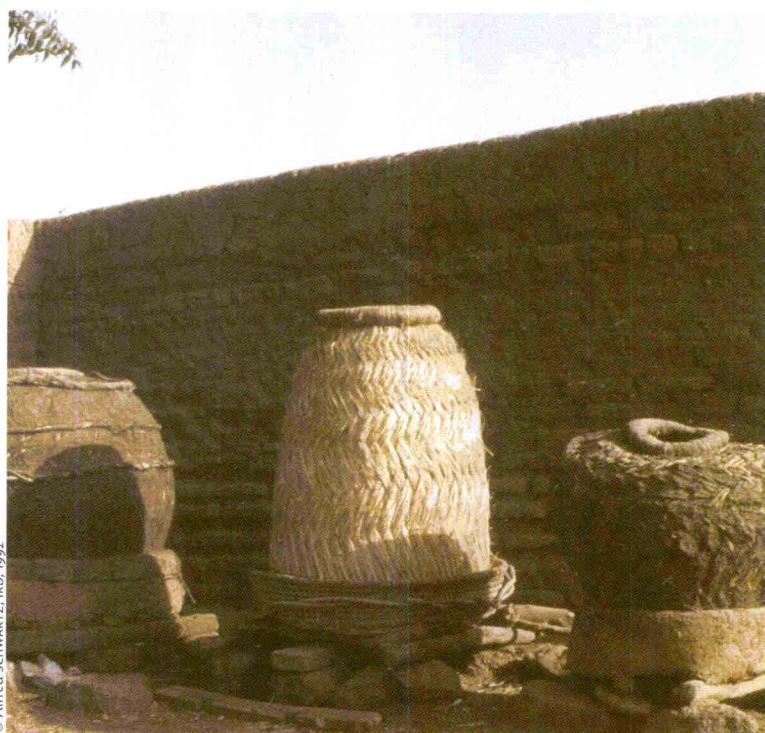
REFORCER LE DISPOSITIF DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CRISES CONJONCTURELLES EN COHÉRENCE AVEC LA CONSTRUCTION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE STRUCTURELLE

Un système d'information durable et plus performant et une gestion des crises conjoncturelles plus adaptée et davantage concrétée constituent les deux résultats recherchés pour atteindre cet objectif. Le système d'information sera renforcé par l'opérationnalisation des structures au niveau national, le développement d'analyses locales sur la sécurité alimentaire et l'accroissement des échanges de données avec les institutions régionales. La gestion des crises sera mieux maîtrisée grâce à la diversification des moyens de réponse (mise en place de mécanismes décentralisés) et la constitution de stocks nationaux de sécurité adéquats.

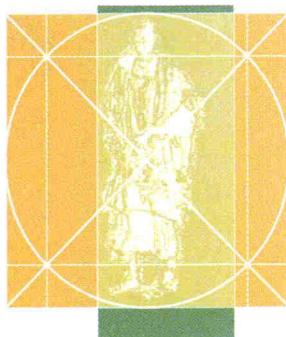
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°5

REFORCER LES CAPACITÉS DES ACTEURS ET PROMOUVOIR UNE BONNE GOVERNANCE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'objectif d'une bonne gouvernance sera poursuivi à travers la responsabilisation (transfert de compétences et capacité à générer des ressources financières) des collectivités locales et des acteurs à la base sur les enjeux de sécurité alimentaire. Les organisations socio-professionnelles devront bénéficier d'un renforcement de leurs capacités institutionnelles, notamment par des échanges d'expériences et d'informations. Une meilleure prise en compte des contraintes démographiques sur le développement durable sera réalisée en favorisant la mise en œuvre des stratégies spécifiques.



© Alfred SCHWARTZ, IRD, 1992



Les îles du Cap-Vert, montagneuses et désertiques, souffrent d'un régime de précipitation aléatoire et largement déficitaire. Deux années sur trois environ, il n'apporte pas suffisamment d'eau pour mener à bien une campagne agricole en culture sèche. Les terres arables représentent moins de 10 % de sa superficie et il n'existe pas de cours d'eau superficiels permanents et moins de 0,6 % des terres sont irriguées.

Malgré de remarquables efforts menés depuis plus de 20 ans pour la reforestation et la conservation de l'eau et des sols, la pression sur l'environnement est aggravée par une forte croissance démographique. Elle est à l'origine d'énormes problèmes d'érosion des sols.

Près d'un quart de la population se consacre à l'agriculture mais, plus de la moitié des exploitations agricoles ne produit pas suffisamment pour alimenter une famille moyenne et 70 % à 85 % des exploitations n'y parviennent que lors de bonnes années. Le manque d'accès à la terre et, en particulier, à des terres de bonne qualité, le mode d'exploitation (métayage, ferme), la quasi inexistence du crédit agricole, sont des facteurs qui aggravent la vulnérabilité des familles rurales.

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE REPOSE SUR LES IMPORTATIONS ET L'AIDE

La sécurité alimentaire du pays est, dans ce contexte, largement tributaire de l'extérieur. Le pays importe près de 85 % des aliments nécessaires pour couvrir ses besoins. Le maïs, la seule céréale produite localement, ne couvre en moyenne qu'environ 5 % des besoins en céréales. La facture alimentaire représente près d'un tiers des importations du pays. L'aide alimentaire joue un rôle prépondérant et couvre en moyenne environ 60 % des importations totales de céréales.

Le chômage et la sous-occupation atteignent des proportions considérables. Environ la moitié de la population rurale est pauvre, dont près d'un quart très pauvre. Près de 70 % des pauvres vivent dans le milieu rural. Toutefois, on assiste ces dernières années à un transfert de la pauvreté vers le milieu urbain, à la faveur d'un exode rural très soutenu. Le dernier recensement de la population indique un taux d'urbanisation de 53 % en 2000, contre 32 % en 1990.

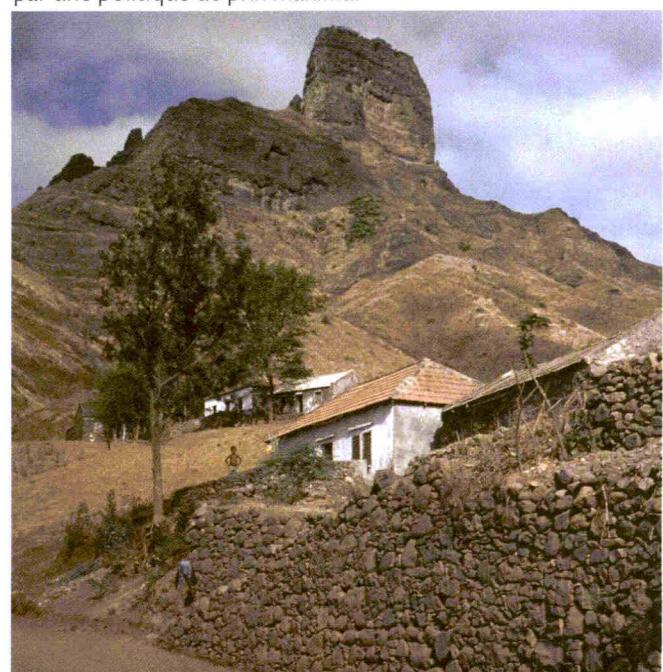
Depuis les années 70, l'État a maintenu la création d'emploi et de revenus par la mise en œuvre de chantiers publics à haute intensité de main-d'œuvre (FAIMO), pour la construction d'infrastructures routières, la reforestation et la conservation des sols. Ce système bénéficie à environ 15 000 à 20 000 travailleurs ruraux sous employés par le secteur agricole.

Une assistance alimentaire est apportée aux groupes de population dits « vulnérables », qui couvre certaines catégories de personnes en situation d'insécurité alimentaire chronique : environ 5 000 personnes déshéritées perçoivent une pension sociale minimum et 70 000 enfants bénéficient de cantines scolaires.

L'économie nationale qui se caractérise par une prédominance du secteur tertiaire (il couvre à lui seul près de la moitié du PIB), souffre d'une faible capacité de production et de l'exiguïté du marché national. Les transferts de fonds par les émigrants représentent une caractéristique notable de l'économie du pays, puisque ces capitaux couvrent près de 12 % du PIB et bénéficient à plus de 60 % des familles.

Malgré une croissance économique soutenue ces dernières années, le pays reste confronté à des problèmes macroéconomiques fondamentaux, parmi lesquels la persistance d'un déficit de la balance des transactions courantes, une dépendance du marché international pour l'acquisition de denrées alimentaires de base ainsi que des difficultés pour l'acquisition des devises nécessaires à ces achats.

L'approvisionnement régulier de chacune des îles en produits alimentaires essentiels était jusqu'alors garanti par l'entreprise publique EMPA (MOAVE pour le blé) qui bénéficiait d'un régime d'exclusivité d'importation de ces denrées. La libéralisation et la privatisation en cours a entraîné d'importantes modifications dans l'approvisionnement et le fonctionnement des marchés et s'accompagne de certaines incertitudes sur la sécurisation des approvisionnements et la stabilité des prix. Il est toutefois prévu de maintenir l'accessibilité aux produits alimentaires essentiels par une politique de prix maxima.



© Patrice CAYRÉ, IRO, 1980



OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1

PROMOTION D'UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE, DURABLE ET DIVERSIFIÉE

La modernisation et la diversification de la production s'appuiera sur l'amélioration de la gestion des ressources en eau, de l'accès aux services d'appui à la production (crédit, énergie, etc.), et sur la promotion de filières pour la transformation et la conservation des produits agro-alimentaires.

Afin d'enrayer le processus de désertification en cours, de gros efforts seront consentis pour que la production soit menée dans le cadre d'une gestion rationnelle des ressources naturelles, en particulier par la généralisation de pratiques de conservation de l'eau et des sols et par l'augmentation de la couverture végétale.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°2

DÉVELOPPEMENT, FLUIDIFICATION ET INTÉGRATION SOUS-RÉGIONALE DES MARCHÉS NATIONALS

Remarque : Les échanges commerciaux entre le Cap-Vert et ses partenaires sahéliens ne représentent qu'une partie mineure (environ 5 %) du volume de ses échanges avec le reste du monde. Cela explique pourquoi dans la stratégie du Cap-Vert l'intégration sous-régionale des marchés a moins de poids que dans les stratégies des autres pays membres du CILSS.

Le processus de privatisation et de libéralisation du marché des produits alimentaires de base sera appuyé par une série d'interventions visant à réglementer, réguler et fiscaliser les marchés, de manière à garantir un approvisionnement régulier de l'ensemble du territoire par des opérateurs privés, tout en préservant les intérêts des consommateurs. Dans ce cadre, un système d'information sur l'offre et la demande de produits agro-alimentaires sera mis en place.

Des investissements conséquents seront destinés à l'amélioration des infrastructures routières et portuaires. Dans le but d'éviter les ruptures d'approvisionnement des îles périphériques, il est prévu d'organiser un système de crédit destiné à l'importation de produits alimentaires de première nécessité par des opérateurs privés. De plus, un stock de sécurité sera constitué en partenariat entre l'État et le secteur privé.

Des actions seront également menées pour une amélioration de la qualité sanitaire des aliments, tant au niveau législatif qu'au niveau de l'organisation des contrôles.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3

AMÉLIORATION DURABLE DES CONDITIONS D'ACCÈS DES GROUPES ET ZONES VULNÉRABLES À L'ALIMENTATION ET AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base s'appuiera sur la construction d'infrastructures (eau, assainissement, santé, éducation) dans les communautés locales et les centres secondaires, ce qui contribuera en outre à freiner la migration des plus démunis vers les principaux centres urbains. Les groupes vulnérables,

et en particulier les femmes, bénéficieront d'actions visant la création d'emplois et la formation professionnelle pour permettre leur insertion sur le marché du travail. Les filets de sécurité sociale seront également renforcés et mieux adaptés aux nécessités des groupes les plus démunis. De plus, ceux-ci seront ciblés par des interventions visant spécifiquement l'amélioration de leur diète alimentaire.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°4

AMÉLIORATION DURABLE DES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION ET GESTION DES CRISES CONJONCTURELLES, EN COHÉRENCE AVEC LA CONSTRUCTION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Suite à la libéralisation et à la privatisation de l'EMPA, la problématique du suivi de la situation alimentaire au niveau national a acquis une importance particulière. Dans ce domaine, les interventions viseront l'amélioration des différentes composantes du système d'information sur la sécurité alimentaire (y compris le système d'alerte rapide) dans le but de le rendre plus fonctionnel et efficace. Le dispositif sera déconcentré pour l'adapter au processus de décentralisation en cours, mais une harmonisation de ses méthodes d'analyse et de la circulation de l'information est prévue pour garantir son unicité.

D'autre part les processus de concertation et les actions d'urgence mis en œuvre faciliteront les sorties de crise et la construction d'une sécurité alimentaire à long terme.

De plus, le processus de reconversion des FAIMO, préconisé dans le cadre du PNLP, sera renforcé par des interventions visant la capacitation par le travail et par la mise en place d'un système de micro-crédit pour le soutien à la création d'emplois permanents.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°5

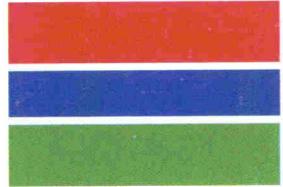
REFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS ET PROMOTION D'UNE BONNE GOVERNANCE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Le processus de décentralisation en cours sera approfondit et consolidé dans le domaine de la gestion de la sécurité alimentaire. Au niveau de chaque municipalité, un département responsable de la sécurité alimentaire sera créé.

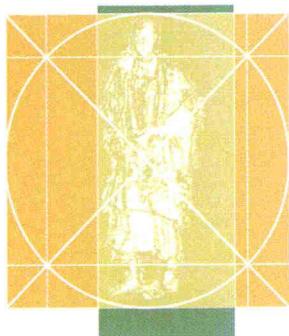
Des programmes de communication et de formation technique et institutionnelle seront proposés à tous les acteurs internes et externes, de la société civile et également du secteur privé, dans le but d'assurer leur participation effective dans la gestion de la sécurité alimentaire.



© Patrice Cayré / ONU 1981



FICHE 63



Avec une superficie de 11 000 km² et une population de 1,3 millions d'habitants, la Gambie est le pays le plus densément peuplé du Sahel (97 hab/km²). Entourée du Sénégal, à l'exception d'une étroite façade maritime, la Gambie reçoit en moyenne 900 mm de pluie par an (contre 1 100 mm en 1965).

Le taux d'accroissement de la population est particulièrement élevé (4,2 % par an), sous l'effet conjugué de l'accroissement naturel (2,4 % par an) et d'un solde migratoire positif. A ce rythme, l'effectif de la population du pays doublera tous les 20 ans.

La relative prospérité économique qu'a connu le pays après l'indépendance a subi au début des années 1970 le double effet négatif de la sécheresse et du premier choc pétrolier. Les politiques mises en œuvre jusqu'au milieu des années 1980, caractérisées par un taux de change inadapté et des prélevements fiscaux élevés, n'ont pas permis d'améliorer la situation. Face à l'aggravation des déséquilibres macro-économiques, le gouvernement a adopté en 1985 un « programme de redressement économique », reposant sur le désengagement de l'État, la libéralisation du commerce intérieur et extérieur et l'adoption d'un taux de change flottant. Cette politique libérale a favorisé la relance de la croissance économique au cours de la deuxième moitié des années 1980. Mais celle-ci ne s'est pas réellement prolongée durant la décennie 1990 du fait des troubles politiques qui ont affecté le secteur du tourisme, de la dévaluation dans la zone CFA et de la baisse du prix mondial de l'arachide.

Avec un PIB par habitant de 307 dollars, la Gambie se classe parmi les pays les plus pauvres, au 160^e rang mondial sur la base de l'indicateur de développement humain (PNUD-2002). Selon l'enquête nationale sur la pauvreté des ménages réalisée en 1998, 69 % de la population et 55 % des ménages vivent au-dessous du seuil national de pauvreté. Entre 1992 et 1998, la part de la population extrêmement pauvre serait passée de 18 à 51 %. L'incidence de la pauvreté est nettement plus forte en milieu rural où 60 % des ménages sont considérés comme extrêmement pauvres. Parmi ces derniers, 91 % tirent leurs ressources de l'agriculture, alors que seulement la moitié des ménages « non-pauvres » vivent d'activités liées à l'agriculture. Le manque de revenus constitue la cause principale de l'insécurité alimentaire chronique qui touche une fraction de plus en plus importante de la population gambienne. Le taux d'alphabétisation des adultes est de 36 % et le taux de scolarisation nette dans l'enseignement primaire s'élève à 65 %. Par ailleurs, 31 % de la population est privée d'accès à l'eau potable. D'une manière générale, les niveaux des indicateurs sociaux sont beaucoup plus faibles en zone rurale qu'en ville.

UNE AGRICULTURE QUI SE REPOSITIONNE

Les céréales constituent la base de l'alimentation de la population, contribuant à plus de 50 % des apports énergétiques. En raison d'une croissance de la production inférieure à celle de la population, les importations de céréales, en particulier celles de riz (environ 100 000 tonnes par an), ont tendance à augmenter. L'arachide est la principale source de revenu monétaire des agriculteurs. Le sous-secteur des fruits et légumes connaît depuis une dizaine d'années une expansion remarquable. Ainsi, entre la fin des années 1980 et la fin des années 1990, la valeur des exportations a progressé de plus de 200 %. Les fruits et légumes représentent probablement le sous-secteur agricole qui disposent du potentiel le plus important pour l'augmentation des revenus agricoles et des recettes d'exportation ainsi que pour l'amélioration qualitative de la ration alimentaire.

Si l'offre nationale de viande parvient à couvrir la demande, ce n'est pas le cas pour les produits laitiers dont les importations sont en augmentation. Au regard de la faible taille de son territoire, la Gambie dispose de ressources halieutiques (maritimes et continentales) importantes, qui ne sont que partiellement exploitées pour l'instant. Les prises actuelles (25 000 à 30 000 tonnes) représentent 30 % à 35 % du potentiel exploitable, évalué sur la base d'un renouvellement durable de la ressource. Les produits halieutiques représentent 40 % des apports protéiques de la population gambienne.

La Gambie vient d'adopter sa deuxième stratégie de réduction de la pauvreté (une première stratégie ayant cours depuis 1994). La stratégie vise un objectif de croissance économique de 6 % par an d'ici à 2005. En terme sectoriel, la stratégie donne une priorité à l'accroissement des revenus et à l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages en milieu rural, en particulier au travers de la diversification des systèmes de production. De même, la stratégie devrait donner une priorité aux investissements dans l'éducation et la santé, au niveau des zones rurales, en accordant une importance particulière au renforcement de la place des femmes et des organisations communautaires dans la planification locale du développement.



**OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1****PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE, DIVERSIFIÉE, DURABLE ET RÉGIONALEMENT INTÉGRÉE**

Cet objectif sera poursuivi à travers l'obtention de trois résultats principaux : l'optimisation de la valorisation des ressources naturelles; l'adaptation de l'agriculture gambienne à l'augmentation et à la diversification de la demande alimentaire; l'augmentation, sur des bases durables de la production halieutique. Ces résultats seront recherchés en focalisant les efforts sur les productions qui ont un impact significatif sur la sécurité alimentaire : le riz, le mil, le sorgho, le maïs, l'arachide et les productions horticoles. L'augmentation des volumes produits reposera sur l'intensification des systèmes de production, qui sera favorisée par une politique de crédit plus efficace, la constitution d'un marché de la terre, le renforcement des organisations de producteurs et l'amélioration des capacités de la recherche agronomique.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°2**FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT, LA FLUIDIFICATION ET L'INTÉGRATION SOUS-RÉGIONALE DES MARCHÉS AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES**

Afin d'améliorer le fonctionnement des marchés nationaux et d'accroître la compétitivité des produits agricoles et agro-alimentaires gambiens, plusieurs actions complémentaires seront entreprises, en particulier :

- la mise en place d'un système d'information sur les marchés, capable de fournir en temps réel aux acheteurs les informations dont ils ont besoin;
- le développement des infrastructures de transport et de stockage afin de faciliter l'écoulement des produits agricoles;
- l'amélioration des technologies « post récoltes »;
- en cas d'excédents de production, lorsque toutes les autres solutions auront été tentées, la possibilité d'une intervention publique sur les marchés;
- la promotion de normes de qualité pour les denrées alimentaires.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3**AMÉLIORER DURABLEMENT LES CONDITIONS D'ACCÈS DES GROUPES ET ZONES VULNÉRABLES À L'ALIMENTATION ET AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE**

Cet objectif sera poursuivi en combinant deux axes d'interventions :

- d'une part, la diversification des activités agricoles par : l'amélioration de la gestion des sols et de l'eau, une gestion intégrée des pesticides, le développement de l'élevage des petits ruminants et l'amélioration du système de titularisation des terres;
- d'autre part, la promotion d'activités génératrices de revenus non agricoles par l'intensification des programmes de formation professionnelle, l'établissement d'un environnement favorable aux petites et moyennes entreprises, le développement de programmes de microfinance et de soutien à la création d'entreprises, ainsi que la promotion d'investissements à haute intensité de main d'œuvre.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°4**AMÉLIORER LES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CRISES CONJONCTURELLES, EN COHÉRENCE AVEC LA CONSTRUCTION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE STRUCTURELLE**

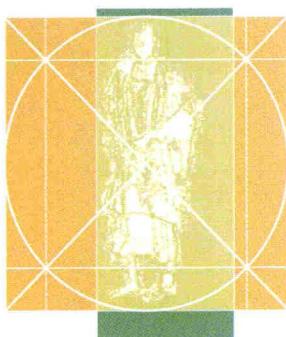
Trois résultats principaux concourront à la réalisation de cet objectif :

- le développement d'un système d'alerte précoce adapté à la prévention des principaux types de crises alimentaires;
- l'amélioration de la connaissance de la situation alimentaire nationale (disponibilité et accessibilité);
- une meilleure coordination des systèmes nationaux d'information sur la sécurité alimentaire et une amélioration de la compréhension des stratégies de survie des ménages.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°5**REFORCER LES CAPACITÉS DES ACTEURS ET PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

La réalisation de cet objectif reposera sur un ensemble de mesures institutionnelles, en particulier la constitution, à haut niveau, d'un comité rassemblant les principaux Secrétariats d'État (agriculture, environnement, décentralisation, commerce et finances) qui aura pour mission de coordonner, suivre et évaluer la mise en œuvre de la stratégie de sécurité alimentaire. Ce comité sera appuyé par un comité technique, rassemblant les principaux partenaires (administration, associations de producteurs et de consommateurs, opérateurs privés, ONG), qui aura la charge de planifier et suivre les activités correspondant aux différents résultats recherchés par la stratégie. La mise en œuvre des activités sera confiée aux différentes catégories d'acteurs en fonction de leurs compétences.





La Guinée-Bissau est un pays côtier de faible superficie (36 125 km²) bénéficiant d'une pluviométrie plus élevée que la plupart des autres pays sahéliens (2 600 mm par an au sud et 1 200 mm à l'intérieur des terres). La population, estimée actuellement à 1,2 millions d'habitants croît au rythme de 1,9 %, soit un taux de croissance nettement inférieur à celui de l'ensemble de la région.

La Guinée-Bissau est membre de la zone Franc depuis 1997. L'agriculture occupe une place dominante dans l'économie nationale, puisqu'elle contribue à plus de 45 % à la formation du PIB, à 65 % des recettes d'exportation et emploie la majeure partie de la population active. La noix de cajou constitue le principal produit d'exportation. Depuis 1994, la croissance du PIB en volume a été, chaque année, supérieure à celle de la population, à l'exception notable de l'année 1998 où la guerre a provoqué un recul de 28 % de la richesse nationale.

Cette crise, qui a duré 11 mois, s'est traduite par une destruction massive des infrastructures de base, une chute prononcée de la production et des exportations, notamment celles de cajou, un accroissement généralisé des prix et une désorganisation de l'administration publique. Ces profondes perturbations ont abouti à une augmentation du déficit budgétaire et une détérioration de la balance des paiements (excédentaire de 18 milliards FCFA en 1997, elle est devenue déficitaire de 1 milliard en 1998).

UNE PAUVRETÉ AGGRAVÉE PAR LES CONFLITS

La Guinée-Bissau occupe la 167^e place dans le classement des pays selon l'indice de développement humain (IDH-2002). Le taux d'alphabétisation de l'ensemble de la population est de 25 % et le taux brut de scolarisation est évalué à 53 %. Le PNB par habitant est d'environ 230 dollars et 87 % de la population vit avec moins de un dollar par jour. Bien que l'on manque de données nationales récentes, il est manifeste que l'ensemble des indicateurs sociaux se sont fortement détériorés à la suite de la crise politique de 1998-99.

En dehors des sols hydromorphes et de ceux de bas-fonds, très favorables à la culture du riz, les terres sont d'une fertilité moyenne et, surtout, elles sont soumises à une forte dégradation en raison des pressions croissantes exercées par les activités humaines. Environ un tiers des terres cultivables est considéré comme dégradé. L'absence de législation foncière accentue le phénomène, en favorisant la pratique d'une agriculture minière par certains grands exploitants. Le riz est la production agricole la plus importante (60 % de la production céréalière brute) et il constitue l'aliment de base de la population.

D'un point de vue quantitatif global, la situation alimentaire apparaît relativement satisfaisante. Toutefois, la malnutrition protéino-énergétique est très répandue du fait de la prédominance des céréales dans la ration alimentaire. Les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes et allaitantes ainsi que les personnes âgées constituent les groupes les plus touchés par l'insécurité alimentaire structurelle.

En septembre 2000, le Gouvernement a adopté un document de stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, dont les principaux objectifs sont :

- la réduction des deux tiers des taux de mortalité infantile (horizon 2015) ;
- l'élimination des disparités entre les sexes dans l'éducation nationale (horizon 2005) ;
- l'inversion des tendances de dégradation des ressources environnementales (horizon 2015).

Le Gouvernement compte atteindre ces objectifs en combinant trois axes majeurs : la création des conditions d'une croissance rapide et durable de l'économie; l'augmentation de l'accès aux biens sociaux fondamentaux (éducation, santé, eau, assainissement); la mise en place de programmes orientés vers la réduction de la pauvreté. Dans le secteur primaire, cette stratégie mettra l'accent sur la valorisation de l'important potentiel rizicole et halieutique dont dispose le pays. La filière riz est considérée comme une composante essentielle du développement agricole du pays.



**OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1****PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE, DIVERSIFIÉE, DURABLE ET RÉGIONALEMENT INTÉGRÉE**

La réalisation de ce premier objectif reposera sur l'obtention de quatre résultats complémentaires : l'optimisation de la gestion des ressources naturelles dans le cadre de systèmes de production durables; l'adaptation de la production à l'augmentation et à la diversification de la demande en produits agricoles et alimentaires; l'augmentation de la production halieutique sur des bases durables. Le développement de l'élevage d'animaux à cycle court et la modernisation de la pêche artisanale font partie des actions prioritaires retenues pour parvenir à ces résultats.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°2**FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT, LA FLUIDIFICATION ET L'INTÉGRATION SOUS-RÉGIONALE DES MARCHÉS NATIONALS**

Cette amélioration du fonctionnement des marchés nationaux sera recherchée à travers l'intensification des échanges et l'amélioration de la compétitivité des filières agro-alimentaires sur les marchés extérieurs et vis-à-vis des produits importés. À cet effet, des actions seront entreprises afin de promouvoir la commercialisation interne des produits alimentaires et de diversifier l'offre de produits alimentaires, notamment à l'exportation.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3**AMÉLIORER DURABLEMENT LES CONDITIONS D'ACCÈS DES GROUPES ET ZONES VULNÉRABLES À L'ALIMENTATION ET AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE**

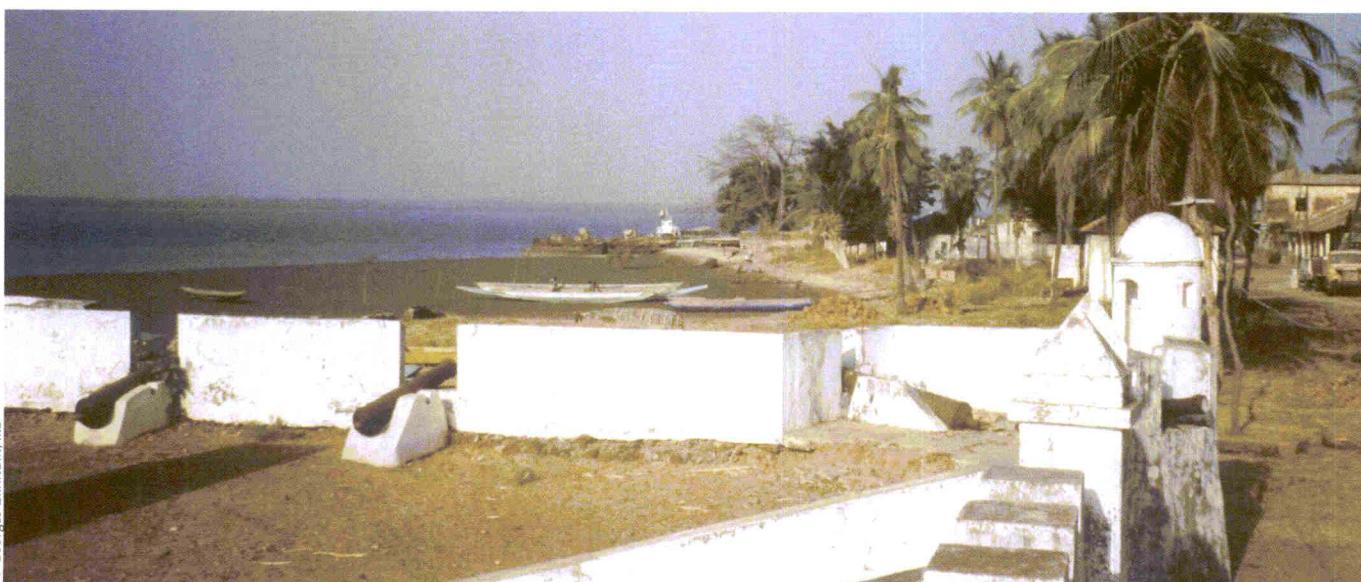
La réalisation de cet objectif résultera principalement de la promotion des échanges intra et inter-communautaires des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, d'une part, et du développement des activités génératrices de revenus pour les jeunes et les femmes.

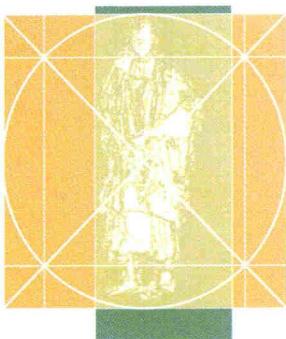
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°4**AMÉLIORER LES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CRISES CONJONCTURELLES, EN COHÉRENCE AVEC LA CONSTRUCTION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE STRUCTURELLE.**

Une meilleure efficacité de la politique de prévention et gestion des crises alimentaires sera obtenue en combinant : l'adaptation des systèmes d'alerte précoce aux diverses formes de crises alimentaires; une meilleure coordination des analyses sur la vulnérabilité et les conditions de vie des ménages; une orientation des actions d'urgence vers les potentialités de sortie de crise et, enfin, une meilleure connaissance des excédents alimentaires disponibles en vue de leur utilisation pour approvisionner les populations vulnérables.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°5**REFORCER LES CAPACITÉS DES ACTEURS ET PROMOUVOIR UNE BONNE GOUVERNANCE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

Cinq résultats complémentaires seront recherchés pour atteindre ce dernier objectif : la consolidation du processus de décentralisation et le renforcement des capacités des collectivités locales; une réelle implication des organisations paysannes dans la définition des stratégies de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté; la généralisation d'actions de formation et d'échanges d'expériences; la maîtrise des contraintes démographiques et, enfin, l'harmonisation des politiques nationales et régionales de développement du secteur agricole.





Le Mali est un vaste pays enclavé ($1\ 294\ 190\ km^2$) peuplé de 11 millions d'habitants, dont 70 % vivent en zone rurale. Une large partie du territoire national étant soumise à un climat désertique ou semi-désertique, la population est fortement concentrée dans la partie méridionale du pays (58 % de la population sur 8 % du territoire). Le taux de croissance démographique demeure élevé (3,1 %) et se traduit par une forte proportion des jeunes dans l'effectif total (près de 50 % de la population a moins de 15 ans).

OR BLANC ET OR JAUNE

L'agriculture et l'élevage constituent les piliers de l'économie malienne, contribuant à la formation de près de la moitié du PIB. Plus de 85 % des exportations reposent sur deux produits : le coton et l'or. L'élevage arrive désormais en troisième position avec des exportations destinées aux marché régionaux, en particulier les pays côtiers du golfe de Guinée. Le déficit structurel de la balance commerciale est partiellement compensé par les transferts de capitaux effectués par les nombreux émigrés maliens installés en Europe.

Le Mali occupe la 164^e place dans le classement international réalisé par le PNUD à partir de l'indice de développement humain (IDH-2002). Celui-ci traduit le niveau préoccupant de la plupart des indicateurs sociaux : espérance de vie (51 ans), taux de mortalité infantile (142 %), taux brut de scolarisation primaire (22 % pour les filles et 34 % pour les garçons). Chaque habitant dispose en 1999 d'un PIB équivalent à 247 dollars. Le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté nationale est estimé à 69 % pour la période 1990-1998.

ÉQUILIBRE CÉRÉALIER ET FORTE INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La situation nutritionnelle est caractérisée par des niveaux élevés de malnutrition protéino-énergétique et de carences en vitamine A, en fer et en iode. Une enquête nationale réalisée en 1995-96 a mis en évidence que 30 % des enfants de moins de trois ans accusent un retard de croissance et 40 % présentent une insuffisance pondérale.

L'agriculture est marquée par la coexistence de deux grands systèmes de cultures :

- les cultures pluviales, essentiellement orientées vers le mil et le sorgho, auxquels sont associés, du centre vers le sud du pays, l'arachide, le maïs et le coton ;
- les cultures irriguées, localisées dans la vallée du fleuve Niger et dans celles des autres cours d'eau importants. Elles sont constituées essentiellement de riz et de cultures maraîchères. Les

superficies irriguées ont connu une progression remarquable au cours de la décennie 1990, passant de 138 000 à 234 000 ha. L'élevage est de type pastoral dans la partie septentrionale du pays et plus ou moins sédentaire dans le Centre et le Sud.

Au cours des dix dernières années, la production totale de céréales a augmenté sensiblement au même rythme que la population et celle de riz a progressé plus rapidement. Le Mali achète du riz et du blé sur les marchés mondiaux et exporte des céréales sèches (mil, maïs, sorgho) sur le marché régional. En 1999/2000, ces exportations régionales ont représenté 35 000 tonnes. Bien que les céréales continuent de représenter la base de l'alimentation des Maliens, on observe une diversification de la ration alimentaire dans laquelle les tubercules occupent une place croissante.

VERS UNE INSERTION ÉCONOMIQUE DES PAUVRES

En mai 2000, le Gouvernement du Mali a adopté le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), qui devient le cadre unique de ses politiques et stratégies à moyen terme. « *Si des actions de redistribution et des filets de protection sociale sont nécessaires à court terme pour réduire l'impact de la pauvreté, il s'agit avant tout d'inscrire les actions dans des stratégies de moyen et long termes qui mettent les pauvres en mesure d'être les acteurs de leur propre promotion économique et sociale* » (extrait du CSLP). La stratégie nationale de sécurité alimentaire élaborée en juillet 2002 (cf. page suivante) s'inscrit résolument dans cette perspective. Elle s'appuie également sur les orientations et principes d'action définis par le schéma directeur de développement rural (SDDR), adopté en 1992 et actualisé en 2000. Le SDDR poursuit quatre objectifs principaux : (i) augmenter la contribution du secteur rural à la croissance économique du pays; (ii) renforcer la sécurité et l'autosuffisance alimentaires; (iii) améliorer les revenus et les conditions de vie des populations rurales; (iv) protéger l'environnement et assurer une meilleure gestion des ressources naturelles.



© Hamadoum MAIGA, IRD, 1997



La « stratégie nationale de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté », élaborée en juillet 2002 par le Gouvernement du Mali, repose sur un ensemble de dix principes directeurs : la différenciation des réponses, des priorités et des instruments d'intervention ; la recherche des échelles territoriales pertinentes d'intervention et de coordination des actions ; l'effectivité des conditions de la libre administration et de la bonne gouvernance; la restitution du pouvoir d'initiative et de décision aux acteurs; la concertation permanente multi-acteurs et inter-institutionnelle ; la légitimité et l'objectivité dans les prises de décision; l'adaptation des fonctions régaliennes de l'État; le développement des capacités de gestion des collectivités locales; la cohérence des actions et des stratégies des acteurs ; la coordination des actions de l'État et des partenaires au développement.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1

PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE, DIVERSIFIÉE, DURABLE ET RÉGIONALEMENT INTÉGRÉE

Les autorités maliennes ont fait de l'accroissement des disponibilités alimentaires nationales un objectif majeur de la sécurité alimentaire. Cet objectif sera poursuivi à travers l'obtention des principaux résultats suivants : l'optimisation de la gestion des ressources naturelles, dans le cadre de systèmes de production agricoles et agro-pastoraux durables; l'adaptation de l'agriculture malienne à l'augmentation et à la diversification de la demande alimentaire; l'augmentation, sur des bases durables, de la production halieutique.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°2

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT, LA FLUIDIFICATION ET L'INTÉGRATION SOUS-RÉGIONALE DES MARCHÉS AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES

L'ouverture aux marchés régionaux constitue une bonne opportunité pour le Mali de valoriser son important potentiel agricole. Cet objectif sera poursuivi sur la base d'une intervention limitée de l'État. C'est donc principalement sur les opérateurs privés que reposera l'amélioration du fonctionnement des marchés afin de favoriser les investissements dans les filières agro-alimentaires, réduire les coûts de transaction, diminuer les prix aux consommateurs et renforcer la compétitivité des denrées maliennes.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3

AMÉLIORER DURABLEMENT LES CONDITIONS D'ACCÈS DES GROUPES ET ZONES VULNÉRABLES À L'ALIMENTATION ET AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

Au-delà des réformes macro-économiques destinées à créer un cadre propice à la croissance, l'État malien entend placer au cœur de son agenda l'amélioration des revenus des populations pauvres et une distribution plus équitable des fruits de la croissance. C'est dans cette perspective que s'inscrivent plusieurs programmes, en particulier le Projet d'appui aux initiatives de base dans la lutte contre la pauvreté (PAIB) et le Programme national d'ac-

tion pour l'emploi en vue de réduire la pauvreté (PNAERP). Ces programmes visent principalement l'amélioration des conditions des communautés rurales et le renforcement du partenariat entre le gouvernement, les communautés bénéficiaires et les organisations de la société civile dans les actions de lutte contre la pauvreté.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°4

AMÉLIORER LES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CRISES CONJONCTURELLES, EN COHÉRENCE AVEC LA CONSTRUCTION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE STRUCTURELLE

La diversification des facteurs de risque alimentaire et l'émergence de nouveaux concepts et méthodes d'analyse liés aux notions de développement humain et de pauvreté impliquent une évolution des dispositifs de prévention et gestion des crises alimentaires. Ce quatrième objectif sera poursuivi en : (i) renforçant la coordination des systèmes d'information; (ii) harmonisant les analyses sur la vulnérabilité, les systèmes de vie et de survie des ménages; (iii) orientant davantage les actions d'urgence vers les potentialités de sortie de crise; (iv) améliorant la connaissance et l'utilisation des excédents alimentaires disponibles.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°5

REFORCER LES CAPACITÉS DES ACTEURS ET PROMOUVOIR LA BONNE GOVERNANCE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La sécurité alimentaire ne peut être atteinte que si l'implication de tous les acteurs de la société civile (organisations professionnelles, chefs d'entreprises, élus des collectivités locales...) est effective. À cet effet, ce dernier axe de la stratégie recherchera l'obtention des résultats suivants : le renforcement des capacités des collectivités locales ; une plus forte implication des organisations paysannes dans la définition des stratégies de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté ; une meilleure maîtrise des contraintes démographiques ; la mise en œuvre d'actions régionales de formation et d'échanges d'expériences ; l'harmonisation des politiques de développement du secteur agricole.



© Jacques CHAMPAUD, IRD



Pays de transition entre le Sahel et le Sahara et entre le Maghreb et l'Afrique Noire, la Mauritanie s'étend sur 1 030 700 km² dont 80 % du territoire correspond à un climat saharien. Bordée par l'Atlantique (650 km), elle ne bénéficie d'une pluviométrie moyenne annuelle dépassant 400 mm que sur 1 % de son territoire. La population a atteint plus de 2,5 millions d'habitants en 2000 (taux de croissance de 3 % par an). La proportion de la population nomade, qui était encore de 73 % en 1965, est descendue en dessous de la barre des 5 %. Nouakchott abrite dorénavant le quart de la population mauritanienne.

UNE DÉCENNIE DE RÉFORMES

La Mauritanie est, depuis une décennie, engagée dans des réformes ambitieuses qui ont touché l'ensemble de la vie politique (démocratisation et décentralisation), économique (réformes des politiques monétaires et fiscales, stabilisation du cadre macro-économique, privatisation des entreprises publiques et libéralisation) et sociale (développement des services sociaux de base) du pays.

L'économie du pays est traditionnellement basée sur le commerce et l'agriculture, prédominée par l'élevage, auxquels se sont ajoutés avec le temps les secteurs minier et halieutique qui représentent la quasi-totalité des exportations. Les services contribuent à la moitié du PIB, l'agriculture environ 20 % et l'industrie 30 %. Le commerce international est très important : les parts des importations (les produits alimentaires en représentant plus du tiers) et des exportations dans le PIB sont respectivement de 50 % et 40 %. Émettant sa propre monnaie, la Mauritanie ne fait pas partie de l'UEMOA et s'est retirée en 1999 de la CÉDÉAO.

Grâce à sa politique de réformes, la Mauritanie a enregistré un taux moyen de croissance annuelle de 4,5 % sur les dix dernières années. L'inflation a été contenue (à moins de 5 % entre 1996 et 2001 à l'exception de 1998) et le solde budgétaire est passé d'un déficit de 10 % du PIB en 1993 à un excédent à la fin des années 90. La Banque Centrale disposait en fin 2000 de devises couvrant 7 mois d'importations. Malgré ces progrès, l'économie mauritanienne demeure confrontée à des handicaps structurels : une base productive peu diversifiée et peu compétitive, une offre d'infrastructures insuffisante, un système de formation inefficace, une intermédiation financière inefficiente et des capacités institutionnelles limitées.

UNE AMÉLIORATION SENSIBLE DES INDICATEURS SOCIAUX

La pauvreté affecte 46 % de la population en 2000. Elle a diminué de 20 % en 10 ans. Cet indicateur masque cependant de profondes disparités géographiques et socio-économiques. Six personnes sur dix sont pauvres en milieu rural (jusqu'à 79 % de pauvres et 61 % d'extrêmement pauvres dans le Guidimakha) contre une sur quatre dans les centres urbains. La pauvreté touche 70 % des agriculteurs.

Certains indicateurs sociaux ont connu également une amélioration sensible. Le taux d'inscription en primaire est passé de 50 % en 1990 à 90 % en 2000, le taux d'alphabétisation a progressé d'un tiers en 5 ans et la mortalité infantile a baissé de 124 % en 1990 à 74 % en 2000. Avec un PIB/hab. de près de 400 \$, la Mauritanie demeure néanmoins à la 152^e place sur 173 pays classés à l'indicateur de développement humain de l'an 2002. L'espérance de vie dépasse à peine 50 ans, moins d'un tiers des enfants possède une couverture vaccinale complète et 35 % des enfants de moins de 5 ans souffre de malnutrition chronique.

Tributaires de conditions climatiques aléatoires, les productions agricoles et pastorales sont destinées en très grande partie à la subsistance des ménages ruraux. Couvrant, suivant les années, entre 20 et 40 % des besoins en céréales, la Mauritanie est fortement dépendante des importations (le blé représente la moitié des céréales consommées). L'insécurité alimentaire résulte de la faiblesse du pouvoir d'achat d'une frange importante de la population. Les ménages, tant urbains que ruraux, consacrent la moitié de leurs dépenses à l'achat d'aliments. Lors des mauvaises saisons agricoles, l'insuffisance de débouchés dans les autres secteurs de l'économie aggravent les difficultés structurelles d'accès des pauvres à l'emploi, au capital productif et au crédit.

En 2001, le Gouvernement s'est doté d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté dont l'objectif principal est de ramener le taux de pauvreté à 12 % en l'an 2015, tout en permettant un accès universel aux services de base. En dix ans, la politique de sécurité alimentaire a connu de profondes mutations pour s'adapter à la forte réduction de l'aide alimentaire et pour insérer l'agriculture dans une économie de marché. Les stratégies de développement du secteur rural (SDSR) et de sécurité alimentaire ont récemment été actualisées pour s'articuler davantage avec la stratégie globale de lutte contre la pauvreté.



OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1

LA PROMOTION D'UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE, DIVERSIFIÉE, DURABLE ET RÉGIONALEMENT INTÉGRÉE

Basé sur les orientations stratégiques de la SDSR, cet objectif vise à (i) favoriser la croissance du secteur par le développement de productions compétitives, (ii) assurer un accès équitable aux ressources du secteur, (iii) accroître le capital de biens publics nécessaire au développement durable du secteur et (iv) développer les capacités de gestion du développement rural intégré et participatif. Les politiques sous-sectorielles (élevage, agriculture irriguée, agriculture oasis, agriculture pluviale, forêt et pêche) et les politiques à caractère transversal sont les deux types d'instruments de mise en œuvre de la SDSR.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°2

LE DÉVELOPPEMENT, LA FLUIDIFICATION ET L'INTÉGRATION SOUS-RÉGIONALE DES MARCHÉS NATIONAUX

La stratégie cherche à assurer la compétitivité de l'offre nationale et la cohérence entre les niveaux de protection et d'incitation à la production. Elle est axée sur la poursuite de la politique de rationalisation de la fiscalité douanière, de la fiscalité indirecte et directe applicable au secteur agricole (notamment la taxation des intrants et du gasoil), ainsi que sur la levée des entraves à l'investissement et à l'exportation. L'amélioration de la compétitivité et de l'intégration dans le marché régional passe également par le développement des infrastructures de transport (routier, aérien et fluvial) et de stockage, la professionnalisation des opérateurs économiques (formation et information) et la baisse des coûts des services par le renforcement de la concurrence dans les secteurs du transport et du crédit.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3

L'AMÉLIORATION DURABLE DES CONDITIONS STRUCTURELLES D'ACCÈS DES GROUPES ET ZONES VULNÉRABLES À L'ALIMENTATION ET AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

L'accès à l'alimentation sera poursuivi par la disponibilité permanente des produits et le renforcement du pouvoir d'achat des groupes les plus vulnérables. L'approvisionnement est du ressort du secteur privé et pourra, en cas de défaillance, être suppléé par des interventions du commissariat à la Sécurité Alimentaire. L'accessibilité sera améliorée à travers les programmes d'insertion économique développés dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, les ventes alimentaires à prix social et la construction de routes afin d'abaisser les coûts du transport.

Objectifs prioritaires du CSLP, l'accès aux services sociaux de base sera renforcé par le développement d'infrastructures de proximité et la qualité des prestations dans des zones défavorisées et en faveur des populations pauvres. Il concerne l'éducation et la santé, mais aussi l'eau potable, l'assainissement, l'habitat et l'électrification rurale.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°4

L'AMÉLIORATION DES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CRISES CONJONCTURELLES, EN COHÉRENCE AVEC LA CONSTRUCTION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE STRUCTURELLE

La stratégie consiste à consolider le dispositif d'information et d'alerte dans ses diverses composantes (l'observatoire de la sécurité alimentaire pour le suivi de la situation alimentaire et des marchés ; le service des statistiques agricoles et l'office national des statistiques) et à améliorer sa coordination pour accroître l'efficacité et éviter les chevauchements.

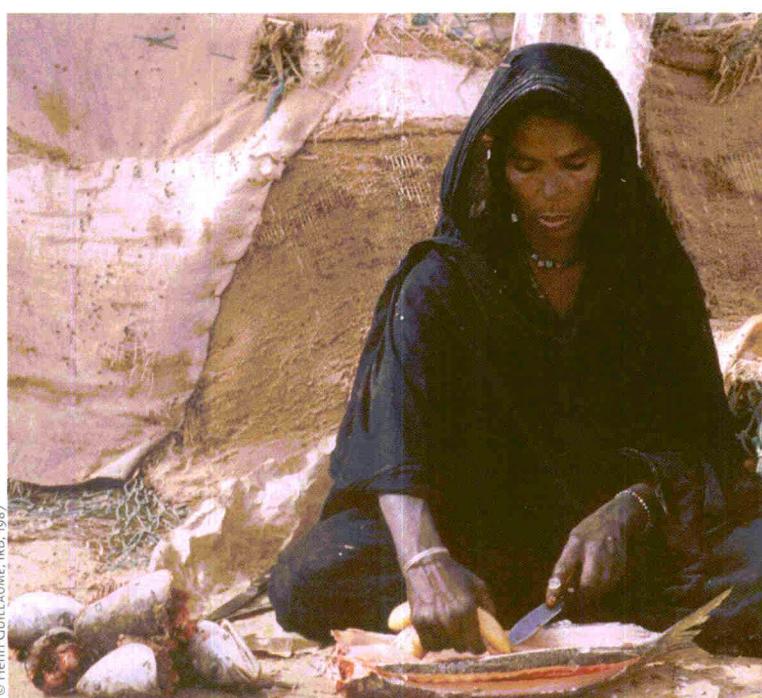
L'atténuation des crises alimentaires sera améliorée (i) au niveau national, par la disponibilité d'un stock de sécurité physique et financier, le renforcement du dispositif d'action humanitaire (plans de secours d'urgence) et la création de mécanismes permettant de combler le déficit chronique de la production, et (ii) au niveau décentralisé, par la mise en place de dispositifs communautaires et villageois sous forme de banques villageoises et de banques de céréales dans les zones de production.

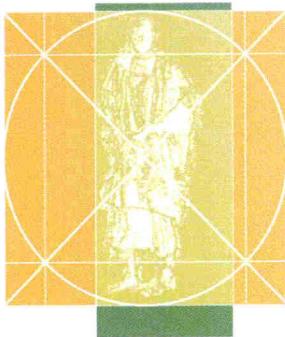
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°5

LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS ET LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Un premier volet de cet objectif sera poursuivi par la capitalisation des expériences, le renforcement des capacités humaines et une réflexion sur les dispositifs institutionnels et la gouvernance de la sécurité alimentaire. L'accent sera porté sur l'amélioration des processus de coopération entre tous les acteurs, décideurs publics, responsables d'organisations socioprofessionnelles et représentants de la société civile qui nécessite des adaptations institutionnelles, mais aussi des actions d'animation et de formation.

Un second volet sera mis en œuvre par l'amélioration de l'environnement socio-économique auquel concourent les politiques transversales concernant le foncier, le financement des investissements privés, la recherche-formation-vulgarisation, le genre, l'environnement et, les dépenses publiques ainsi que l'aide.





Le Niger (1 267 000 km²) est un pays fortement enclavé et soumis à de rudes conditions climatiques. En année normale, seulement 1% du territoire national bénéficie d'une pluviométrie supérieure à 600 mm et 10 % d'une pluviométrie comprise entre 350 et 600 mm. La population, estimée à environ 10 millions d'habitants est en forte croissance (3,3 % par an). Majoritairement jeune et rurale (à 85 %), elle se concentre à 75 % dans la zone sud du pays, la plus arrosée. Il en résulte une forte pression sur les ressources naturelles.

UNE ÉCONOMIE TRÈS PAUVRE ET VULNÉRABLE...

L'économie nigérienne est essentiellement rurale (le secteur primaire représente 40 % du PIB) et un seul produit (l'uranium) représente encore aujourd'hui 35 % de la valeur des exportations. L'économie est très vulnérable aux chocs exogènes (pluviométrie, termes de l'échange, variations des aides extérieures) et le secteur moderne ne représente que 25 % du PIB. En dépit des progrès réalisés en matière de libéralisation de l'économie, de lutte contre l'inflation et d'amélioration de la pression fiscale, les performances économiques et financières de la période 1994-2000 restent insuffisantes pour la croissance et la réduction de la pauvreté. La croissance réelle annuelle moyenne du PIB (2,5 %) est légèrement inférieure à celle de la population (3,3 %).

Bien qu'il n'existe pas d'évaluation récente et précise du niveau de pauvreté (63 % de la population était pauvre en 1993), le Niger est considéré comme un des pays les plus pauvres du monde avec un PIB par habitant de 167 \$ en 2000. Il occupe la 173^e place sur les 174 pays au regard de l'indicateur de développement humain du PNUD. L'espérance de vie (48 ans), le taux de mortalité infantile (123 %), le taux d'alphabétisation (estimé à 20 %) et le taux brut de scolarisation primaire (37 % pour les garçons et 25 % pour les filles) expliquent en grande partie cette place. Ces indicateurs se sont néanmoins améliorés ces dix dernières années.

Les études et les enquêtes disponibles mettent en évidence que la malnutrition protéino-énergétique, la carence en vitamine A et en fer, et les troubles dûs à la carence en iode constituent les principaux problèmes nutritionnels. Cette situation constitue l'une des causes de la mortalité infantile, dont le taux est l'un des plus élevés au monde. L'état nutritionnel de la population s'est considérablement dégradé au cours des dernières années.

... FONDÉE SUR UNE AGRICULTURE D'AUTOSUBSISTANCE

À l'exception de quelques cultures de rente (oignon, niébé, souche, arachide...), l'agriculture est caractérisée par une produc-

tion de subsistance qui est par nature extrêmement sensible aux aléas climatiques et repose sur des équilibres écologiques de plus en plus fragiles, en raison de la forte pression démographique. L'élevage constitue la principale source de revenus pour une partie importante de la population à travers la production de viande, la vente de bétail sur pied et de produits secondaires (lait, fromage, cuirs, etc), le transport et l'exhaure de l'eau. La concurrence entre l'agriculture et l'élevage dans l'utilisation des espaces génère souvent des conflits entre les éleveurs et les agriculteurs.

La pauvreté et la faible croissance du marché interne sont des contraintes fortes au développement de l'agriculture. Le Nigéria qui est la principale destination des exportations agricoles fournit une partie des céréales nécessaires pour combler le déficit nigérien.

L'insécurité alimentaire chronique ou structurelle, résulte essentiellement du caractère massif de la pauvreté. Celle-ci est d'autant plus prégnante que le secteur agro-pastoral, qui emploie plus de 80 % de la population active, est confronté à de fortes contraintes et que la richesse créée par les autres secteurs d'activité est peu dynamique et inégalement répartie. L'insécurité alimentaire des ménages nigériens relève davantage de problèmes d'accès (insuffisance de revenu) que de disponibilité des denrées sur les marchés. L'insécurité alimentaire conjoncturelle est due aux difficultés alimentaires qui affectent périodiquement certaines catégories de la population et dont l'intensité est variable.

La stratégie de réduction de la pauvreté (SRP), adoptée par le gouvernement à la fin de l'année 2001, fixe des objectifs ambitieux de croissance économique, de réduction de la pauvreté et de l'extrême pauvreté, de l'accès des pauvres aux services sociaux de base. Elle a pour objectif de réduire le pourcentage de pauvres à 50 % en 2015 par : (i) une croissance économique durable et soutenue; (ii) un développement des secteurs productifs; (iii) un accès garanti des pauvres aux services sociaux de base; (iv) un renforcement des capacités humaines et institutionnelles, la promotion d'une bonne gouvernance et la décentralisation.

Dans le prolongement de la SRP, une stratégie de développement rural (SDR) en cours d'élaboration servira de cadre de référence pour l'ensemble des politiques publiques concernant le secteur rural. Elle retient trois axes stratégiques : (i) création des conditions d'une croissance économique durable en milieu rural par un accès des producteurs aux opportunités économiques; (ii) sécurisation des conditions de vie des populations par la gestion durable des ressources naturelles et une meilleure sécurité alimentaire; (iii) amélioration de la gestion du secteur rural par le renforcement des capacités des organisations rurales.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1**PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE, DIVERSIFIÉE ET DURABLE**

Cet objectif sera poursuivi en premier lieu par l'intensification raisonnée des systèmes de production (mise au point et diffusion de technologies performantes et adaptées) et l'augmentation des superficies irriguées. Parallèlement, l'environnement économique et institutionnel de la production sera amélioré à travers le développement des services de proximité aux producteurs (approvisionnement, organisation, épargne-crédit, appui conseil, formation) ainsi que la finalisation et l'application effective des textes législatifs régissant le foncier agricole et pastoral. Enfin, la réalisation de cet objectif reposera aussi sur la protection et la valorisation des ressources naturelles sur la base de plans d'aménagement concertés et d'actions de réhabilitation des terres dégradées (plateaux, bassins versants, terres dunaires).

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°2**FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT, LA FLUIDIFICATION ET L'INTÉGRATION SOUS-RÉGIONALE DES MARCHÉS NATIONAUX**

Cet objectif sera poursuivi en recherchant une meilleure régulation des marchés, qui résultera de plusieurs actions complémentaires : ventes à prix modérés, intensification des échanges nationaux et régionaux, développement de la conservation et de la transformation des produits.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3**AMÉLIORER DURABLEMENT LES CONDITIONS D'ACCÈS DES GROUPES ET ZONES VULNÉRABLES À L'ALIMENTATION ET AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE**

L'amélioration et la stabilisation des revenus des producteurs constitue le premier résultat recherché pour atteindre cet objectif. Elles résulteront de la conjonction de plusieurs facteurs : l'amélioration des performances des opérateurs et de la compétitivité des filières, le renforcement des capacités des organisations de base à assurer la commercialisation primaire et, enfin, le désenclavement des zones rurales par la construction et l'entretien de pistes rurales et la promotion de moyens de transport intermédiaires. Parallèlement, le développement en milieu rural de systèmes financiers décentralisés viables sera favorisé. Enfin, une attention particulière sera apportée à la promotion de la consommation des produits alimentaires à haute valeur nutritive, à travers plusieurs actions : vulgarisation de la production et de la consommation d'aliments riches en vitamines, protéines ou micro nutriments; promotion de l'allaitement maternel, amélioration de la qualité et de l'innocuité des aliments, etc.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°4**AMÉLIORER LES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION ET GESTION DES CRISES CONJONCTURELLES, EN COHÉRENCE AVEC LA CONSTRUCTION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE STRUCTURELLE**

La réalisation de cet objectif reposera, tout d'abord, sur une amélioration de l'efficacité des différents instruments relevant du dispositif national de prévention et gestion des crises alimentaires : le système d'alerte précoce (SAP) et les systèmes d'information sur les marchés (SIM), le stock national de sécurité géré par l'OPVN, le fonds de sécurité alimentaire (Fsa) et le fonds commun des donneurs (Fcd). Elle résultera également du développement des capacités locales à prévenir et atténuer les crises, d'un renforcement de la protection contre les fléaux majeurs des cultures et, enfin, d'une meilleure coordination des aides alimentaires et des importations.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°5**REFORCER LES CAPACITÉS DES ACTEURS ET PROMOUVOIR UNE BONNE GOUVERNANCE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

Le renforcement des capacités des acteurs sera un résultat attendu, transversal à la plupart des actions définies dans le cadre des quatre premiers objectifs de la stratégie, notamment celles relatives à la gestion des ressources naturelles, à la prévention des crises alimentaires, à la commercialisation primaire et au développement des systèmes financiers décentralisés.

Par ailleurs, le dispositif institutionnel de mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité alimentaire sera conçu de manière à ce que les préoccupations de tous les acteurs (Etat, partenaires au développement, opérateurs privés, organisations de la société civile...) puissent être réellement prises en compte.



© Vincent BENECH, IRD, 1999



Le Sénégal est un pays de dimension moyenne ($196\,722\text{ km}^2$) situé à l'extrême Ouest du continent africain. Les précipitations moyennes varient de 300 mm au nord du pays à plus de 1 000 mm dans la région méridionale. La population, estimée à 9,5 millions d'habitants en 2000, croît actuellement au rythme de 2,2 % par an. Sa répartition est très inégale, puisque 65 % des habitants sont concentrés sur 14 % du territoire national (les régions de l'Ouest et du Centre). La population urbaine augmente à raison de 4 % par an et la ville de Dakar abrite, à elle seule, 25 % de la population sénégalaise.

Certains indicateurs sociaux présentent au Sénégal des niveaux meilleurs que dans la plupart des pays sahéliens, en particulier le taux brut de scolarisation qui, en 2000, était de 74 % pour les garçons et de 65 % pour les filles ainsi que le niveau d'accès à l'eau potable (pour 63 % des Sénégalais, l'eau potable est accessible à moins de 500 mètres de leur domicile). En revanche, la malnutrition protéino-énergétique demeure un phénomène préoccupant, qui touche en premier lieu les enfants : 9 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë, 22 % accusent un déficit pondéral et 23 % connaissent un retard de croissance. La malnutrition est beaucoup plus intense en milieu rural qu'en milieu urbain. Selon la première enquête budget-consommation (Esam-I) réalisée en 1994, 57,9 % des ménages sénégalais vivent en dessous du seuil de pauvreté, défini comme étant la dépense nécessaire à l'acquisition de 2 400 calories par jour et par personne. Près 80 % des pauvres se trouvent en milieu rural.

UN SECTEUR PRIMAIRE EN MUTATION

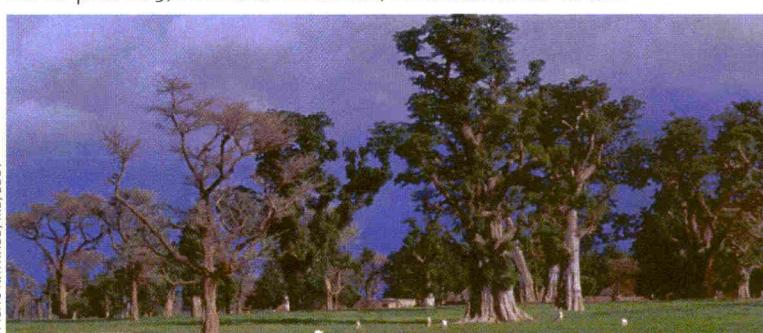
À partir de la dévaluation du FCFA en 1994, la croissance économique a connu une nette reprise, progressant au rythme moyen de 5 % par an. L'agriculture, qui représente 8 % à 10 % du PIB national total a enregistré des mauvais résultats au cours des dernières années : entre 1995 et 1998, le PIB agricole a reculé de 2,6 % sous l'effet de multiples facteurs, en particulier la dégradation de la fertilité des sols et la baisse de la qualité du matériel génétique. Le secteur de l'arachide, principal secteur agro-exportateur, a vu ses résultats se dégrader d'année en année sous l'effet des chutes de rendements et des baisses de prix sur les marchés internationaux. La reprise récente de la production s'est traduite par d'importantes difficultés de commercialisation.

Les faibles performances du secteur agricole se traduisent par une hausse des importations de céréales, qui sont passées de près de 700 000 tonnes en 1995 à près de 880 000 tonnes en 2001. Au cours des cinq dernières années, les importations, qui sont constituées à 70 % de riz, ont représenté près de 50 % de la

consommation nationale de céréales. À l'inverse, le secteur de l'élevage, qui représente 6 à 7 % du PIB total, a connu une croissance de plus de 4 % au cours de la même période. La pêche, qui contribue à 2,5 % du PIB total et fait vivre, directement ou indirectement, 600 000 personnes, enregistre une croissance soutenue, essentiellement due aux performances du secteur artisanal.

Après deux décennies de politique agricole interventionniste (prix administrés, crédit agricole standardisé, encadrement rapproché des producteurs...), le gouvernement sénégalais a adopté en 1984 la « nouvelle politique agricole » (NPA). Celle-ci visait l'obtention de l'autosuffisance alimentaire à 80 % et le relèvement du niveau de vies des populations rurales, en privilégiant une approche par filières dans laquelle le rôle de l'État était fortement réduit. Cette NPA a permis la suppression de certains dysfonctionnements des marchés et a favorisé une responsabilisation accrue des producteurs. Aujourd'hui, le Sénégal est le pays du Sahel où les organisations professionnelles agricoles sont probablement les plus structurées, constituant un interlocuteur incontournable dans la définition des politiques agricoles. Cependant, la NPA n'a pas atteint ses objectifs en terme de croissance de la production et cela a conduit les autorités à adopter, au milieu des années 1990, de nouveaux documents d'orientation (Lettres de politique de développement de l'agriculture et de l'élevage) qui mettent l'accent sur : la gestion des ressources naturelles et la sécurisation foncière ; la promotion du secteur privé ; la réforme de la politique des prix dans plusieurs filières ; la baisse de la fiscalité sur les intrants et le matériel agricole. Ces documents ont été complétés et enrichis lors de l'élaboration du document de stratégie opérationnelle de développement du secteur agricole, finalisé en novembre 2001.

En janvier 2002, le gouvernement sénégalais a adopté la version finale du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). À court terme, d'ici 2005, la stratégie vise une croissance de 7 % à 8 % par an pour obtenir une réduction de 15 % de la proportion de pauvres. L'élaboration de cette stratégie s'inscrit dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), qui permettra au Sénégal d'obtenir une réduction de sa dette de l'ordre de 500 millions de dollars sur un volume global de plus de 3,2 milliards de dollars, mobilisables sur 10 ans.



© Pierre RAYNAUD, Ird 2001



Face aux défis majeurs que constituent l'insécurité alimentaire et la pauvreté, l'option générale retenue par la stratégie nationale du Sénégal est de contribuer à la sécurité alimentaire par une production locale diversifiée et compétitive, capable de promouvoir les revenus agricoles, et qui sera complétée par des importations de produits alimentaires pour résorber le déficit. L'amélioration de la compétitivité du secteur agricole dépendra de sa capacité à moderniser ses techniques, ses outils et ses moyens et à s'adapter à un environnement sous-régional et international ouvert. Les options d'intensification et de diversification agricole retenues ne doivent cependant pas se réaliser au détriment de l'équilibre de l'environnement. Il s'agit de concilier les impératifs de satisfaction des besoins à court terme et de préservation du potentiel de croissance pour les générations futures.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1

PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE, DIVERSIFIÉE, DURABLE ET RÉGIONALEMENT INTÉGRÉE

Il sera poursuivi par l'obtention de quatre résultats principaux :

- l'optimisation de la valorisation des ressources naturelles, qui concernera à la fois les ressources en eau, la fertilité des sols, les ressources forestières;
- l'adaptation de l'agriculture sénégalaise à la diversification de la demande alimentaire, en organisant les actions autour de trois axes : diversification des techniques d'irrigation et des cultures irriguées; renforcement de l'intégration entre l'agriculture et l'élevage; promotion des cultures horticoles;
- l'augmentation de la productivité de l'agriculture sur des bases durables, en améliorant la connaissance des économies agricoles, d'une part, et en développant une politique appropriée pour le financement de l'agriculture, d'autre part;
- l'augmentation, sur des bases durables, de la production halieutique, notamment par : l'utilisation rationnelle et responsable des ressources de pêche; une coopération internationale plus équilibrée (accord de pêche de type développement); la modernisation des conditions d'exercice de la pêche artisanale; la mise en place d'un système de financement adapté et durable.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°2

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT, LA FLUIDIFICATION ET L'INTÉGRATION SOUS-RÉGIONALE DES MARCHÉS AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES

Trois résultats seront recherchés pour atteindre cet objectif. Le premier a trait à l'amélioration du dynamisme des marchés nationaux et se traduira notamment par l'équipement des places de marché, la formation des opérateurs et l'accélération de l'exécution du programme d'infrastructures rurales (tronçons routiers transfrontaliers et intra régionaux). Le second concerne l'intégration des marchés régionaux et il sera recherché par l'amélioration de la qualité des produits locaux et leur promotion sur les marchés régionaux, ainsi que par le développement de réseaux régionaux performants d'opérateurs économiques. Le troisième résultat correspond à l'amélioration de la compétitivité des filières agro-alimentaires sur les marchés extérieurs, ce qui impliquera des actions dans les domaines suivants : la réforme des services agricoles; l'information et la formation des opéra-

teurs nationaux sur les normes et règles du commerce international; la préparation de la position du Sénégal dans les négociations commerciales internationales.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3

AMÉLIORER DURABLEMENT LES CONDITIONS D'ACCÈS DES GROUPES ET ZONES VULNÉRABLES À L'ALIMENTATION ET AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

Ce troisième objectif reposera sur l'obtention de deux résultats :

- l'amélioration de l'accès à l'alimentation, à travers : la fourniture d'un apport alimentaire et nutritionnel aux populations pauvres; la formation des organisations féminines à la fabrication d'aliments de supplément adaptés; l'amélioration de l'accès des femmes à la terre et aux intrants agricoles; le développement des activités génératrices de revenus en zones péri urbaines et en milieu rural; la mise en place de filets sociaux de sécurité pour les populations exclues du marché du travail;
- l'amélioration des conditions d'accès aux services sociaux de base, à travers : l'extension et l'amélioration des réseaux de desserte en eau potable et des réseaux d'assainissement; l'amélioration de la qualité et du fonctionnement du système de santé; le développement des programmes « information et communication » en faveur des populations défavorisées dans les domaines de la santé et de la nutrition.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°4

AMÉLIORER LES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CRISES CONJONCTURELLES, EN COHÉRENCE AVEC LA CONSTRUCTION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE STRUCTURELLE

Les quatre résultats concourrant à sa réalisation sont :

- le renforcement ou la mise en place de systèmes d'alerte précoce permettant de prévenir les diverses formes de crises alimentaires;
- la coordination des réseaux d'information sur la sécurité alimentaire et l'harmonisation des analyses sur la vulnérabilité des ménages;
- une meilleure orientation des actions d'urgence vers les potentialités de sortie de crise;
- une meilleure connaissance et une meilleure utilisation des excédents alimentaires disponibles pour approvisionner les populations et zones vulnérables.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°5

REFORCER LES CAPACITÉS DES ACTEURS ET PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Cet objectif sera poursuivi à travers, d'une part, la consolidation du processus de décentralisation et le renforcement des capacités des collectivités locales et, d'autre part, une plus forte implication des organisations paysannes dans la définition des stratégies de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté (capitalisation des initiatives locales, formation des membres des Op...).



Le secteur rural domine largement l'économie nationale : il occupe 80 % de la population active, contribue pour près de 40 % du PIB et pour environ 90 % des recettes d'exportations. Les cultures vivrières, dominées par les céréales (mil, sorgho, riz et maïs) et les tubercules, représentent 80 à 85 % de la valeur des productions agricoles, le reste provenant essentiellement des cultures de rente (coton, arachide) et de la gomme arabique.

AGRICULTURE ET ÉLEVAGE DOMINENT L'ÉCONOMIE NATIONALE

Les systèmes de production ruraux se caractérisent par une utilisation limitée d'intrants, une productivité du travail réduite et de très faibles rendements de la plupart des cultures, même comparés aux pays voisins. Avec moins de 0,5 % des terres irriguées, la production agricole est extrêmement fluctuante notamment à cause de la variation inter-annuelle des précipitations : par exemple, l'estimation des récoltes de céréales de la campagne 1988-99 s'élève à 585 000 tonnes alors que celle de l'année suivante a grimpé à 1 470 000 tonnes.

L'élevage est pratiqué selon des systèmes de production extensifs, le plus souvent de type transhumant ou nomade. Il contribue pour environ 12 % du PIB et correspond au deuxième poste des exportations après le coton.

Le secteur agricole a un potentiel élevé de croissance mais il est confronté à une dégradation accélérée de son capital productif (dégradation des sols, de la couverture végétale et des ressources halieutiques). Celle-ci est due aux changements climatiques et à des systèmes d'exploitation inadaptés, qui en l'état, ne permettront pas une exploitation durable des ressources.

ENCLAVEMENT, PAUVRETÉ ET INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'enclavement, le manque d'infrastructures de transport et les dysfonctionnements des marchés accentuent les difficultés d'approvisionnement des zones déficitaires. Lors de mauvaises productions céréalières, on observe une hausse importante du prix des céréales, qui rend l'accès à l'alimentation très difficile pour les populations démunies, surtout dans les zones sahélienne et saharienne. Parallèlement on observe souvent une forte baisse du prix du bétail qui mine le pouvoir d'achat des éleveurs.

Le Tchad qui souffre d'un déficit structurel en céréales, est obligé d'en importer environ deux années sur trois pour l'approvisionnement des zones urbaines, mais aussi parfois pour les zones rurales déficitaires. Or la faiblesse des exportations et le déficit récurrent de la balance commerciale rend particulièrement difficile l'obtention de devises pour l'achat de céréales à l'étranger.

Le CASACC, institution de l'État chargée de la gestion des crises alimentaires est confronté à de sérieuses difficultés pour assumer son rôle. En effet, les institutions nationales chargées du suivi de la production agricole et de la situation alimentaire ne disposent plus des moyens pour collecter périodiquement des informations fiables. L'identification des zones à risques ne se fait plus selon une méthodologie bien arrêtée. Désormais, le ciblage des groupes vulnérables est souvent laissé au soin des opérateurs d'aides alimentaires.

La politique de décentralisation initiée ces dernières années n'a pas encore eu d'impact significatif sur l'amélioration de la structuration des populations rurales, ni sur la responsabilisation des collectivités locales. Il s'agit pourtant d'une étape essentielle dans la gestion participative et décentralisée des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire.

Toutefois, la mise en exploitation prochaine de très importants gisements de pétrole dans le sud du pays est porteuse d'espoir pour la création de conditions propices à un développement économique durable et à l'amélioration des conditions de vie des populations.





OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1

LA PROMOTION D'UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE, DIVERSIFIÉE, DURABLE ET RÉGIONALEMENT INTÉGRÉE

L'accroissement de la production agricole devra se faire par des gains de productivité qui permettront de répondre à l'augmentation et à la diversification de la demande de biens agricoles et agro-alimentaires. La réalisation de ce premier objectif s'appuiera sur la diffusion d'innovations techniques et sur des productions non traditionnelles, en prenant soin de promouvoir une meilleure intégration des productions agricoles et de l'élevage tout en assurant une bonne gestion des ressources naturelles. Les interventions s'appuieront sur la recherche-développement, la mise en place de systèmes de financement, l'amélioration des services de vulgarisation et sur la promotion de la mécanisation. On procédera à l'amélioration de la gestion des ressources en eau largement sous-exploitées à ce jour, à partir d'un approfondissement des connaissances sur la maîtrise de l'eau, de la construction de nouvelles infrastructures dans les zones à fort potentiel irrigable et la réhabilitation des aménagements existants. Les ressources forestières seront protégées grâce à l'intensification des programmes de reboisement et à l'amélioration de l'utilisation des combustibles ligneux.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°2

LE DÉVELOPPEMENT, LA FLUIDIFICATION ET L'INTÉGRATION SOUS RÉGIONALE DES MARCHÉS NATIONAUX

Dans le but d'améliorer la compétitivité des produits, leur prix au consommateur et leur circulation sur les marchés nationaux et régionaux, les interventions viseront à promouvoir un environnement économique et institutionnel favorable à l'investissement dans la production et la commercialisation.

Des mesures seront prises pour réduire les contraintes à la libre circulation des produits, pour améliorer l'information relative aux marchés et accélérer l'exécution de programmes de construction d'infrastructures de transport.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3

L'AMÉLIORATION DURABLE DES CONDITIONS D'ACCÈS DES GROUPEs ET DES ZONES VULNÉRABLES À L'ALIMENTATION ET AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

L'amélioration de l'accès des pauvres à l'alimentation reposera sur des interventions visant à améliorer leur accès aux moyens de production, à diversifier leurs sources de revenus et à promouvoir les stockages villageois et les banques de céréales. Une politique fiscale plus équitable contribuera à la redistribution des revenus. Les femmes bénéficieront en priorité des programmes de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire.

Les conditions d'accès des plus démunis aux services sociaux de bases seront notamment améliorées grâce au développement des réseaux d'adduction d'eau potable, à l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée et à la mise en place d'infrastructures nécessaires à la satisfaction des besoins en matière d'éduca-

tion, de santé et d'assainissement. De plus il est prévu de renforcer les programmes d'éducation et de communication destinés aux couches vulnérables, particulièrement en ce qui concerne la nutrition, l'hygiène et la santé.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°4

L'AMÉLIORATION DES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CRISES CONJONCTURELLES, EN COHÉRENCE AVEC LA CONSTRUCTION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE STRUCTURELLE

Les sources d'informations sur la sécurité alimentaire étant actuellement disparates, ponctuelles et incomplètes, il est devenu essentiel de doter le Tchad d'un système d'information fiable et pertinent. Ce dispositif devra fournir de l'information sur les zones urbaines et rurales ; au-delà de l'analyse des revenus des populations vulnérables, il intégrera, l'analyse de leurs systèmes de vie de manière à faciliter l'identification d'instruments de réponse les plus appropriés.

Des interventions concerneront le renforcement des instances nationales de sécurité alimentaire, en les ouvrant à de nouveaux acteurs (secteur privé, ONG, société civile...), dans le souci de promouvoir une gestion plus décentralisée des stratégies de prévention et de gestion des crises. D'autre part, on veillera à ce que les actions d'urgence soient mieux orientées vers les potentialités de sortie de crise.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°5

LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS ET LA PROMOTION D'UNE BONNE GOUVERNANCE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Le renforcement des capacités des acteurs visera à conforter la structuration du monde rural grâce à la promotion et au développement des capacités institutionnelles des organisations professionnelles et à la formation de leurs membres en matière de techniques de production et de gestion. De plus, il est prévu de généraliser des formations et des échanges d'expériences sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté.

La promotion de la bonne gouvernance sera soutenue par l'approfondissement et la consolidation du processus de décentralisation et par l'intégration des enjeux de la sécurité alimentaire dans les prérogatives et les compétences administratives des collectivités locales.



© Christophe De Jaeger, Aedes, 1994

La stratégie régionale et le programme quinquennal



COmplémentaires des stratégies et des programmes nationaux, la stratégie régionale et son programme opérationnel visent à assurer la cohérence et la synergie des approches nationales et à développer une capacité d'action collective des pays, dans tous les domaines pour lesquels ils ne peuvent agir avec efficacité s'ils restent isolés.

La mise en œuvre du cadre stratégique de sécurité alimentaire repose sur les neuf stratégies nationales à l'horizon 2015, présentées dans les fiches précédentes (C1 à C9) et sur une stratégie régionale complémentaire. Celles-ci sont assorties de leurs premiers programmes de mise en œuvre, couvrant la période 2003-2007. La fiche présente succinctement la stratégie et le programme qui seront mis en œuvre au niveau du Sahel.

COMMENT SE POSITIONNE LA STRATÉGIE RÉGIONALE ?

La méthode adoptée pour l'élaboration de la stratégie régionale a reposé sur les principes directeurs retenus dans le cadre stratégique (voir fiche C). Sur le contenu, trois critères ont été retenus pour positionner la stratégie régionale par rapport aux stratégies nationales de sécurité alimentaire :

- *l'intervention du régional permet de « gérer les interdépendances entre pays »* : il s'agit des domaines pour lesquels la politique et les interventions sectorielles d'un pays ont des incidences directes et potentiellement importantes sur les conditions de réalisation de la sécurité alimentaire dans les autres pays. Ce critère s'applique particulièrement à la gestion des ressources naturelles partagées (en particulier les ressources en eaux fluviales), et aux politiques économiques, fiscales, monétaires, et commerciales (tarification, harmonisation des normes) ainsi qu'à certains volets des politiques sectorielles, notamment la politique agricole (intrants, subventions aux investissements), la politique de transport, etc. Dans ces domaines, il s'agit des interdépendances au sein de l'espace CILSS d'une part, et avec les pays frontaliers de l'espace CILSS, d'autre part;
- *l'intervention du régional permet de « coopérer autour des problèmes communs aux pays sahéliens et de réaliser des économies d'échelle »* : cette notion de « problèmes communs » s'applique à des problèmes qui se posent dans des termes voisins dans les différents pays sahéliens, sans pour autant que la politique suivie dans un pays ait des incidences sur le pays voisin. Les pays considèrent pour plusieurs raisons — capacité de mobilisation des ressources financières ou humaines, économies d'échelle par rapport au coût des investissements, mise en commun d'instruments financiers, partage d'expériences, etc. — qu'ils ont intérêt à s'allier pour trouver et développer des solutions. Les domaines d'action sont multiples : travaux méthodologiques, recherche/développement, information, etc. Cela concerne aussi des enjeux stratégiques tels que la maîtrise de l'eau, la récupération des terres dégradées et l'ensemble des enjeux liés à la transformation des systèmes agraires, la restauration de la fertilité des sols, etc.

- *l'intervention du régional permet de « gérer les relations sous-régionales avec l'extérieur »* : ce critère concerne des enjeux pour lesquels les pays ont intérêt à s'allier pour peser dans les négociations multilatérales, et faire valoir leurs préoccupations spécifiques. Une approche des négociations en ordre dispersé peut aussi conduire à des divergences de politiques préjudiciables à l'intégration de la sous-région et à la réalisation de la sécurité alimentaire. Les enjeux environnementaux (conventions de Rio), commerciaux (négociation à l'OMC et négociation de l'accord de partenariat avec l'UE [voir fiche B4]) et sociaux sont tous concernés par cette approche.

COMMENT S'ARTICULE T-ELLE AVEC LES AUTRES DYNAMIQUES RÉGIONALES ?

Les pays sahéliens sont confrontés à une situation alimentaire bien spécifique qui les conduit à s'organiser ensemble pour trouver des réponses à l'insécurité alimentaire chronique et aux crises alimentaires conjoncturelles. Par rapport aux autres pays de la région, leur principale spécificité réside dans la proportion de la population rurale et le degré de dépendance des économies familiales à l'égard de leur environnement naturel, aride à semi aride, et soumis à de très forts aléas climatiques. Pour autant, l'amélioration de la sécurité alimentaire n'est pas seulement un problème de sécurisation de la production agricole, loin s'en faut. Il faut pouvoir agir simultanément sur un ensemble de politiques et de stratégies, dans le cadre d'une approche cohérente, pour espérer inverser le cours des choses. Beaucoup de ces aspects ne peuvent pas être traités entre pays sahéliens seulement, d'autant plus que ceux-ci sont engagés dans des processus d'intégration politique, économique, commerciale qui dépassent les frontières du Sahel. L'approche développée dans la stratégie régionale de sécurité alimentaire se veut par conséquent à la fois ambitieuse et pragmatique. Ambitieuse, parce qu'elle cherche à intégrer toutes ces dimensions essentielles à la réalisation de la sécurité alimentaire. Pragmatique, parce qu'elle ne prétend pas tout faire dans le seul cadre sahélien, avec l'institution régionale dont le Sahel s'est doté, le CILSS. Pragmatique aussi dans le sens où la mise en cohérence des multiples projets et stratégies régionales portés par les différentes institutions intergouvernementales est nécessairement un processus de moyen terme, qui requiert beaucoup d'efforts de transparence et de concertation, une attitude volontariste de coordination et d'action collective impulsée par les pays et portée par tous les partenaires régionaux. En pratique, la stratégie propose un dispositif institutionnel qui offre un cadre de concertation et de coordination (cf. infra). Le

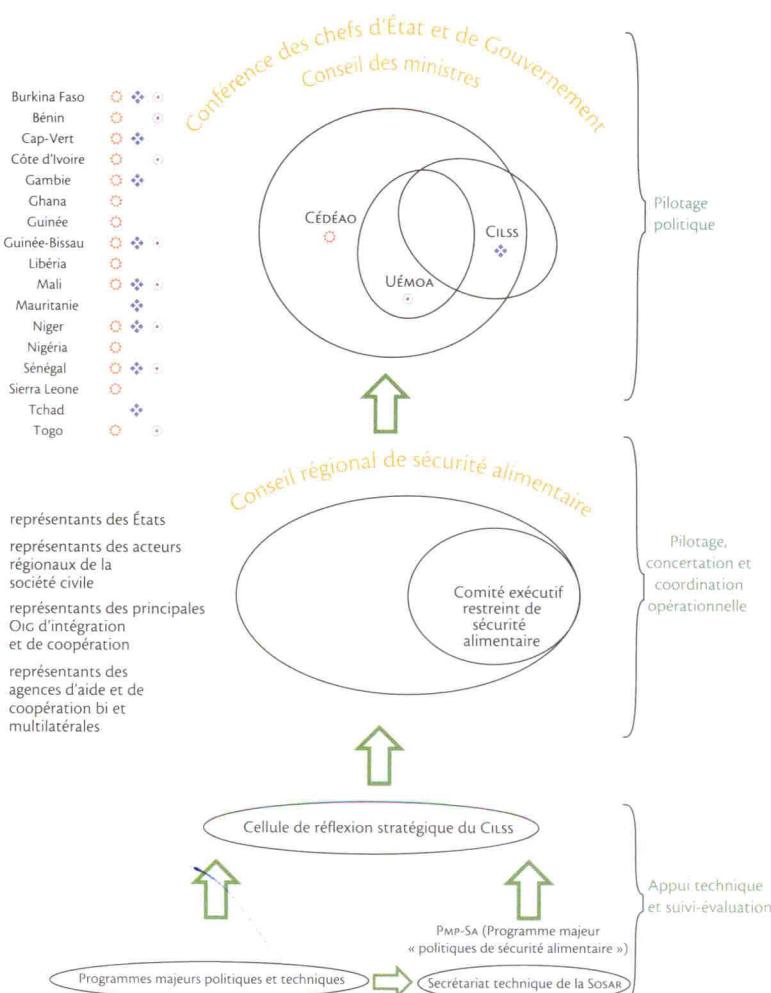
loppelement des capacités institutionnelles et de la mise en place d'outils d'information appropriés à leurs besoins. Les deux derniers résultats correspondent à un ensemble d'interventions qui participe d'une stratégie régionale de formation des ressources humaines, dirigée vers les cadres des administrations et les organisations de la société civile, avec une priorité accordée à la formation des femmes.

COMMENT LA STRATÉGIE ET LE PROGRAMME SERONT-ILS PILOTÉS ?

Il s'agit d'un point essentiel. Cette question résume à elle seule l'enjeu que représente pour les pays, la région et ses acteurs, le passage à des formes plus modernes et efficaces de gouvernance, en phase avec la complexité des enjeux de sécurité alimentaire. Le dispositif doit impérativement ancrer dans la durée les principes du cadre stratégique, servir de support à la dynamique régionale de convergence progressive des politiques et des actions nationales, et impulser des chantiers conduits en commun sur des enjeux stratégiques. Bien collectif, la sécurité alimentaire de la sous-région ne peut résulter que de l'action convergente et responsable d'un ensemble d'acteurs : États, opérateurs économiques, organisations sociales et professionnelles, organisations régionales, organisations internationales, etc. Aucun de ces acteurs ne peut assumer seul, les objectifs assignés à la stratégie régionale. Le dispositif a été défini sur la base de deux exigences :

- d'une part, la nécessité de disposer d'un espace de dialogue et de coordination régionale conforme aux principes du cadre stratégique de sécurité alimentaire (participation des principaux acteurs publics et de la société civile, espace de dialogue sur les politiques nationales, espace de concertation avec la communauté internationale, prise en compte effective du

Dispositif de pilotage et de suivi-évaluation



caractère multidimensionnel de la sécurité alimentaire, etc.), et d'un instrument de suivi-évaluation participatif;

- d'autre part, le souci de disposer d'un dispositif léger, peu coûteux et suffisamment flexible.

Ce dispositif s'appuie dès lors sur un Conseil régional de sécurité alimentaire, disposant en son sein d'un comité exécutif restreint, et bénéficiant de l'appui d'un secrétariat technique logé au sein du CILSS (voir schéma).

COMMENT SERONT-ILS FINANÇÉS ?

Il convient de souligner d'emblée deux points essentiels : (i) les programmes nationaux sont prioritairement financés dans le cadre des dispositifs nationaux; (ii) le programme régional emprunte trois canaux différents selon le type d'action, et selon les acteurs principaux responsables de la mise en œuvre des actions.

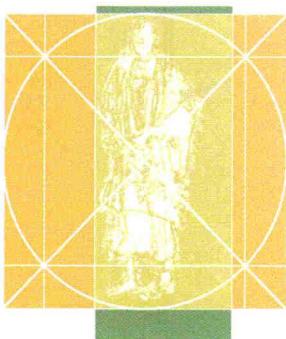
Les « actions de type 1 » relèvent directement de la stratégie de sécurité alimentaire et ne sont pas prises en charge par d'autres stratégies. Les « actions de type 2 » relèvent clairement de prérogatives des institutions d'intégration régionale (Oig) autres que le CILSS, et doivent être financées dans le cadre des programmes conduits par ces institutions. Les « actions de type 3 » correspondent à de grands chantiers prioritaires, structurants, pour lesquels les pays sahéliens choisissent d'agir ensemble parce qu'ils relèvent de « problèmes communs » (par ex. la maîtrise de l'eau).

Cette logique de financement doit permettre d'éviter les risques de « doublons » et contribuer à clarifier le paysage institutionnel de la coopération et de l'intégration régionale, en responsabilisant les différentes Oig au regard de leur mandat et de leur « avantage comparatif ». Elle doit aussi permettre de valoriser les dispositifs de financement et les fonds existants et progressivement de construire un cadre intégré de financement au travers de la mise en place d'un *fonds régional de sécurité alimentaire*, offrant un cadre transparent, indispensable tant pour les acteurs sous-régionaux et les États, que pour les partenaires internationaux.

L'objectif de ce fonds est de parvenir à mutualiser différentes sources de financement, permettant ainsi de réduire le nombre de « guichets ». Il vise à promouvoir au travers du financement la cohérence et la coordination des interventions, et enfin à favoriser un accès équitable et transparent aux ressources pour les différents acteurs.



BIBLIOGRAPHIE



BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

RAPPORTS

- Bilan, vision, ambitions et priorités pour l'agriculture sahélienne. CILSS. Sahel 21. 1997. 56 p.
- Les pays les moins avancés – Rapport 2000. CNUCED–Nations Unies.
- L'état du monde 2003. La Découverte/Syros.
- Perspectives économiques en Afrique. OCDE/BAD. 2002.
- Rapport sur le commerce et le développement 2000. Nations Unies.
- Rapport mondial sur le développement humain. PNUD/Économica.
- Rapport sur le développement dans le monde. Banque mondiale.
- Rapport sur le développement en Afrique. BAD/Économica.
- Vaincre la pauvreté humaine – Rapport du PNUD sur la pauvreté. PNUD. 2000. 144 p.

LIVRES, DOCUMENTS, REVUES, ÉTUDES

- Accord de partenariat ACP-UE signé à Cotonou le 23 juin 2000, Le courrier ACP-UE. Septembre 2000. Édition spéciale. 300 p.
- Approvisionnement et distribution alimentaires des villes de l'Afrique francophone. Actes du séminaire sous-régional FAO-Isra, Dakar, Sénégal, 14-17 avril 1997. FAO. 1998. (Aliments dans les villes). 150 p.
- Cadre stratégique de sécurité alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel. Document officiel adopté par le 13^e sommet des chefs d'État des pays membres à Bamako (décembre 2000). Tomes 1 et 2. CILSS.
- Cotonou, OMC : enjeux agricoles pour les pays ACP. SOLAGRAL. Novembre 2002.
- Effets du VIH/SIDA sur la SA. Comité de la SA mondiale, 27^e session, 28 mai au 1^{er} juin 2001. Rome. FAO. <http://www.fao.org/docrep/meeting/003/Y0310F.htm>
- Étude de l'impact de la libéralisation sur le fonctionnement des filières céréalières au Mali. Rapport de synthèse. Sous la direction de Egg (J.). PRMC. 1999. 110 p.
- Faire reculer la pauvreté en Afrique subsaharienne. 1997. Banque mondiale. 172 p.

- La lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne. KANKWENDA (M.) et al. PNUD/Économica. 1999. 473 p.
- La prévention des crises – Dix ans d'expériences d'une action menée en réseau 1985-1995. Sous la direction d'Egg (J.) et GABAS (J.-J.). Club du Sahel/OCDE. 1997. 210 p.
- La pauvreté en Afrique de l'Ouest. 2001. Sous la direction de KOULIBALY (M.). Karthala/Codesria. 153 p.
- Les agricultures du Sud et l'OMC, 11 fiches pour comprendre, anticiper, débattre. SOLAGRAL. Mars 2001.
- Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté. Sous la direction de CLING (J.-P.), RAZAFINDRAKOTO (M.) et ROUBAUD (F.). DIAL/Économica. 2002. 406 p.
- Les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire dans le Sahel – Diagnostic et perspectives. CILSS/Club du Sahel. 1999. 176 p.
- L'information au cœur de la sécurité alimentaire sahélienne – Bilan et perspectives des dispositifs nationaux et régionaux. CILSS/AGRHYMET-Bureau Issala. 2000. 79 p.
- L'intégration régionale au service du développement de l'Afrique de l'Ouest à l'aube du nouveau millénaire. CÉDÉAO. Abuja. 2000. 128 p.
- L'intensification agricole au Sahel. Sous la direction de BREMAN (H.) et SISSOKO (K.). Karthala. Paris. 1998. 996 p.
- Politique agricole de l'UÉMOA et négociations commerciales internationales. SOLAGRAL. Juin 2001.
- Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest : une vision à l'horizon 2020 – Étude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest. Sous la direction de COUR (J.-M.) et SNRECH (S.). OCDE. 1998. 157 p.
- Problématique des filières agro-alimentaires au Sahel – Synthèse des bilans-diagnostic nationaux. CILSS. Ouagadougou. 1997. 43 p.
- Problématique des systèmes de production au Sahel – Synthèse des bilans-diagnostic nationaux. Sous la direction de GUEYE (S.) et OUÉDRAOGO (S.). CILSS. Ouagadougou. 1997. 56 p.
- Revue détaillée des actions et activités du programme quinquennal de sécurité alimentaire 2003-2007. CILSS. Novembre 2002.
- Sahel 21 : le refus de la misère, le choix du développement durable. CILSS. Ouagadougou. Avril 2002. 37 p.
- Sahel 21 : les ressources naturelles, clés du développement ! CILSS. Ouagadougou. Août 2002. 28 p.
- Sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté. Stratégie opérationnelle régionale 2003-2015 et programme quinquennal 2003-2007. CILSS. Novembre 2002.

- Sécurité alimentaire et politiques agricoles des pays en développement : problématiques nationales et enjeux des négociations internationales. IRAM. Paris. 2000. 98 p.
- Se nourrir demain – Perspectives à long terme du secteur agro-alimentaire. OCDE. Paris. 1998. 231 p.
- Services de l'énergie en milieu sahélien. Énergies domestiques au Sahel – Situation et perspectives. CILSS. Dakar. 2000. 30 p.
- Stratégie communautaire de sécurité alimentaire et pays ACP-SOLAGRAL. CTA/Union européenne. Bruxelles. 1998. 94 p.
- Stratégies opérationnelles et programmes de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté des pays membres. CILSS.
- AEDES-IRAM-SOLAGRAL. Enjeux pour les pays sahéliens des négociations commerciales dans le cadre de l'accord de Cotonou. CILSS. 2002. 25 p.
- Enjeux des négociations agricoles de l'OMC pour les pays sahéliens. CILSS. 2002. 50 p.
- BOULANGER (P.M.), MICHELS (D.) et DE JAEGHER (C.). Les systèmes d'information pour la sécurité alimentaire: l'expérience d'AEDES en Afrique (à paraître chez l'Harmattan).
- GADOT (B.M.). Une histoire des famines au Sahel – Étude des grandes crises alimentaires (xixe-xxe siècles). L'Harmattan. Paris. 1993. 201 p.
- JADOT (Y.). L'UÉMOA et la CÉMAC face à l'accord commercial de Cotonou. SOLAGRAL. Février 2001.
- KELLY (V.). *Sahelian input markets – Recent progress and remaining challenges*. Department of agricultural economics, Michigan State University. 2000. 30 p.
- RIBIER (V.) (CIRAD), BLEIN (R.) (Bureau Issala). Complémentarités et concurrences entre agricultures de l'UE et des pays ACP. Ministère de l'agriculture et de la pêche. 2001.
- SOURISSEAU (J.) et TRAORÉ (K.). Accord agricole de l'OMC et politiques nationales : premier bilan de la libéralisation du commerce des céréales au Burkina Faso. IRAM/AEDES. 2000. 110 p.
- TEFFT (J.-F.) et al. *Agriculture and related sectors in the CILSS countries: past performance and strategic choices for the future*. Department of Agricultural Economics, Michigan State University. 2000. 55 p.

NOTES ET ARTICLES

- Au-delà des indicateurs: vers une modélisation de la vulnérabilité. Boulanger (P.-M.). Journée d'étude AEDES-IRAM. 2002. 35 p.
- Commerce régional des produits agricoles : réglementation et entraves – Secteur informel et secteur structuré : avantages comparatifs. CILSS. 1996. 8 p.
- Compte-rendu des réunions annuelles du Réseau de prévention des crises alimentaires au Sahel. CILSS/Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.
- La sécurité alimentaire au Sahel : bilan et perspectives, implications pour les outils et les approches. Sous la direction de SNRECH (S.) Club du Sahel/OCDE. 1996. 33 p.
- Pour un développement durable du Sahel. CILSS. 1997. 8 p.
- Le programme d'action sous-régional (PASR) de lutte contre la sécheresse et la désertification pour l'Afrique de l'Ouest. CEDÉAO/CILSS, 1998, 64 p.
- Les perspectives des échanges entre le Nigéria et ses voisins. LARES. Cotonou. 2000. 43 p.
- Politiques de population au Sahel – Perspectives pour le 21^e siècle. POP Sahel, 28. CERPOD. Bamako. 1999. pp 1-55.

- Politiques nationales, commerce agricole régional et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest : les enjeux de la concertation. CILSS. 1997. 56 p.
- Sahel 21 : les Sahéliens au xxie siècle. Reflets sahéliens, n° 28. CILSS. Ouagadougou. 1998. 12 p.
- Situation alimentaire céréalière des pays du CILSS. Périodicité annuelle. CILSS.
- ECC (J.) et al. Synthèse de l'évolution des marchés céréaliers dans les pays du Sahel : éléments de diagnostic et de mise en perspective. Club du Sahel-OCDE. 1999. 38 p.
- JOST (S.). Évolution des productions agricoles au Sahel de 1990 à 1999. FAO. 2000. 77 p.
- MELLOR (J.W.). *Pro-poor growth – Strategic elements for CILSS*. (draft). Abt Associates, Inc. 2000. 18 p.

SITES INTERNET

ACDI	www.acdi-cida.gc.ca
AEDES	www.aedes.be
BAD	www.afdb.org
Banque mondiale	www.worldbank.org
BOAD	www.boad.org
CÉDÉAO	www.cedao.org
CERPOD	www.insah.org
CILSS	www.cilss.org
Coopération italienne	www.esteri.it
Coopération française	www.france.diplomatie.fr
CNUCED	www.unctad.org
CORAF	www.coraf.org
DGIS	www.minbuza.nl
FAO	www.fao.org
Fews Net	www.fews.net
FMI	www.imf.org
IRAM	www.iram-fr.org
Nations Unies	www.un.org
NEPAD	www.africainitiative.org
OCDE	www.oecd.org
PNUD	www.undp.org
Portail Euforic	www.oneworld.org/euforic
SOLAGRAL	www.solagral.org
UÉMOA	www.uemoa.int
Union africaine	www.union-africaine.com
Union européenne	europa.eu.int
USAID	www.usaid.gov